* Année 1958-1959. — N° 33 A. N. Le Numéro : 50 francs. Mercredi 10 Juin 1959 *

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 2.200 fr. ; ÉTRANGER : 4.000 fr.
(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 31, QUAI VOLTAIRE, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
1re Législature

SESSION ORDINAIRE DE 1959

COMPTE RENDU INTEGRAL — 20e SEANCE

1re Séance du Mardi 9 Juin 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 807).

2. — Communications relatives à des contestations électorales (p. 807).

3. — Renvoi pour avis (p. 807).

4. — Dispositions financières intéressant l'Algérie. — Discussion d'un projet de loi (p. 808).

M. Arrighi, rapporteur général.

Discussion générale: MM. Lagaillarde, Debré, Premier ministre; Bégué, Rochet, Mme Devaud, MM. Fréville, Tardieu, de Montesquiou, Le Pen, Thomazo, de Lacoste-Lareymondie.

Renvoi de la suite du débat.

5. — Ordre du jour (p. 826).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 5 juin a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

COMMUNICATIONS RELATIVES A DES CONTESTATIONS ELECTORALES

M. le président. En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, j'ai reçu avis d'une requête relative à une contestation d'opérations électorales.

D'autre part, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication de l'annulation pure et simple d'un précédent avis de requête relative à une contestation d'opérations électorales.

Acte est donné de ces communications qui seront publiées en annexe au compte rendu intégral des séances de ce jour.

— 3 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission de la défense nationale et des forces armées demande à donner son avis sur la proposition de loi n° 85 de M. Biaggi et plusieurs de ses collègues tendant à assurer la protection du moral de l'armée. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Conformément à l'article 13, paragraphe II, des règles provisoires de fonctionnement, je consulte l'Assemblée sur cette demande de renvoi pour avis.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 4 —

DISPOSITIONS FINANCIERES INTERESSANT L'ALGERIE

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi n° 112 portant dispositions financières intéressant l'Algérie (n° 122).

La conférence des présidents, réunie le 4 juin 1959 conformément à l'article 22 du règlement provisoire, a décidé que les deux projets de loi prévus pour être discutés dans les treize heures de séances des mardi après-midi et soir et mercredi après-midi et soir, donneraient lieu à une discussion générale commune.

Elle a, d'autre part, attribué comme suit les temps de parole:

I. — Discussion générale:

Gouvernement: 1 heure.

Commission: 1 heure;

Groupe de l'union pour la nouvelle République: 2 heures;

Groupe des indépendants et paysans d'action sociale: 2 heures;

Groupe des républicains populaires et du centre démocratique: 1 heure 30 minutes;

Groupe socialiste: 45 minutes;

Formation administrative des non inscrits: 40 minutes;

Isolés: 1 heure;

II. — Discussion des articles et scrutins: 2 heures.

Ces temps comprennent la totalité des interventions, y compris les interruptions et les explications de vote.

La parole est à M. Pascal Arrighi, rapporteur général de la commission des finances. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Pascal Arrighi, *rapporteur général.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, en présentant le rapport de la commission des finances sur les projets déposés par le Gouvernement, vous me permettrez de faire une observation préliminaire.

Pour la première fois depuis plus de trois ans une discussion parlementaire sur l'Algérie s'ouvre en présence des élus algériens. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs au centre droit et à droite.*)

Dans la précédente législature nous fûmes quelques-uns à dire ce qu'il y avait de vain, d'artificiel et même d'inutile de débattre de l'Algérie en l'absence de ses représentants. Aujourd'hui, après des élections législatives, municipales, sénatoriales, faisant écho à la voix la plus haute et la plus solennelle de l'Etat, on peut dire: « Qu'on le veuille ou non, la démocratie existe en Algérie ». (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Les représentants algériens authentiques, élus, siègent au Parlement qui examine en leur présence les textes concernant l'Algérie.

Voilà qui démontre que, depuis un an, quelque chose a changé. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Votre commission des finances a examiné ces textes sous leur aspect technique. Elle a limité son étude à la procédure budgétaire et financière, ce qui n'excluait pas une sympathie pour les dispositions qui lui étaient soumises.

Le Gouvernement a présenté deux projets: l'un portant dispositions financières intéressant l'Algérie, qui règle en fait la manière dont seront votées les dépenses et les recettes de l'Algérie; l'autre portant dispositions relatives à la circulation monétaire, qui tend à établir l'unité de monnaie entre l'Algérie et la métropole.

Pour définir la portée du premier texte, sur la procédure budgétaire, je présenterai trois séries d'observations.

D'abord, l'autonomie financière de l'Algérie a disparu.

Deuxième observation: cette disposition s'explique en grande partie par l'accroissement des dépenses et des recettes de l'Algérie comportant, en contrepartie, une aide corrélative de la métropole.

Ma troisième observation aura pour objet de montrer que, par l'évolution des textes et des faits que consacre le projet du Gouvernement, on est parvenu à une réintégration financière de l'Algérie dans les compétences nationales.

L'autonomie financière de l'Algérie a disparu au début du siècle et, pendant près de quarante ans, l'Algérie eut un budget autonome préparé par le gouverneur général, voté par l'assemblée des délégations financières et réglé ensuite par décret.

Puis le statut de 1947 avait confié le vote du budget de l'Algérie à l'assemblée algérienne qui, ainsi, s'était vu reconnaître une compétence qui, dans notre droit public, n'appartient qu'au Parlement, le droit de voter l'impôt et les voies et moyens.

On a pu dire que cette procédure avait abouti à une désintégration financière de l'Algérie.

La loi des pleins pouvoirs de 1956 a entraîné par décret la suppression de l'Assemblée algérienne et toutes les compétences ont alors été rassemblées entre les mains du délégué général. C'était lui qui préparait, adoptait, approuvait et exécutait sans contrôle son budget.

Quand fut votée la loi du 5 février 1958, dite loi-cadre, que d'ailleurs les événements récents ont rendue inapplicable, les compétences financières de l'Algérie ont été réintégrées dans le cadre de la souveraineté nationale.

C'est ainsi que l'article 9 a réservé, notamment, au Parlement et au Gouvernement la monnaie, le change, le Trésor, la douane, les impôts et les dépenses d'Etat.

Ainsi, l'autonomie financière de l'Algérie, qui n'avait pas résisté à l'évolution des faits, avait perdu son caractère, au fil des textes qui jalonnent l'histoire législative de l'Algérie.

Ce mouvement de réintégration financière de l'Algérie dans les compétences nationales trouve sa justification dans l'accroissement des dépenses budgétaires de l'Algérie et l'augmentation de l'aide métropolitaine.

La double nécessité de faire face aux besoins multiples d'une population qui s'accroît chaque année de plus de 250.000 habitants et de relever le niveau de vie explique cet accroissement qu'on retrouve dans le budget spécial de l'Algérie, dans les dépenses d'intérêt national qui, bien que s'appliquant en Algérie, ont été transférées au budget national de l'Etat et, enfin, dans l'aide de la métropole.

Le budget spécial de l'Algérie, dans sa double section, ordinaire et extraordinaire, a suivi une progression. La section ordinaire de fonctionnement est passée de 26 milliards en 1948 à 236 milliards cette année et la section extraordinaire d'équipement a suivi une progression comparable en passant de 15 milliards en 1948 à près de 120 milliards en 1959.

A côté du budget spécial de l'Algérie, il y a le budget général de l'Etat et, dans ce budget, des dépenses nationales qui y ont été transférées. D'abord, les dépenses militaires puis celles qui étaient relatives aux services publics que, traditionnellement, on appelait les services publics rattachés de la justice et de l'éducation nationale. Puis, à ces services rattachés ont été ajoutés ceux dont on peut dire qu'ils ont été pris en charge par le budget général de l'Etat et qui étaient la conséquence des mesures prises pour remédier à la sous-administration de l'Algérie, qu'ils s'agisse de certaines dépenses administratives préfectorales, de la gendarmerie, de sections administratives spécialisées, de la Sûreté et de l'aviation civile.

Ces transferts de dépenses à la charge de l'Etat sont regroupés à la section D du budget de la présidence du conseil et se montent, en 1959, à 39 milliards de francs, soit 18 p. 100 du budget de fonctionnement de l'Algérie. On a assisté à un accroissement correspondant de l'aide métropolitaine.

Déjà, en 1955, une subvention d'équilibre fut prévue pour le budget de fonctionnement de l'Algérie, subvention qui figure à nouveau dans le budget extraordinaire d'équipement depuis 1957 et que l'on retrouve maintenant dans les opérations reprises par la caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie.

Cette caisse a reçu cette année 100 milliards, montant conforme aux orientations économiques et sociales dégagées par le discours de Constantine prononcé par le général de Gaulle le 3 octobre 1958 et qui garantit à l'Algérie, pendant cinq ans, un volume annuel de crédits d'équipement d'un montant de 100 milliards.

Cet accroissement des dépenses, cet accroissement de l'aide métropolitaine ont consacré en fait la réintégration de l'Algérie dans les compétences budgétaires nationales.

Désormais — et c'est ma troisième observation — en vertu du projet de loi n° 112, la situation budgétaire de l'Algérie sera réglée par trois documents. En premier lieu, la partie de la loi de finances de l'Etat relative à l'Algérie et qui comprend les 39 milliards dont j'ai parlé pour l'année 1959; puis le budget spécial de l'Algérie qui, pour 1959, était de 236 milliards de francs et qui sera voté — c'est une innovation du projet de loi n° 112 — par le Parlement pour chaque exercice à compter du 1er janvier 1960. Ce projet de loi n° 112 consacre implicitement un changement dans le point de départ de l'année budgétaire qui, jusqu'à présent, en Algérie, commençait au mois d'avril. Enfin, le troisième document sera le budget d'équipement tel qu'il est retracé par le programme de la caisse d'équipement, programme qui est financé par plusieurs moyens: la subvention de 100 milliards, dont j'ai parlé, les emprunts propres et les prêts des établissements nationaux.

Voilà comment on peut analyser le budget de l'Algérie, tel que le Parlement le connaîtra chaque année.

Votre commission des finances souhaite et demande qu'un rapport détaillé sur le programme de la caisse d'équipement, analogue au rapport qui est établi par le conseil d'administration du fonds de développement économique et social, soit soumis au Parlement.

Ce projet de loi réalise donc une réforme qui consacre l'unité financière de l'Algérie et de la métropole et qui doit entraîner le vote par le Parlement de l'ensemble des dépenses et des recettes de l'Algérie.

Votre commission des finances a eu à connaître d'un amendement important déposé par M. de Lacoste-Lareymondie et plusieurs de ses collègues dont la rédaction, plus brève que celle du projet de loi, dispose que les dépenses et recettes composant le budget algérien sont, à compter du 1er janvier 1960, incluses en totalité dans le budget général de l'Etat.

Cette rédaction pouvait être interprétée comme obligeant le Gouvernement à ventiler les dépenses algériennes, par chapitre, à l'intérieur du budget de chaque département ministériel correspondant et cette réforme était peut-être de nature à soulever des difficultés d'application assez sérieuses.

Pour concilier un souci technique, tenant au regroupement dans un document unique et clair de l'ensemble des dépenses et des recettes que le Parlement doit pouvoir contrôler chaque année, et un impératif d'une portée plus générale et plus politique exprimé par M. Lauriol dans le remarquable rapport qu'il a présenté au nom de ses collègues algériens, et qui consiste à affirmer l'unité financière de l'Algérie et de la métropole, votre commission a proposé une rédaction qui a été votée par les commissaires appartenant aux groupes de la majorité.

Le projet de loi, ainsi amendé, a été adopté par 27 voix contre 7 et 5 abstentions.

Telles sont les explications que requérait le premier projet de loi portant dispositions financières intéressant l'Algérie.

Je serai beaucoup plus bref sur le deuxième projet de loi qui vise la circulation monétaire.

L'économie de ce texte est très simple. Le Gouvernement veut, d'une part, assurer la similitude des signes monétaires émis dans la métropole et en Algérie et, d'autre part, donner un pouvoir libératoire à la monnaie émise dans l'ensemble des deux territoires.

Il ne faut pas se dissimuler, cependant, certains inconvénients que cette similitude peut entraîner, dans l'immédiat ou à terme.

Si cette similitude était totale, il serait à craindre, dans l'immédiat, que la rébellion ne fût alimentée plus aisément en signes monétaires. C'est pourquoi le projet prévoit expressément que la date et les conditions d'application de la réforme seront fixées par décret.

Sur la proposition de M. Lauriol, la commission a supprimé la référence au projet de loi du 16 mars 1956 accordant les pleins pouvoirs.

Le Gouvernement ne sera pas lié par l'expiration de ces pleins pouvoirs pour prendre le décret d'application. En effet, il est vraisemblable que cette loi continuera à s'appliquer même après la cessation des hostilités, en raison de l'utilité de certaines de ses dispositions fiscales, économiques ou administratives. Ainsi, la réforme pourra intervenir avant l'expiration des pleins pouvoirs.

Les inconvénients à terme sont doubles, d'ordre matériel et comptable et d'ordre économique et bancaire.

Les inconvénients d'ordre matériel peuvent résulter d'une trop grande similitude des vignettes. Des erreurs pourraient fausser les bilans de chacun des deux instituts d'émission. Aussi le décret du Gouvernement qui mettra en œuvre la réforme devra-t-il préciser l'identification et l'origine des vignettes par des signes récognitifs, notamment en langue arabe.

Il faut penser également aux inconvénients économiques et financiers de la réforme.

Cette réforme ne doit pas porter atteinte aux règles de la politique de crédit de la Banque de l'Algérie, qui était conforme aux réalités et aux besoins de l'Algérie et plus libérale, par exemple, que la politique de crédit, en métropole, édictée par la Banque de France.

Si la réforme, ainsi que vous venez de le voir, a une portée hautement symbolique, elle n'en donne pas moins lieu à une discussion d'ordre technique, monétaire et bancaire. On ne peut se dissimuler qu'il serait difficile et économiquement imprudent d'aboutir à une circulation monétaire unique, assise sur une émission unique. La banque d'émission unique ne pourrait plus jouer le rôle de facteur régulateur, le rôle moteur dans la vie économique, et c'est pour cela qu'un démembrement ou une filiale de l'institut unique d'émission serait un jour, en Algérie, à tout le moins nécessaire.

Les caractères spécifiques de l'Algérie, la sous-administration et le sous-développement dont elle a souffert impliquent sans doute, et pour longtemps encore, un institut d'émission propre à assurer les crédits et la politique monétaire nécessaires pour faire face aux besoins.

Sous le bénéfice de ces explications, la commission des finances avait accepté ce projet de loi par trente-trois voix contre cinq.

Mais au-delà de l'abstraction des idées et de la sécheresse des textes, il y a des réalités plus concrètes, plus vivantes, plus humaines. Vous me permettrez de terminer à cet égard par des observations plus personnelles.

On a souvent opposé la contradiction qui existerait entre les progrès constants d'une population algérienne qui obligerait à des investissements économiques et sociaux de tous ordres et les charges qui pèsent sur une métropole accablée. C'est une opposition fallacieuse, dangereuse et au surplus inexacte. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

La métropole s'est rendu compte de ce qu'est et de ce que représente l'Algérie.

Elle le doit en grande partie à la décision courageuse du chef du Gouvernement, qui, en 1956, décida l'envoi du contingent en Afrique du Nord. Par cette décision, 300.000 jeunes gens ont, chaque année, appris à connaître et à aimer l'Algérie.

Mais l'épreuve que traverse la nation n'est pas démesurée pour elle. Une génération courageuse de jeunes hommes sera suivie par d'autres générations plus fortes et plus nombreuses.

N'oublions pas que, dans quinze ans, notre pays sera le plus jeune d'Europe. Il dépend aussi de l'Algérie et du Sahara qu'il soit le plus prospère.

A une époque où la force des nations se mesure en millions de tonnes de charbon et de pétrole, non seulement notre pays recouvrera, par le Sahara, l'équilibre de sa balance des comptes et, par là même, son indépendance nationale, mais la France deviendra, dans cinq ans, la première puissance énergétique d'Europe. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite.*)

En Europe, la nation la plus jeune, mais aussi la plus riche en énergie, et cela en moins d'une demi-génération! Nous serions criminels, au regard de ceux qui nous suivront, de gâcher ces cartes que la providence a placées dans nos mains.

Voilà donc la chance exceptionnelle que nous donne l'appui mutuel de la métropole et de l'Algérie.

Au seuil de cette discussion, il était nécessaire de noter et réconfortant de souligner que les premiers textes de loi votés par le premier parlement de la Ve République s'appliqueront à l'Algérie. Ces premiers textes consacrent entre l'Algérie et la métropole une unité et une communauté de destin et ils attestent au monde, étonné et surpris par notre redressement, qu'à travers l'Algérie bientôt réconciliée avec elle-même et toujours unie à la France, il y a encore pour notre patrie un avenir. (*Applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Lagaillarde. (*Applaudissements sur plusieurs bancs au centre droit.*)

M. Pierre Lagaillarde. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, en exorde aux courtes observations que je vais présenter devant l'Assemblée, je crois indispensable de soumettre à votre appréciation un problème préalable, celui de l'incompétence de fait de cette Assemblée et de l'irresponsabilité morale du Gouvernement devant cette même Assemblée dans l'examen du problème algérien. (*Mouvements divers à gauche et au centre.*)

Je vous demande de croire, mesdames, messieurs, qu'il n'entre nullement dans mon propos de formuler la moindre critique... (*murmures à gauche et au centre.*) ... à l'encontre de la personne du chef de l'Etat ou de la fonction présidentielle.

Je me borne à constater que le général de Gaulle a expressément déclaré qu'il était le seul à pouvoir régler le problème qui fait aujourd'hui le sujet de ce débat.

Plusieurs voix à gauche et au centre. C'est vrai !

M. Pierre Lagaillarde. Un exemple concret illustre d'ailleurs cette situation: l'existence d'un secrétariat des affaires algériennes directement rattaché à l'Elysée, échappant de ce fait aux directives gouvernementales...

M. Michel Debré, *Premier ministre.* C'est une erreur.

M. Pierre Lagaillarde. ... et par voie de conséquence, à la censure éventuelle du Parlement.

M. Michel Debré, *Premier ministre.* C'est une erreur technique.

M. Pierre Lagaillarde. Devons-nous donc nous borner à ce qui était la principale activité de l'ancienne Byzance, au moment où la guerre faisait rage à ses portes, une exquise et délicate exégèse sur le sexe des anges ? (*Exclamations à gauche et au centre.*)

Mais, par une gymnastique de l'esprit ou par une restriction mentale, je veux croire à l'importance effective de ce débat.

Je vous rappellerai alors, monsieur le Premier ministre, qu'au mois de janvier dernier j'ai accordé ma confiance au Gouvernement car le passé national — j'allais dire le passé nationaliste — du sénateur Debré constituait pour moi l'intangible caution de l'action du Premier ministre. Je regrette aujourd'hui qu'il ne me soit point permis de sanctionner par un vote la déclaration d'intention que vous avez formulée à cette tribune. J'aurais, par un vote négatif, consacré l'opposition fondamentale qui existe désormais entre les thèses du Gouvernement, et la volonté des populations que j'ai la responsabilité de représenter dans cette enceinte. (*Murmures à gauche et au centre.*)

Je ne puis m'empêcher d'évoquer l'histoire de ce pauvre diable qui, mourant de faim, en était réduit à manger de l'herbe dans le fossé. Survient un brave homme, animé de louables intentions qui ouvre la porte de son jardin et lui dit : « Entrez vite, mon brave. Ici, l'herbe est plus haute. »

Tous les jours en Algérie, on tue. Tous les jours et toutes les nuits on égorge des femmes et des enfants.

Et aujourd'hui, vous nous offrez, après le timbre-poste, un billet de banque. Nous aurons ainsi l'immense satisfaction de penser que les billets avec lesquels nous pourrons payer les linceuls de nos morts auront cours libératoire de Dunkerque à Tamanrasset. (*Vives protestations à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. le Premier ministre. Monsieur Lagaillarde, je ne puis vous laisser continuer sur ce ton.

La politique algérienne du Gouvernement n'est pas faite seulement des projets de loi qui sont déposés devant le Parlement, que les députés ont la liberté de voter et contre lesquels ils ont, le cas échéant, la liberté de s'élever. La politique algérienne du Gouvernement — et c'est pourquoi j'ai tenu à faire précéder l'examen de ces deux projets par une longue déclaration — est faite d'une action militaire, d'une action diplomatique et de bien d'autres qui sont au premier chef nos responsabilités et, j'ose le dire, nos succès.

Par conséquent, il n'est pas concevable qu'un député issu des départements algériens vienne dire que la seule manifestation de notre politique est constituée par le vote de ces deux textes. J'ai expressément dit la semaine dernière qu'ils ne constituaient qu'une partie et qu'une petite partie seulement de notre politique.

Au demeurant, vous le savez parfaitement, vous n'avez pas le droit de dire que l'on égorge ou que l'on tue plus qu'il y a un an. Vous avez le devoir de dire au contraire que la rébellion n'a jamais été dans l'état matériel et moral où elle se trouve aujourd'hui, c'est-à-dire désorientée et désemparée. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite.*)

C'est justement parce qu'elle se trouve dans cet état que nous sommes, Gouvernement et Parlement, en mesure d'établir progressivement de nouvelles règles politiques, législatives et administratives.

Nouvelles règles politiques : ce sont les élections.

Nouvelles règles législatives : ce sont les projets de loi que vous avez à discuter et qui seront suivis par d'autres au cours des mois à venir.

Nouvelles règles administratives : pour le rétablissement progressif d'une administration républicaine.

C'est justement parce qu'il y a des succès, c'est justement parce que la politique algérienne est autre chose que des textes, que vous avez la possibilité de discuter ces deux projets de loi qui sont déjà le signe d'un grand progrès. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs au centre droit et à droite.*)

M. Pierre Lagaillarde. Monsieur le Premier ministre, je vous répondrai que les petits projets que vous soumettez à notre appréciation sont, bien sûr, insérés dans une politique d'ensemble, dans une intégration dont vous vous déclarez à cette tribune un chaleureux partisan, cette intégration qui, chacun le sait, est le contraire de la désintégration, comme l'action est le contraire de l'inaction.

Mais il me sera alors permis de dire brièvement à l'Assemblée la conception de l'intégration de l' « ultra » que je suis censé être. L'intégration, c'est la décentralisation politique complétée par la stricte égalité des droits et des devoirs de dix millions de citoyens français d'Algérie. Il ne s'agit pas, monsieur le Premier ministre, de l'intégration d'un million d'Européens à neuf millions de Musulmans, mais bien d'intégrer dix millions de Français d'Algérie à 45 millions de Français de la métropole. (*Applaudissements sur plusieurs bancs au centre droit et à droite.*)

Vous apaisez nos inquiétudes...

M. Sadok Khorsi. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Lagaillarde. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Khorsi, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Sadok Khorsi. Je tenais simplement à préciser que M. Lagaillarde a oublié de dire qu'il parlait en son nom personnel ! (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs au centre droit.*)

M. Pierre Lagaillarde. Monsieur le Premier ministre, dans ce qui constitue le véritable exposé des motifs des projets législatifs que vous soumettez à notre appréciation, vous affirmez que votre politique d'ensemble est faite d'une série d'indiscutables certitudes.

Quelles sont les certitudes objectives qui s'offrent à nos yeux ? La première apparaît dans une directive en date du 10 mars 1959 dont vous êtes le signataire et aux termes de laquelle il ne faut pas définir le statut politique de l'Algérie, ce problème ne pouvant être réglé que lorsque les armes se seront tues.

Nous faut-il donc penser que la volonté politique que tous les élus d'Algérie-Sahara ont exprimée dans la Charte du 8 décembre et qu'ils ont concrétisée récemment dans un rapport circonstancié, demeurera lettre morte ? Parce que les vingt mille tueurs du F. L. N. n'ont pas encore de représentants porteurs d'écharpe, la représentation de l'Algérie serait-elle considérée comme incomplète ?

Alors, c'est la certitude que nous sommes des parlementaires à part réduite, des parlementaires de transition, des parlementaires élus sous condition résolutoire.

Vous affirmez, monsieur le Premier ministre, que la nation tout entière est engagée dans le combat contre le F. L. N. Mais, alors que nos soldats combattent dans les djebels de Kabylie et dans les sables de Timimoun, *L'Express*, *France-Observateur*, *Libération*, *L'Humanité* et le parti communiste tout entier font quotidiennement l'apologie de la rébellion. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Dans une démocratie bien comprise, monsieur le Premier ministre, le libéralisme doit cesser lorsqu'il met en péril les intérêts supérieurs de l'Etat.

Pour l'instant, c'est la certitude de l'impunité des traîtres.

Vous proclamez, monsieur le Premier ministre, que les rigueurs de la justice vont s'abattre sur les tueurs et les assassins. Mais Ben Bella, chef officiel de la rébellion, criminel de droit commun, coule des jours heureux aux frais des contribuables dans ce que je pourrais appeler le « palace » de l'île d'Aix. Accueillant ses amis, recevant ses fiancées, il attend béatement la fin — qui semble proche — d'un purgatoire commode.

C'est la certitude de l'impunité des assassins.

Je vais conclure, monsieur le Premier ministre. Mais il faut que vous sachiez que nous sommes les véritables libéraux parce que, en réclamant l'égalité absolue pour dix millions de citoyens français, nous combattons aussi pour défendre les droits essentiels de la nation.

Nous sommes les véritables libéraux parce que nous savons que, sur les confins des départements du Sud de la Méditerranée, nous défendons la pensée occidentale face au totalitarisme bolchevique. (*Applaudissements sur certains bancs au centre droit et à droite.*)

La volonté de nos populations de toutes les communautés sera plus forte que toutes les déclarations ministérielles, et le métropolitain que je suis peut se permettre de dire, monsieur le Premier ministre, qu'en cent trente ans d'histoire de France, sur tous les champs de bataille du monde, dix millions de Français d'Algérie, en payant le prix du sang, ont irrémédiablement mérité de n'avoir plus désormais qu'une seule loi, qu'un seul drapeau, en un mot qu'une seule et même nation : la France. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. le président. La parole est à M. Bégué. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Camille Bégué. Le 4 juin, vous avez, monsieur le Premier ministre, défini la légitimité. Parmi les normes que vous avez posées, et par prédilection, j'en retiens une, qui, du reste, se dessine en filigrane le long de vos déclarations et que, sans trahir votre pensée, du moins je l'espère, je formulerai dans les termes suivants : « Le pouvoir se justifie par les services qu'il rend aux citoyens ».

Il est pour moi hors de doute qu'une association, une coopération Algérie-France ne vaudront et ne dureront que si elles sont fondées sur la promotion humaine de la masse ou, pour employer des termes plus concrets et plus clairs, si elles se proposent pour but de porter la population entière de l'Algérie au niveau du travail et de la consommation.

Si nous voulons atteindre ce but, et nous ne pouvons pas ne pas vouloir l'atteindre, il importe que le contrôle du Parlement sur le budget de l'Algérie évite une centralisation qui

ne tiendrait pas compte des nécessités locales et qu'il déclenche, en revanche, un rythme d'investissements plus rapide et plus exactement adapté à la conjoncture algérienne.

A l'élaboration du budget, il conviendra d'associer les représentants élus des collectivités d'une manière toujours plus active et plus étroite, de façon que les besoins concrets puissent s'exprimer en toute liberté et en toute efficacité.

Si, par ailleurs, un budget exprime une volonté politique, il appartiendra au Gouvernement et au Parlement de montrer par des actes que la France, résolue à équiper l'Algérie pour qu'elle devienne fertile en récoltes et riche en hommes, est capable d'accomplir l'effort commandé par ses décisions.

Il serait profondément injuste de méconnaître l'œuvre accomplie dans le passé. Mon intention n'est pas de réciter les panégyriques traditionnels. Cependant, l'équité commande de rappeler à cette tribune quelques événements capitaux qui ont marqué l'existence du vieux ménage France-Algérie.

Un ensemble de mesures qui, dès 1946, constituaient un plan complet, permirent de faciliter la constitution de l'industrie qui, pour modeste qu'elle soit en valeur absolue, ne présente pas moins aujourd'hui, mines exclues, une dimension cinq fois supérieure à celle d'il y a quinze ans, malgré un net ralentissement de la progression à partir de 1951.

Aujourd'hui, la part du secteur industriel dans le revenu global intérieur approche ou même dépasse 32 p. 100. L'éventail des productions orientées de façon à satisfaire les besoins les plus impérieux du marché intérieur ou à transformer sur place des produits et matières premières autrefois exportés à l'état brut est largement ouvert.

Un programme qui reposait sur un acte de foi a permis de doter l'Algérie d'un équipement industriel rentable et ouvre aujourd'hui d'immenses perspectives à l'exploitation des ressources sahariennes.

Dans le domaine de l'agriculture, les Français de France, on le sait bien, ont fécondé de vastes espaces dont la plupart se trouvaient incultes il y a cent ans. Ce que l'on sait moins, c'est qu'ils ont aussi préparé les conditions fondamentales d'une exploitation plus rationnelle et plus intensive. En défrichant, en ensemençant, en plantant, les colons venus de la métropole ont donné un exemple, créé des ressources alimentaires, fourni du travail.

Les pouvoirs publics n'ont cessé de besogner pour amender ces terres souvent imprégnées de sel, balayées par les vents, durcies par les froids ou gorgées de chaleur, dévastées plutôt qu'animées par des pluies irrégulières et diluviennes.

Le crédit agricole et la coopération, les moyens de production et de stockage, les industries de transformation se sont développés sans trêve depuis quarante ans.

Des institutions spécifiques telles que les sociétés agricoles de prévoyance et les secteurs d'amélioration rurale qui les prolongent, ont permis de susciter à travers d'immenses territoires des foyers de progrès technique et d'espérance sociale.

La défense et la restauration des sols emportés par l'érosion, un important travail de reboisement ont été entrepris parallèlement à l'aménagement des terrains de parcours destinés à maintenir et à accroître l'importance des troupeaux.

Pour situer l'effort métropolitain en terre algérienne, je me bornerai à un exemple chiffré.

On sait que l'eau est la source principale et aussi la plus rare de la fécondité agricole. Dix milliards environ ont été investis entre 1946 et 1952 pour emmagasiner 850 millions de mètres cubes d'eau derrière des barrages parfois énormes.

Je ne rappelle que d'un mot, et pour mémoire, cette infrastructure, qui a été créée de toutes pièces par nos mains et notre argent, et qui a porté le commerce extérieur de l'Algérie à 800 milliards en 1958, en plein drame, dont 85 p. 100 d'échanges à la vente ou à l'achat avec la métropole.

Vous avez donc eu raison, monsieur le Premier ministre, de proclamer que le pouvoir que la France exerce en Algérie est légitime, mais vous avez eu beaucoup plus raison encore en déclarant, avec la solennité de votre fonction et de cette tribune, que la même légitimité doit se prouver et se construire d'une façon continue, jour après jour.

Car il a manqué jusqu'à présent à la politique française d'entrer assez avant dans la vie même et je dirais volontiers dans la famille, dans la jeunesse, dans la chair de la population musulmane. (*Très bien! très bien! au centre.*)

L'entreprise s'est préoccupée de rentabilité mathématique beaucoup plus que de succès humain.

Désormais, écartant toutes les formes du paternalisme, dans un climat de confiance mutuelle, d'association à parts égales, il va falloir faire s'élever la masse entière des habitants jusqu'au stade où l'homme, vainqueur de la misère, devient enfin capable de lui-même. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

La population de l'Algérie est aux trois quarts rurale. C'est donc au total 7 millions de personnes environ qui vivent à la campagne, sinon de la campagne. Sur la base des quantités de travail exigées par chaque nature de culture, le nombre de journées de travail qu'a fournies la population agricole en 1954 peut être évalué à 150 millions de journées. Rapporté aux seuls membres masculins de la population active, ce total représente, pour chaque personne en âge de travailler, 92 jours par an.

En conséquence, pour que la population active, qui est réputée actuellement vivre de l'agriculture et qui est estimée à 2.600.000 personnes, trouve son plein emploi, il faudrait environ 340 millions de journées supplémentaires par an. Faute d'y pourvoir, on ne peut considérer la population d'Algérie comme une population de travailleurs, encore moins comme une population de consommateurs. L'agriculture, à coup sûr, ne saurait absorber une main-d'œuvre dont la montée démographique accroît sans arrêt la pression et l'angoisse.

Avec raison, on s'est préoccupé de multiplier en Algérie les activités industrielles. L'ensemble de ces activités pourrait fournir, en 1967, 552.000 emplois nouveaux. Au total, les activités non agricoles dispenseraient 875.000 emplois supplémentaires, soit 790.000 réservés aux musulmans.

Il serait donc ainsi préparé pour la population musulmane 170 millions de journées. C'est exactement la moitié de ce qu'exigerait le plein emploi de la main-d'œuvre agricole actuellement sans travail. Et je ne compte pas la population urbaine actuellement inemployée ou employée à temps incomplet. Je suppose aussi acquise la qualification indispensable pour que les musulmans soient aptes à occuper les postes qui leur seront offerts.

De tels chiffres et de telles considérations permettent de mesurer quelle devra être l'ampleur du chapitre des investissements dans ce budget dont désormais le Parlement aura à débattre.

L'industrialisation de l'Algérie est en marche; elle doit se poursuivre à un rythme plus rapide. A elle seule, l'exploitation des gisements pétroliers comprise, elle exige au moins, pour les dix années à venir, un volume d'investissements égal à 4.000 milliards de francs, dont 300 milliards environ à provenir du budget métropolitain, sans compter l'aide indirecte qui pourrait être apportée par les dégrèvements fiscaux prévus par le décret du 24 avril 1959.

Et au terme de cet effort de dix ans, il resterait encore la moitié au moins de la population active sans emploi si l'agriculture ne sortait de son actuelle léthargie pour offrir du travail, assurer des revenus, élever le niveau de vie, équilibrer la vie économique et sociale de ce pays.

Pour indispensable qu'elle soit, on peut estimer que l'industrialisation de l'Algérie est d'intérêt moins immédiat et moins impérieux que l'expansion agricole. S'il est vrai que l'industrie n'a pas encore assez servi la population musulmane, il est aussi vrai que les progrès de l'agriculture évoluée n'ont pas encore pénétré jusqu'à elle.

On est fondé à regretter que les vignobles aient empiété sur les zones céréalières (*Très bien! très bien! au centre*), que la politique des sociétés agricoles de prévoyance et des secteurs d'amélioration rurale ait été trop timidement dotée, que la vulgarisation, la scolarisation et la formation professionnelle de la masse autochtone soient si éloignées de l'atteindre en sa totalité.

Deux chiffres éclairent le résultat des atermoiements et des lésines en argent et en hommes:

Le rendement céréalier des cultures traditionnelles oscille entre trois et cinq quintaux à l'hectare, selon les années, à un niveau qui n'a pas varié depuis quatre-vingts ans. Le fait ne tient pas à la nature du sol puisque, sur des terres de même contexture et de même climat, l'agriculteur européen obtient onze quintaux de moyenne.

Deuxième chiffre: sur les 850 millions de mètres cubes d'eau disponibles en 1952, 217 millions seulement ont été utilisés à l'irrigation.

Que se dressent des silos, des cheminées d'usines, que roulent des chemins de fer, que des plantations d'agrumes coupent le paysage de leur verdoyante prospérité, que les vignes étalent leur pampre, à flanc de coteau, et jusque dans les plaines, en quoi ces richesses honorent-elles les hommes, tant que des centaines de milliers de paysans et de jeunes, à travers les cailloux que personne ne leur a appris à chasser, sur un sol que personne ne leur a enseigné à féconder, cherchent dramatiquement, tragiquement, leur nourriture et, en définitive, ne rencontrent que la faim et la désespérance! (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Faute d'être nourris, ils alimentent la rébellion; ne nous en étonnons pas.

Si je devais donner un titre à mon exposé, je l'appellerais: plaidoyer pour le fellah.

On se résigne beaucoup trop volontiers, même dans les documents officiels, à admettre que l'agriculture n'est pas suscep-

tible de dépasser l'étape actuelle. Si l'on veut indiquer par là que la nature de la terre ne permet pas l'espoir d'accroître les superficies, j'en suis d'accord.

Mais les spéculations, les méthodes, la force de productivité du paysannat algérien permettent des espoirs qu'il faut avoir le courage de formuler clairement, pour les fixer comme des buts que l'on doit atteindre, si l'on veut fonder le droit, servir la morale et demeurer fidèle à la vocation de la France. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

L'accroissement rapide des ressources alimentaires est un impératif fondamental et préalable avec l'augmentation du revenu paysan.

S'il est encore temps de réfléchir, il suffit de considérer l'ampleur, la complexité, les énormes difficultés de l'action pour se persuader que la communauté franco-musulmane est jetée dans une entreprise qui ne s'accomode ni de la dispersion, ni de la haine, ni de destructions systématiques.

Elle requiert, au contraire, un effort harmonieux et solidaire qui, seul, peut vaincre d'insurmontables obstacles.

Trois problèmes se posent immédiatement à l'attention: un problème juridique, un problème technique et un problème humain.

La réforme agraire promulguée par les décrets de 1956 n'est, pour ainsi dire, pas entrée en application. En trois ans, les acquisitions par la caisse d'accession à la propriété et à l'exploitation rurale de terres irrigables représentent 110.860 hectares, qui permettent d'installer 4.530 familles.

Dans les périmètres irrigables, où elles seraient cependant plus efficaces, les expropriations, faute d'un texte qui éclaire les dispositions du décret du 25 avril 1956, n'ont pas encore commencé. On ose se flatter qu'aient été transférées gratuitement à la caisse d'accession à la propriété et à l'exploitation rurale, le 30 décembre 1958, c'est-à-dire deux ans après la promulgation de la réforme, soixante-dix hectares de terres appartenant aux Vergers de Malakoff.

Pourtant, la redistribution des terres irrigables constituerait une mesure de portée immédiate. La disproportion entre terres irrigables et terres irriguées montre combien cette œuvre est importante et combien elle est urgente.

Sans doute, des circonstances climatiques et culturales expliquent une telle disproportion. Cependant, elle demeure excessive. Voulez-vous me permettre de citer quelques chiffres à titre d'exemple ? Ils seront, d'ailleurs, très rapidement rappelés.

Dans le périmètre du haut Chéliff, sur 5.250 hectares de terres équipées, 345 seulement ont été irrigués.

Dans l'oued Fodda, sur 16.550 hectares de terres équipées, 8.590 seulement ont été irrigués.

Dans le bas Chéliff, sur 20.000 hectares, 6.000 seulement ont été irrigués.

La situation est meilleure dans les périmètres de la Mina, du Sig, du Tlelat, parce que ces régions comportent des zones de petites et moyennes propriétés où prédominent les cultures arbustives et maraîchères.

On pourrait installer 4.000 familles sur les terres actuellement équipées, c'est-à-dire 25.000 à 30.000 personnes, à condition qu'elles soient techniquement formées et guidées, à condition aussi que le prix de l'eau rende l'exploitation accessible.

Il reste que le statut du sol en son ensemble demeure à élaborer.

Le régime foncier de l'Algérie, caractérisé actuellement par la distinction entre terres francisées soumises à la législation et à la juridiction de droit commun et terres non francisées, individuelles ou collectives, relevant du droit coranique, se prête mal à l'exécution des opérations qui doivent découler du plan défini à Constantine le 30 octobre 1958.

La complexité du problème est d'ailleurs aggravée par l'état d'indivision entretenu par le droit successoral musulman.

L'ordonnance du 3 janvier 1959 simplifie la procédure en instituant un juge unique itinérant doué d'une compétence étendue, mais les moyens à mettre en œuvre sont énormes car c'est le statut tout entier de la terre musulmane qui est à construire.

L'élaboration du statut foncier doit aboutir à la constitution de propriétés stables de superficie variable selon les zones, point trop petites pour être rentables, point trop vastes pour ne pas reconstituer les privilèges.

Cette harmonie sociale, mesurée à l'échelle d'une famille, présente le danger de se mal adapter aux techniques modernes. Elle devra donc s'assortir d'un réseau coopératif dense et bien outillé, dont la contexture juridique et pratique soit aussi proche que possible des traditions communautaires propres à la population musulmane.

La mise en place d'un vaste réseau de coopératives d'approvisionnement, de conditionnement, de stockage, de vente, d'utilisation de matériel, d'élevage, de traitement des récoltes, suppose des avances considérables de crédits et des techniciens. Qu'il faille l'entreprendre sans plus de délai ne se discute même pas.

Les conditions juridiques une fois définies, la mise en valeur des terres devrait être entreprise. L'équipement foncier de l'Algérie repose sur deux pivots, la défense et la restauration des sols d'une part, l'hydraulique agricole d'autre part.

Il faut se souvenir que l'érosion dénude 40.000 hectares de terre arable par an, emportant cent millions de mètres cubes de terre. Cinq millions d'hectares sont justiciables de travaux de défense et de restauration; un million est à traiter d'extrême urgence.

Si la population continue à croître, si on ne lutte pas victorieusement contre l'érosion, dans cinquante ans la surface de terre arable sera réduite à 22 ares par habitant, un peu moins d'un quart de la surface indispensable pour assurer l'alimentation humaine.

M. Paul Reynaud, *président de la commission des finances.* Très juste !

M. Camille Bégué. Alors, si telle est la politique que l'on suit dans le domaine de l'alimentation, que l'on intègre ou que l'on fédère l'Algérie je me demande quelle importance pourra revêtir la solution politique. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Entre 1946 et 1953, cent mille hectares ont été mis en défense ou en restauration, soit environ 14.000 hectares par an. L'ouvrage, à ce rythme, est pratiquement inutile puisque l'érosion nous bat de 26.000 hectares par an. Il faudrait traiter 100.000 hectares chaque année, ce qui suppose un matériel spécialisé et un investissement de 5 milliards annuels aux prix de 1956.

La participation des Musulmans pourrait, paraît-il, être évaluée à 30 ou 35 p. 100. J'estime que cette proportion est extrêmement lourde et que, si nous voulons effectuer un travail utile et rapide, il faudra très probablement l'abaisser et prendre davantage sur nos épaules. Mais la métropole doit bien savoir, car il serait vain et dangereux de nous bercer ici d'illusions, que si elle veut conserver l'Algérie elle doit tenir son économie à bout de bras pendant des années encore. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En matière d'hydraulique se pose aussi la question des avances nécessaires aux cultivateurs pour adapter leurs spéculations aux services que l'irrigation leur offre. Il convient ensuite d'entretenir les barrages, de les parachever, d'exécuter ceux qui sont prévus. Il faudrait procéder immédiatement à une vingtaine de milliards de travaux. Des considérations diverses prétendent justifier les lenteurs qui ont été jusqu'à présent enregistrées. Il ne s'agit pas d'attendre que la mise en valeur des périmètres s'effectue spontanément grâce à un déterminisme interne. Les événements ont prouvé qu'en certains domaines ils n'admettent pas que l'on attende.

La mise en valeur par le plein emploi de l'eau captée, il appartient à l'autorité publique de la provoquer et de la précipiter. Les moyens sont connus, il n'est que de les appliquer.

Pour que les résultats se manifestent avec éclat, du temps est nécessaire; mais une volonté ferme et pressée qui s'inscrit dans le terrain entraîne l'espérance et apaise les soubresauts dévastateurs.

Demandons donc qu'elle s'exprime dans le budget qui sera soumis au Parlement. Un million d'hectares à irriguer, des travaux de petite hydraulique à multiplier, des puits à forer, notamment sur les terrains de parcours, la lutte contre les eaux nuisibles, voilà, très brièvement esquissé, un programme d'hydraulique qui demande des années, beaucoup d'hommes, beaucoup d'argent, beaucoup d'efforts et de ferme volonté.

Le plan de 1952 proposait 39 milliards d'investissements en quatre ans. Les conclusions du ministère de l'Algérie arrêtées en mars 1958 conseillaient de consacrer 175 milliards sur dix ans à l'hydraulique. Cette évaluation paraît encore inférieure aux exigences de la réalité.

La restauration de la forêt, liée, d'ailleurs, à la politique de défense des sols et à la politique de l'eau, s'impose au rythme de 20.000 hectares par an. Voilà de l'emploi immédiat pour la main-d'œuvre et une assurance pour l'avenir.

Les techniques des cultures ont besoin elles-mêmes d'être plus adaptées, plus nuancées, dirai-je, et surtout enseignées. Sans entrer dans le détail fastidieux des méthodes, je me permets d'appeler l'attention de l'Assemblée et du Gouvernement sur le caractère urgent d'une étude systématique tendant à établir la capacité de production des sols, les éléments nutritifs à la disposition des récoltes, les éléments nutritifs laissés dans le sol par les récoltes sous le climat algérien, le coefficient d'utilisation par les différentes cultures des éléments fertilisants.

Autant que d'argent, le chantier Algérie a besoin d'hommes. Les techniciens européens doivent s'y transporter en grand nombre et y travailler, et j'approuve, après M. le Premier

ministre, l'idée d'instaurer un service civil en Algérie, qui exigerait des Français qu'ils apportent toute leur aide aux peuples qui en ont besoin au-delà de la Méditerranée.

Mais ce sont les Musulmans eux-mêmes qui doivent bâtir leur province. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et au centre droit.*)

Tout progrès technique suppose, au sens le plus large du terme, une main-d'œuvre professionnellement qualifiée, intellectuellement formée.

Les écoles d'agriculture sont, à ce jour, insuffisantes et mal adaptées. Appeler grand programme celui qui permet de former quelques dizaines d'apprentis dans les domaines de l'artisanat, de l'agriculture, de l'arboriculture est abusif. L'œuvre d'enseignement doit être relancée sur des bases entièrement renouvelées. Nous devons entreprendre la scolarisation générale et complète de la population algérienne. Dans chaque école primaire, une formation professionnelle élémentaire doit être dispensée, capable de créer ce que j'appellerai les réflexes de base.

Des centres de formation professionnelle accélérée doivent être créés pour les adultes et, à l'école même, une propagande intensive et une sélection pour les écoles régionales d'agriculture doivent être méthodiquement conduites.

L'enseignement doit être gratuit, essentiellement préoccupé modestement de former des moniteurs et des conseillers agricoles.

Ainsi, le peuple d'Algérie deviendra non seulement un peuple de travailleurs, mais aussi un peuple de consommateurs, un peuple tout court.

Si nous considérons les chiffres, la rénovation et la conversion de l'agriculture coûteraient, selon les experts de l'ancien ministère de l'Algérie, 613.760 millions de francs en dix ans. J'admire la précision du chiffre, auquel il ne manque que les centimes, un peu comme il ne manquait que les boutons de guêtres à l'armée de Napoléon III.

Personnellement, je m'étais livré à un calcul qui, durant l'année 1957, m'avait conduit à une prévision de 150 milliards de francs par an pendant dix ans. Vous voyez, mes chers collègues, que le budget soumis à votre examen, s'il est tenu compte des exigences réelles, ne risque pas d'être vide.

Les chiffres sont énormes, s'épouvantera-t-on. Mais le total des investissements industriels et agricoles n'atteint pas, pour dix ans, celui du budget métropolitain pour une seule année. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite*).

La dépense est rentable, on l'a démontré.

Et puis, il faut savoir ce que l'on veut.

M. Marc Lauriol. Parfaitement !

M. Camille Bégué. Voulons-nous conserver l'Algérie à la France et la France à l'Algérie ? Alors, prenons-en les moyens. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Voulons-nous démontrer que nous sommes en mesure d'engager une politique de progrès en faveur des peuples sous-équipés, gagner ainsi l'audience du monde ? Alors commençons notre démonstration sur notre propre sol, c'est-à-dire sur le sol d'Algérie. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite*).

L'Algérie terre nouvelle, avez-vous dit, monsieur le Premier ministre. Cette terre nouvelle est une terre française, et une terre française ne peut être que la terre des hommes.

L'union pour la nouvelle République vous fait confiance, c'est-à-dire qu'elle se fait confiance à elle-même (*Rires et exclamations sur plusieurs bancs*) — il n'en a pas toujours été ainsi, mes chers collègues, et vous le savez bien — pour engager et conduire fermement cette politique nouvelle dont vous avez déclaré que, si elle avait été entamée depuis quarante ans, la rébellion n'aurait pas pu voir le jour (*Applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite*), pour engager fermement, dis-je, une politique de solidarité efficace, concrète, en faveur de la population algérienne, pour inscrire dans les décisions et dans les actes l'humanisme qui inspire le discours de Constantine, pour que la France se montre fraternellement présente aux fellahs d'Algérie que j'ai appris à aimer parce que leur terre est semblable à ma terre, parce que leur peine est la peine qui fut celle de mon père, parce qu'enfin et surtout il suffit de les regarder, comme le Bédouin solitaire perdu dans les sables regarde l'aviateur, pour constater qu'ils sont des hommes comme nous. (*Applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Waldeck Rochet. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. Waldeck Rochet. Mesdames, messieurs, je sais que la grande majorité de cette Assemblée a sur le problème de l'Algérie une position...

M. Henri Caillemer. Française ! (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite. — Protestations sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. Waldeck Rochet. ... très différente de la nôtre.

Je voudrais néanmoins me permettre d'exposer notre position...

Sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite. Russe !

M. Waldeck Rochet. ... qui est celle d'un grand nombre de Français. (*Interruptions sur plusieurs bancs au centre droit.*)

Depuis que dure ce dramatique conflit, plusieurs débats se sont déroulés dans cette enceinte. Chaque fois s'est posée la question du choix entre deux politiques : ou bien la poursuite de la pacification avec, comme premier objectif, l'écrasement militaire de l'adversaire, ou bien la recherche d'un règlement par voie de négociations.

Jusqu'à présent les différents gouvernements qui se sont succédé au pouvoir ont rejeté la deuxième solution, celle de la négociation...

M. Djilali Kaddari. Et avec qui faut-il négocier, monsieur Waldeck Rochet ?

M. Waldeck Rochet. ... parce qu'ils considéraient que la pacification militaire est la condition préalable à toute solution du problème algérien.

De la déclaration de M. le Premier ministre, il ressort que le Gouvernement actuel s'en tient essentiellement à cette position, ce qui annonce, à notre avis, une prolongation du conflit.

M. le Premier ministre. Que les pays communistes aident moins le F. L. N. et ils avanceront ainsi l'heure de la paix. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite.*)

M. Waldeck Rochet. Je ne répondrai pas aux diversions...

M. le Premier ministre. Parce que vous ne le pouvez pas !

M. Waldeck Rochet. ... parce que je suis à cette tribune pour exposer notre position...

Sur plusieurs bancs à gauche et au centre. Le point de vue russe. A Moscou !

M. Waldeck Rochet. ... et non pas la vôtre !

M. Ahmed Djebbour. Vous n'avez pas dit cela en 1945 lorsque l'un des vôtres, Tillon, a fait écraser 45.000 musulmans dans les seuls arrondissements de Sétif et de Guemla.

M. Waldeck Rochet. Je rappelle cependant qu'à la suite de l'accession du général de Gaulle au pouvoir, nombreux ont été les Français qui pensaient qu'une solution interviendrait dans des délais relativement proches.

M. Michel Habib-Deloncle. Vous n'avez pas poussé à la roue !

M. Waldeck Rochet. Certaines déclarations retentissantes faites à différents moments tendaient d'ailleurs à entretenir cet espoir.

Le 5 décembre, à Touggourt, le général de Gaulle déclarait que la page des combats était tournée. Plus récemment, à Bourges, il a dit que le jour est en vue où l'Algérie sera pacifiée, ce qu'il a encore répété sous une autre forme dimanche dernier à Saint-Etienne.

Malheureusement, les faits ne correspondent pas à l'optimisme des discours officiels. Le commandement militaire lui-même annonçait dernièrement que, pour les opérations qui se sont déroulées dans la dernière semaine de mai, on comptait plus de mille morts, dont 59 soldats français. (*Interruptions à gauche et au centre.*)

M. Michel Habib-Deloncle. Cela vous réjouit !

M. Waldeck Rochet. Le fait que le temps du service militaire ait été porté à 28 mois et l'annonce par M. le Premier ministre qu'un effort particulier sera nécessaire l'an prochain à cause des classes creuses, souligne également que la page des combats est malheureusement loin d'être tournée.

Je le sais bien, ceux qui soutiennent qu'une solution militaire serait plus ou moins proche avancent certains arguments. Ils parlent de la fatigue, de l'essoufflement de l'adversaire, et ils affirment que l'armée du F. L. N. n'a plus d'appui parmi les populations algériennes. (*Interruptions au centre et à droite.*) Ce sont déjà les arguments qui étaient utilisés naguère lorsque M. Lacoste parlait du dernier quart d'heure.

Mais depuis, malheureusement, les combats se sont poursuivis, et nous craignons qu'à défaut de la négociation, d'un cessez-le-feu, ils ne se prolongent. Car enfin, si la situation

s'était tellement améliorée, comment expliquer que, pour séparer les groupes de l'armée du F. L. N. des populations civiles, l'armée française ait été amenée à créer ces centres de regroupement où se trouvent parqués, dans des conditions dramatiques, un million de femmes, d'enfants et d'hommes ?

N'est-ce pas la preuve que la véritable solution ne peut être qu'une solution politique ? D'ailleurs, que le problème algérien ne puisse être réglé par les armes, le général de Gaulle lui-même l'a reconnu, notamment dans des déclarations qui ont été reproduites par l'*Echo d'Oran*. Parlant du drame algérien, le général de Gaulle a tout d'abord dit qu'une solution heureuse ne peut être trouvée que dans une évolution totale de ce pays. Il a ensuite ajouté que, si cette évolution échouait, même si la pacification était définitive l'Algérie serait rapidement perdue pour nous, car à la première occasion elle se soulèverait à nouveau et, cette fois, il n'y aurait plus de solution.

Le général de Gaulle n'a pas précisé, il est vrai, de quelle évolution il s'agit, ni dans quels délais et surtout par quel moyen l'obtenir. Or, c'est là, à notre avis, que réside toute la question. A notre sens, la seule évolution qui permette d'entrevoir une issue heureuse pour la France comme pour l'Algérie (*Interruptions au centre et à gauche*), c'est la création rapide de conditions permettant d'établir une coopération réelle, parce que librement consentie, entre la masse du peuple algérien et la France.

Une voix au centre droit. Le peuple algérien est ici.

M. Waldeck Rochet. Mais pour que se réalisent de telles conditions, nous croyons, c'est notre opinion que nous exprimons...

Sur plusieurs bancs à gauche et au centre. Celle de Moscou! Celle de Khrouchtchev!

M. Waldeck Rochet. ... qu'il faut d'abord mettre fin à la guerre et faire la paix, ce qui exige à notre avis des négociations. (*Nouvelles interruptions au centre et à gauche.*)

M. Michel Habib-Deloncle. Négociez donc avec les Hongrois.

M. Waldeck Rochet. L'expérience montre, en effet, que la guerre provoque inévitablement un cortège de misère, de souffrances, de méfiance et de haine (*Vives exclamations à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite*)...

M. Jean-Baptiste Biaggi. Comme à Budapest!

M. Guy Jarrosson. C'est votre complicité avec la rébellion qui prolonge la guerre!

M. Waldeck Rochet. ... qui constituent autant d'obstacles à une coopération réelle fondée sur la confiance.

M. Ahmed Djebbour. La collusion du F. L. N. avec le parti communiste est bien connue!

M. Waldeck Rochet. Les faits contenus dans le rapport sur les centres de regroupement, transmis à M. Delouvrier, sont à cet égard édifiants. D'après ce rapport, les populations qui se trouvent dans ces camps, créés par l'autorité militaire, peuvent être déplacées sur ordre, du seul fait que la stratégie militaire ne s'accommode pas de leur présence.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Allez donc voir ce qui se passe en Sibérie.

M. Waldeck Rochet. On indique dans ce document que, lorsque le regroupement atteint mille personnes, il y meurt à peu près un enfant tous les deux jours, ce qui représente une moyenne effrayante.

Sur de nombreux bancs. C'est faux !

A droite. Crochet !

M. René Moatti. Waldeck... crochet ! (*Rires.*)

M. Waldeck Rochet. Une telle situation fait dire aux enquêteurs que, par suite de la nécessité de la pacification, un million d'hommes, de femmes et d'enfants sont pratiquement menacés de famine.

M. Ahmed Djebbour. Et à Budapest, que se passait-il ?

M. Waldeck Rochet. Un million sur une population de huit millions d'âmes; si l'on transposait cette proportion à la France, cela équivaudrait à cinq millions de Français pratiquement menacés de famine. (*Protestations à gauche, au centre et à droite.*)

On nous dit que la démocratie existe déjà en Algérie.

M. Ahmed Djebbour. Et en Hongrie ?

M. Jean-Baptiste Biaggi. Parlez-nous des envois d'armes !

M. Waldeck Rochet. Eh bien! mesdames, messieurs, je crois qu'il suffit d'évoquer des faits aussi douloureux que ceux dont je viens de parler pour comprendre que, tant que durera la guerre, on ne pourra pas parler réellement de démocratie en Algérie ni annoncer une évolution vraiment favorable à une coopération franche, loyale, entre la masse du peuple algérien et la France.

En dépit des affirmations contraires, ce ne sont pas, pensons-nous, les élections faites sous le contrôle de l'armée qui peuvent donner le change. (*Rires.*)

M. Jean-Baptiste Biaggi. Vous préférez le contrôle de l'armée russe !

M. Ahmed Djebbour. Notre présence ici est la preuve que les élections ont été libres en Algérie.

M. Mourad Kaouah. Monsieur Waldeck Rochet, me permettez-vous de vous interrompre ?

Plusieurs députés au centre. Un Musulman demande à vous répondre, monsieur Waldeck Rochet.

M. Waldeck Rochet. J'utilise le temps de parole qui m'est imparti pour exposer mon opinion et celle de mes amis. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite. — Bruit de pupitres.*)

M. le président. L'orateur refuse d'être interrompu. (*Vives protestations et claquements de pupitres sur de nombreux bancs. Plusieurs députés se lèvent et applaudissent M. Kaouah qui quitte son banc et invite ses collègues à le suivre; un grand nombre de députés siégeant à gauche, au centre, au centre droit et à droite quittent la salle des séances. Bruit.*)

M. le président. Si l'Assemblée désire évacuer l'hémicycle, je la prie de le faire en silence. (*Sourires.*)

J'invite M. Waldeck Rochet à poursuivre son exposé.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Il a peur d'écouter un Algérien. Que fait-il de la courtoisie et de la loyauté ? Qu'il aille donc à Moscou !

M. Michel Habib-Deloncle. L'orateur ne pourrait-il être invité à respecter son temps de parole ?

M. Waldeck Rochet. J'utilise le temps qui m'est imparti pour expliquer notre position. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. Jean-Baptiste Biaggi. Apprenez donc à parler le russe!

M. Waldeck Rochet. Chacun a la possibilité de se faire inscrire dans ce débat.

M. le Premier ministre nous a expliqué que, dans le cadre du plan de Constantine, l'Algérie serait économiquement transformée et que, dès maintenant, des mesures financières sont prévues pour aider les industriels à installer des usines, ce qui permettra de donner du travail aux Algériens qui n'en ont pas.

M. Abdallah Tebib. La misère, c'est vous qui en êtes la cause.

M. Waldeck Rochet. Mais il est douteux que de tels projets puissent être réalisés tant que durera la guerre.

M. Jean-Baptiste Biaggi. C'est vous qui entretenez la guerre!

M. Waldeck Rochet. J'ajoute que le problème algérien n'est pas seulement un problème d'ordre économique et social, mais qu'il est aussi et surtout un problème d'ordre politique.

M. Ahmed Djebbour. Il ne sera jamais soviétique!

M. Waldeck Rochet. C'est avant tout pour le droit à l'existence nationale que luttent tous les peuples, y compris le peuple algérien.

M. Philippe Vayron. Et le peuple hongrois!

M. Waldeck Rochet. Pour une évolution favorable des rapports entre la France et l'Algérie...

M. Mourad Kaouah. Parlez plutôt de Moscou. Que savez-vous du problème algérien ? Vous n'avez jamais mis les pieds en Algérie.

M. Waldeck Rochet. ... il faut négocier avec les représentants qualifiés du peuple algérien, sans aucune exclusive, y compris avec les représentants de ceux qui se battent,...

M. Michel Habib-Deloncle. Et aussi avec les députés français !

M. Waldeck Rochet. ... et ce afin d'obtenir le cessez-le-feu et l'établissement de rapports nouveaux entre la France et l'Algérie fondés sur le libre consentement et l'égalité des droits.

M. René Vinciguerra. Que faites-vous de la Constitution ?

M. Waldeck Rochet. Lorsque nous parlons de règlement pacifique, certains proclament que c'est la voie de l'abandon et du défaitisme.

Eh bien! mesdames, messieurs, nous avons la conviction que c'est, au contraire, le refus systématique de toute négociation qui risque de faire tout perdre à la France. Nous avons la conviction que la recherche d'une solution pacifique...

M. Pierre Baudis. Avec qui ?

M. Waldeck Rochet. ... répond à l'intérêt bien compris...

M. Jean-Baptiste Biaggi. De la Russie !

M. Waldeck Rochet. ... de la France, à ses intérêts légitimes en Afrique du Nord, à son rayonnement, à son autorité internationale.

M. Abdallah Tebib. Parlez-nous de Maillot.

M. Waldeck Rochet. Car il n'est pas vrai que la négociation signifie l'abandon ou la fin de l'influence française en Afrique du Nord.

M. Jean-Baptiste Biaggi. On l'a vu en Tunisie.

M. Waldeck Rochet. Nous avons toujours dit que dans la recherche de ce règlement pacifique, il fallait tenir compte du fait qu'il y a en Algérie, non seulement des gros colons, mais une population française nombreuse, dont la collaboration avec les populations musulmanes est une nécessité. Nous n'avons cessé de dire que la France et l'Algérie, en raison même de leurs intérêts communs, ont de multiples et énormes avantages à tirer d'une coopération étroite dans tous les domaines, économique, technique, commercial, culturel et politique, y compris par conséquent pour l'exploitation en commun, avec les pays d'Afrique du Nord intéressés, du pétrole du Sahara.

M. Ahmed Djebbour. Voilà ce qui vous intéresse.

M. Waldeck Rochet. Mais comment parvenir à cette coopération, fondée sur le libre consentement et l'intérêt commun, si l'on poursuit la guerre ? C'est évidemment chose impossible.

M. Mourad Kaouah. Allez à Moscou !

M. Waldeck Rochet. Or, la politique du Gouvernement actuel...

M. Guy Jarrosson. Ce n'est heureusement pas la vôtre !

M. Waldeck Rochet. ...c'est avant tout l'intensification de la pacification militaire, c'est-à-dire la guerre, à l'exclusion de toute négociation politique, y compris quand celle-ci est proposée sans le préalable de l'indépendance.

Dès lors, les divergences qui se manifestent entre le Gouvernement et certains députés d'Algérie qui estiment que le Gouvernement ne va pas assez loin et assez vite dans la voie de l'intégration sont, somme toute, secondaires. En effet, à ceux qui crient le plus fort « Intégration », le général de Gaulle et M. le Premier ministre répondent: « Nous ne prononçons pas le mot « intégration » comme vous, mais nous la réalisons dans les faits ».

M. Ahmed Djebbour. Parfaitement !

M. Waldeck Rochet. Alors, de quoi vous plaignez-vous ? De fait, les projets de loi qui sont soumis à notre Assemblée vont dans le sens de l'intégration.

M. Ahmed Djebbour. Mais vous êtes contre.

M. Waldeck Rochet. En réalité, les divergences entre le Gouvernement et les extrémistes de l'intégration portent seulement sur les méthodes ou, plus exactement, pour reprendre l'expression de M. le Premier ministre, sur « la formule d'administration à implanter en Algérie par la pacification et après la pacification militaire ».

Les uns voudraient, semble-t-il, que le vieux système colonialiste, qui est dépassé, c'est-à-dire « l'Algérie de papa », soit maintenu.

M. Guy Jarrosson. Vous, ce que vous voulez, c'est « l'Algérie de coco »! (*Rires.*)

M. Waldeck Rochet. Les autres, parce qu'ils considèrent que cela n'est pas possible, pensent que, pour amener le peuple algérien à renoncer à la lutte pour l'indépendance, il faut rechercher une formule d'administration, de domination plus moderne, c'est-à-dire une sorte de colonialisme rénové donnant la possibilité aux grandes sociétés capitalistes d'investir leurs capitaux et de mettre en valeur les richesses de l'Algérie et le pétrole du Sahara.

Sans doute, cette dernière politique peut paraître plus habile que l'autre, que celle que préconise M. Lagaillarde, mais nous croyons qu'elle est néanmoins vouée à l'échec, et cela pour deux raisons essentielles.

La première, parce que cette politique reste fondée sur l'intensification de la pacification militaire et le refus de la négociation, c'est-à-dire sur la guerre. La deuxième, parce que nous sommes parvenus à une époque où il n'est plus possible de refuser pendant longtemps à un peuple, quel qu'il soit, le droit à l'existence nationale, à l'indépendance. (*Vives interruptions sur de nombreux bancs.*)

M. Guy Jarrosson. Comme en Hongrie !

Plusieurs voix. Budapest !

M. Marcel Anthonioz. C'est vraiment la meilleure de la journée !

M. Ahmed Djebbour. Parlez-nous plutôt des 45.000 personnes qui ont été tuées à Guelma pendant que vos amis étaient au gouvernement.

M. Waldeck Rochet. Nous croyons profondément que, dans l'intérêt même de la France, il faut mettre fin le plus rapidement possible au conflit...

M. René Vinciguerra. Que messieurs les assassins commencent !

M. Waldeck Rochet. ... qui coûte près de trois milliards par jour à notre pays.

M. Michel Jacquet. C'est vous qui le faites durer.

M. Waldeck Rochet. Et ce n'est pas la proposition de M. Biaggi, qui tend à mettre les partisans de la négociation en prison, qui nous fera changer d'avis. Elle montre tout simplement que la poursuite de la guerre en Algérie fait le jeu de ceux qui voudraient liquider les libertés et instaurer le facisme en France. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche. — Protestations sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jean-Marie Morisse. Vous parlez de ce que vous connaissez bien.

M. Waldeck Rochet. En conclusion, parce que la politique du Gouvernement va à l'encontre d'un règlement pacifique, nous voterons contre ses projets. Et, avec ceux qui veulent la paix en Algérie, dans l'intérêt même de la France, nous agirons dans le pays pour que triomphe la négociation. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche. — Exclamations sur de nombreux autres bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Je ne peux pas laisser sans réponse les affirmations de l'orateur, pas plus que l'Assemblée ne peut laisser sans réponse la propagande du parti communiste. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Nous entendons dire et répéter: Négociez, faites la paix en Algérie, sinon la guerre durera ! Mais ceux-là mêmes qui prennent cette attitude sont en réalité, aujourd'hui plus encore qu'hier, les complices de tous ceux qui, dans le monde, font durer la rébellion. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Où se trouve aujourd'hui l'aide principale, matérielle et politique, que la rébellion reçoit hors du territoire algérien ? Dans certains pays d'obédience communiste. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Alors que, dans le monde méditerranéen, l'évolution de la politique française, notre volonté de pacification, notre effort de redressement économique et social lié à tout ce que l'armée et l'administration font depuis des mois, donnent à penser que, désormais, la victoire de la France sera celle de la liberté et du progrès, alors que, dans le monde occidental, les yeux s'ouvrent et qu'on sait de plus en plus que, seuls, le progrès et la paix sont du côté de la France, d'où viennent les armes ? Où va-t-on chercher l'appui ? Les armes viennent pour la plus grande part, des pays d'obédience communiste, en Europe et en Asie. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Où les dirigeants de la rébellion vont-ils chercher un appui ? En Chine. Et qui le leur donne ? Le Gouvernement communiste chinois. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il est une preuve encore plus nette — je tiens à le dire — de la liaison étroite entre les chefs de la rébellion et les dirigeants communistes dans le monde: c'est la campagne, à laquelle nous assistons, contre les centres de regroupement.

M. Waldeck Rochet. Parce qu'ils existent! (*Exclamations au centre et à droite.*)

Au centre. Et en Sibérie ?

M. le Premier ministre. Les centres de regroupement, avec toutes les difficultés que cela comporte et que l'armée connaît mieux que quiconque, ont été rendus obligatoires par notre volonté, notre volonté nécessaire de libérer de la peur des populations isolées ou écartées. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) En essayant de libérer de la peur ces populations isolées, l'armée a porté, en même temps, un coup décisif à l'aide que, dans les montagnes, la rébellion trouvait ici et là, et quasiment toujours par la terreur.

Alors, les dirigeants de la rébellion — nous en avons la preuve — ont demandé que, dans le monde entier, les partis communistes lancent une campagne contre ces centres de regroupement, en raison des conséquences fatales qu'ils avaient pour leurs propres opérations. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Dans les semaines qui ont suivi cet appel des dirigeants de la rébellion, le parti communiste, en France, et d'autres partis communistes ou communisants à l'étranger, fidèles à ses consignes, ont lancé la campagne que nous savons, se fondant sur les difficultés des regroupements, mais ne parlant jamais des nécessités qui ont conduit à de tels centres. Cette preuve, venant s'ajouter à bien d'autres, démontre que désormais les dirigeants de la rébellion n'ont plus dans le monde qu'un seul appui, celui que leur donnent certains dirigeants communistes.

Il faut que nous le sachions, il faut que nous le disions au moment où, toute honte bue, les dirigeants communistes osent reprendre une campagne de négociation, eux qui sont complices directs de la prolongation de la guerre. (*Applaudissements à gauche, au centre, à l'extrême gauche, sur divers bancs au centre et à droite.*)

Cette collusion du parti communiste avec l'anti-France, je tiens à la souligner, non seulement au nom du Gouvernement actuel, mais en vérité au nom de tous les gouvernements qui, depuis quatre ans, ont dû faire face à de très lourdes responsabilités et à une situation qui s'aggravait à cause de l'action des dirigeants communistes de plusieurs pays étrangers, soutiens essentiels de la rébellion. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Fernand Grenier. Alors, le rapport Delouvrier est un rapport communiste ?

Sur de nombreux bancs au centre et à droite. Dissolution!

M. le président. La parole est à Mme Devaud. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mme Marcelle Devaud. Mon intervention, mesdames, messieurs, ne sera certes pas de nature à déchaîner les passions et j'ose espérer, au contraire, qu'elle créera parmi vous une certaine unanimité.

Ce n'est pas un problème nouveau que je veux aborder. M. le Premier ministre le sait mieux que quiconque, lui qui m'en a souvent, hélas! entendu traiter à la tribune d'une autre Assemblée. Ce n'est pas non plus un problème simple, car les carences dont nous avons fait preuve pendant de longues années en ont singulièrement aggravé les données et rendu plus difficile sa solution.

Je veux parler du problème que pose la présence des travailleurs algériens en France, de ces jeunes Français musulmans qui, souvent le long des rues et des chemins de nos villes et de nos villages, errent désespérément à la recherche d'un travail et d'un abri. Ces hommes, jeunes et vieux, vous les avez rencontrés et vous vous êtes aussitôt dit en vous-mêmes qu'il fallait tenter quelque chose pour eux.

Ce « quelque chose », des organisations privées l'ont entrepris depuis quelques années, tout comme certains administrateurs locaux, aussi soucieux de l'ordre public que de leur simple responsabilité humaine. Mais, sur le plan de l'Etat, l'appareil administratif fut long à s'ébranler et pour aboutir pleinement en ce domaine c'est à l'échelon national que l'effort peut être utilement entrepris.

Devant un auditoire aussi averti que le vôtre, je me garderai, dans le court laps de temps qui m'est imparti, de retracer toutes les données techniques du problème.

Au demeurant, il s'agit d'un problème fondamental, celui des rapports France-Algérie. Il a été, ces dernières années, souvent l'expression de ce que l'on a pu appeler la « clochardisation » de l'Algérie et c'est pourquoi il faut, monsieur le Premier ministre, lui donner rapidement une solution concrète et efficace. Savez-vous, par exemple, mes chers collègues, que la plus grande part des salaires gagnés en métropole par les travailleurs algériens et qui retournent en Algérie constituent pour elle un revenu essentiel ? Savez-vous — je me réfère à des statistiques quelque peu anciennes puisqu'elles précèdent la tragédie — que, dans certaines communes comme celles de la Soummam en Petite Kabylie, le montant de ces salaires représente 80 p. 100 du revenu ? C'est dire que s'ils venaient à manquer l'économie tout entière de l'Algérie risquerait momentanément d'être déséquilibrée.

Au cours d'une enquête que je menais, il y a quelques années, j'ai pu suivre pas à pas le travailleur dans sa grande aventure, depuis le lieu de départ jusqu'au lieu d'implantation. Je ne saurais dire combien cette enquête fut instructive. Elle me fit vivre les difficultés terribles rencontrées par cet homme, s'arrachant au milieu familial et communautaire du bled algérien pour se voir jeter en métropole brusquement, tout seul, dans un milieu où la nouveauté ressemblait à de l'hostilité. Aucune préparation qui pût faciliter son adaptation à ce nouveau milieu dont il ignorait le rythme trépidant, les cadences de travail toutes différentes certes de celles du berger ou de l'agriculteur, les multiples complications administratives. Ces travailleurs, je les ai vus mal logés, contraints de se réfugier — je le constate encore dans la commune que j'administre — dans des hôtels meublés sordides et onéreux, dans des bidonvilles reconstitués où nous ne pouvons pas, non! où nous ne pouvons décidément plus les laisser! (*Applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite.*)

Un effort a été entrepris, je l'ai dit, essentiellement sur le plan privé, avec cependant les encouragements de l'Etat. Cet effort doit être intensifié, sur trois plans principaux, à savoir la qualification professionnelle, l'emploi, le logement.

En 1947, j'intervenais sur la situation des travailleurs algériens. C'était la première fois qu'un tel sujet était abordé et l'intervention parut étrange. On comptait à l'époque 120.000 travailleurs algériens dans la métropole. Il y en a actuellement plus de 120.000 dans la seule région parisienne et leur nombre dans l'ensemble de la France atteint environ 350.000. Le rythme des arrivées, après s'être ralenti, a repris sa cadence normale et, chaque année, un contingent supplémentaire d'une vingtaine de milliers d'hommes s'installe en France. Fait nouveau et psychologiquement intéressant, au moment où nous commencions à pallier les difficultés de logement des célibataires, des familles arrivent avec leur chef; on en compte actuellement 15.000 et leur présence pose le très difficile problème du logement ainsi que celui de la scolarisation des 50.000 jeunes de moins de seize ans qui sont maintenant installés en métropole.

Peut-on imaginer que l'on va continuer à laisser ces familles dans l'abandon, à croupir dans des taudis infects ? Certes, il est facile de souligner que de nombreuses familles françaises éprouvent de graves difficultés pour se loger et que, dès lors, il paraît inutile de faire un effort supplémentaire pour les familles musulmanes. Mais cet effort est, en quelque sorte, pour nous, l'accomplissement d'un engagement tacite et nous ne pouvons y faillir.

Peu de choses seraient nécessaires pour le mener à bien et une augmentation légère des crédits globaux accordés aux H. L. M. nous permettrait d'assurer un toit à la plupart de ces foyers. Elle permettrait du même coup de les inclure dans la communauté métropolitaine, ce brassage constituant le meilleur moyen de créer un climat de compréhension réciproque.

Je voudrais de la même manière que fût encouragé l'effort de certaines associations qui, construisant des logements pour les célibataires, cherchent aussi à faire reculer ces sortes de ghettos — milieux de fermentations si dangereuses pour la paix sociale — édifiant des locaux d'habitation à la fois pour la main-d'œuvre algérienne et pour les autres travailleurs, permettent cette interprétation qui est assurément la source de la vraie tolérance. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

En résumé donc, une suggestion pratique en ce qui concerne le logement: accordez-nous, de grâce, une légère augmentation — 1 p. 100 — des crédits globaux alloués aux H. L. M. et nous pourrons réussir à loger toutes les familles musulmanes actuellement en métropole.

Pour ce qui a trait à la scolarisation, celle des tout jeunes ne pose pas de problème: elle se fait dans les écoles et l'affaire est réglée très simplement. Reste le problème de la scolarisation des jeunes de plus de quatorze ans, de la formation des adolescents qui arrivent sans cesse et qu'il nous faut immédiatement adapter à la vie de travail de la métropole. Cette question est importante et n'a encore reçu aucune véritable solution.

Il n'en est pas de même de la formation professionnelle des adultes. On s'y est déjà beaucoup attaché. Malheureusement,

bien peu de centres ont compris la nécessité de la « préformation », c'est-à-dire de l'adaptation au rythme de la vie moderne des grandes villes industrielles, de l'adaptation à la cadence du travail dans nos usines, de l'éducation en matière d'alimentation, de loisirs, de relations humaines.

Le troisième problème est celui de l'emploi.

Tout travailleur hautement qualifié est, certes, assuré de trouver un emploi dans les plus brefs délais. Hélas! tous ceux qui arrivent en France ne sont pas qualifiés et ceux qui acquièrent une certaine qualification dans nos centres de formation professionnelle accélérée demeurent une toute petite minorité.

Seule, cependant, cette formation professionnelle engendre la stabilité dans l'emploi et la possibilité de vivre une vie normale. Seule, elle permet au travailleur algérien d'être protégé contre la concurrence étrangère.

Certes, je ne fais pas ici de xénophobie, mais il est des cas où charité bien ordonnée commence par soi-même et nous nous devons d'assurer en priorité le travail et la vie quotidienne de tous nos amis d'Algérie. (*Applaudissements à gauche, au centre et au centre droit.*)

Or, si le marché du travail est calme, certains secteurs de l'économie présentent actuellement des goulots d'étranglement; pour les travaux hautement qualifiés de la construction, nous sommes tenus de faire venir de l'étranger une importante main-d'œuvre. Nous pouvons — j'en ai eu la preuve — qualifier hautement des travailleurs algériens pour ces travaux et assurer ainsi des débouchés intéressants à un grand nombre d'entre eux.

Notre politique d'immigration doit tenir compte de ce facteur et les prévisions relatives aux contingents devraient être établies chaque année en fonction de l'apport algérien.

Telles sont les brèves remarques que je tenais à faire.

Je ne veux pas, mesdames, messieurs, retenir davantage votre attention. Si je suis intervenue dans ce débat, c'est parce que j'ai cru nécessaire en cette heure de vérité de voir évoquer devant vous un des points les plus importants des relations entre la métropole et l'Algérie.

Peut-être estimera-t-on que c'était là un problème mineur s'insérant mal dans le grand débat qui nous réunit aujourd'hui ? Encore qu'il n'y ait point de problèmes mineurs lorsqu'il s'agit de problèmes humains (*Très bien! très bien!*), je suis profondément persuadée que la trame du drame algérien est faite de la juxtaposition de multiples problèmes en apparence secondaires que, au cours de ces dernières décades, on n'a voulu (*Applaudissements à gauche, au centre et au centre droit*), ou on n'a su ni régler, ni poser, ni même, peut-être, apercevoir.

J'ai pensé aussi, monsieur le Premier ministre, que vous sauriez m'entendre. Je ne puis oublier, en effet, avec quelle compréhension vous me soutîntes jadis, lorsque je défendis au Sénat, quelques semaines avant que le général de Gaulle ne les leur accordât, les droits politiques de nos sœurs algériennes. Et ne puis-je trouver, aujourd'hui, une éclatante approbation de cette intervention d'alors, dans la présence à vos côtés, de l'une d'entre elles que vous avez tenu à choisir comme seule collaboratrice (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite*), dans la présence aussi, sur les bancs de l'Assemblée, de deux collègues musulmanes dont la sympathique personnalité attire notre amitié. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Si la situation présente appelle peut-être des solutions politiques, ces problèmes humains en sont cependant le véritable fondement; de leur solution dépend en partie le sort de l'Algérie.

Pour moi, qui appartiens aux deux rives de la Méditerranée, — puisque née en Algérie dans le tumultueux Constantinois et élue d'une banlieue parisienne, refuge de nombreux travailleurs algériens — j'aurais eu mauvaise conscience si je n'avais apporté ce témoignage de simple humanité car, en définitive, rien de ce qui est humain ne saurait être étranger à la politique française. (*Applaudissements à gauche, au centre, au centre gauche, au centre droit et à droite.*)

M. le Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Je désire répondre immédiatement à Mme Devaud.

L'installation en métropole de travailleurs algériens pose, en effet, des problèmes sociaux, dont, pendant trop longtemps, l'Etat s'est désintéressé. Je dis: l'Etat, car il ne faut pas oublier que bien des municipalités se sont préoccupées du logement et de l'aide sociale aux travailleurs musulmans avant qu'à l'échelon central Gouvernement et administration aient pris une exacte conscience de la gravité de ces deux problèmes. J'ajoute — certains députés le savent mieux que personne — que nombreuses sont les associations qui ont également, à côté des municipalités, tenté un effort. Les mesures principales en la matière découlent d'une ordonnance promulguée par le gouvernement que présidait le général de Gaulle et qui a créé un fonds d'action sociale. Ce fonds, uniquement destiné aux travailleurs algériens en métropole, disposera cette année de près de 4 milliards de francs, dont 1 milliard et demi pour les travailleurs en métropole et 2 milliards et demi pour leurs familles restées en Algérie.

D'autre part, une société d'économie mixte, que préside votre collègue M. Claudius-Petit, s'est spécialisée dans la construction d'habitations à loyer modéré pour les seuls travailleurs musulmans. Le budget de 1960 permettra d'accorder à cette société un crédit d'environ 700 millions.

A ces sommes s'ajoutera l'effort accompli par les municipalités ainsi que par les associations que l'Etat aidera, en faveur des foyers de célibataires comme il en existe déjà dans certaines villes. J'ai pu en visiter récemment un spécimen fort bien tenu à Marseille.

Il n'est pas douteux qu'un problème important de crédits se pose en ce domaine. Au fur et à mesure que le nombre des travailleurs algériens augmente et que leur intérêt, ainsi que, j'ose le dire, l'intérêt collectif, veut qu'ils fassent venir leur famille en métropole, les exigences budgétaires seront de plus en plus impérieuses.

Je tiens à dire à Mme Devaud comme à l'Assemblée nationale que, dans l'ensemble des préoccupations que pose la présence des Algériens en métropole, celles relatives à l'aide sociale et au logement ont pris désormais, à l'échelon gouvernemental, une très grande importance. (*Applaudissements à gauche, au centre, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Fréville.

M. Henri Fréville. Mes chers collègues, ce n'est pas sans une certaine émotion qu'un nouveau parlementaire monte à cette tribune, mais je désire exprimer simplement les réflexions que m'ont suggérées, d'une part l'audition de M. le Premier ministre, jeudi dernier, d'autre part la lecture à tête reposée de son discours.

Monsieur le Premier ministre, quelle heureuse constatation m'a permis cette lecture! Pour la première fois, un chef de gouvernement proclame dans cette enceinte que les choses eussent été différentes si, depuis quelques dizaines d'années, l'on avait eu le courage de prendre en Algérie des mesures énergiques et des mesures humaines.

Et je ne puis point séparer cette audition des propos tenus autrefois par un homme, encore vivant, que j'ai beaucoup aimé et dont j'ai tenté de mettre, à ma manière, les paroles en pratique depuis quelque vingt-cinq ans: M. Maurice Violette. (*Applaudissements au centre gauche, au centre droit et sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

Les propos que vous avez tenus ici, monsieur le Premier ministre, ont en quelque sorte le même son que certaines déclarations faites par Maurice Violette en 1927 devant les délégations algériennes. Ils ont le même son que le rapport magistral qu'il crut de son devoir d'écrire et de publier en 1931, déçu qu'il était des manifestations qui s'étaient déroulées à l'occasion du centenaire de la conquête de l'Algérie, manifestations qui ne s'accompagnaient point des réformes qu'il avait depuis longtemps souhaitées.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Premier ministre, je vous avoue que j'ai été extrêmement sensible à la clarté de vos déclarations, à la pureté du texte, à la précision juridique et littéraire des expressions: cela a son prix dans le moment présent.

Vous nous avez donné des assurances quant au comportement du Gouvernement dans les heures présentes et apporté un réconfort en précisant la politique que vous entendez mener dans un avenir proche et plus lointain.

D'abord, ce fut l'affirmation de la légitimité française dans son contexte juridique et historique. Il était nécessaire que cela fût dit.

Puis, ce fut l'affirmation de l'existence indissoluble d'une communauté franco-musulmane. De cela aussi il est nécessaire de prendre acte.

Ce fut encore l'affirmation de la volonté du Gouvernement de protéger la communauté européenne d'Algérie; mais vous y avez ajouté — je cite vos propos — la volonté « de protéger notre Sahara, avenir de l'Algérie et avenir de la France, notre possession, notre invention, notre travail ».

Monsieur le Premier ministre, vous n'avez pas voulu dire: « notre propriété » et je reconnais ici le juriste. Une « possession », c'est une chose dont on use sans discuter de son origine, mais en indiquant ce que l'on entend faire. « Notre invention », ce sont les efforts conjugués, constants, multiples de tous nos techniciens, de tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, ont apporté leur concours à cette richesse qui tous les jours s'affirme et se multiplie. « Notre travail », c'est l'affirmation de la volonté nationale unanime de mener à son terme l'œuvre entreprise.

Pour tout cela, nous tenons à vous remercier.

Mais votre définition n'était pas suffisante. Vous avez ajouté qu'une autre forme, une forme nouvelle de légitimité devait confirmer la précédente.

« Notre vraie légitimité — avez-vous dit — dépendra du développement économique, de la promotion sociale et de l'égalité politique. »

Il importait, à mon sens, qu'une telle déclaration fût faite, car elle marque un changement, un tournant en ce qui concerne les affirmations traditionnelles des gouvernements sur les droits de la France à détenir des territoires et à les exploiter. (*Applaudissements au centre gauche.*)

Ces explications données sur le fond général se sont accompagnées d'un exposé bref mais précis de l'objet des deux projets de loi qui tendent, l'un à soumettre le budget de l'Algérie au contrôle parlementaire, l'autre à instituer une identité des signes monétaires.

Vous avez tenu à préciser que ces textes n'avaient pas un caractère technique, mais qu'ils avaient une portée politique, et c'est bien ainsi que nous les entendons.

C'est donc l'exactitude même qui marquait vos propos.

Je ne discuterai pas de ces textes en spécialiste des institutions, encore que je pourrais le faire: ce n'en est ni l'heure ni, même, le lieu. Pour le moment, il s'agit d'indiquer dans quelle direction nous voulons, mes amis et moi, nous engager. Je tiens à vous dire que, selon nous, la voie que vous avez choisie est bonne, comme sont bonnes également vos résolutions. Nous tenons à l'affirmer. (*Applaudissements au centre gauche et sur plusieurs bancs à gauche et au centre.*)

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire pour le moment de discuter le détail de ce que vous désirez faire. Il importait, au contraire, que vous indiquiez la direction choisie et les méthodes adoptées pour parvenir au but que vous vous êtes fixé.

Ce que, pour ma part, je perçois dans votre exposé, c'est une vue objective des réalités, une appréciation exacte des faits économiques, humains et politiques, qui se traduisent dans ce qu'on a appelé le « plan de Constantine ».

Les grandes applications qu'on entend faire des indications données par M. le Président de la République dans son discours de Constantine sont encore imprécises. Peut-être ne sommes-nous pas d'ailleurs entièrement d'accord sur tous les points. Néanmoins, le plan de Constantine constitue une entreprise immense et il nous intéresse en raison, non seulement de ses objectifs économiques, mais aussi de l'effort même qu'il demande. C'est grâce à cet effort, que nous acceptons, qu'il doit être demain bienfaisant. Cet effort sera le banc d'essai de la solidarité franco-algérienne.

Vous avez également tenu à dire que la scolarisation était pour vous essentielle. Dans ce domaine d'ailleurs, nous constatons que nous sommes déjà assez avancés.

La scolarisation est la condition du progrès économique, lui-même condition du progrès social et finalement de la démocratie politique.

Pour tout cela, monsieur le Premier ministre, je vous apporte un accord total et même sans nuance. Je vous souhaite donc bonne chance, mais courage aussi pour gouverner et réaliser vraiment l'idéal proposé.

Il vous faut pour cela être fort, être bon, être juste. Il vous faut faire face à la rébellion et la vaincre, et c'est chose difficile. Il vous faut châtier les assassins, mais il importe — et vous n'en voudrez pas au député, pas plus qu'à l'universitaire de le préciser — d'exiger de tous vos services un comportement conforme aux principes que vous-même et M. le Président de la République avez définis, conforme à nos traditions conforme à nos ambitions, c'est-à-dire qu'aucun excès d'aucune sorte dans les méthodes d'instruction ne puisse aboutir à l'arbitraire, et vous en conviendrez comme moi. (*Applaudissements au centre gauche et sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Vous serez d'accord aussi pour que nous fassions de l'Algérie nouvelle, en commun, notre chef-d'œuvre...

M. le Premier ministre. Très bien!

M. Henri Fréville. ...et que nous ne nous bornions pas à faire de l'Algérie tout uniment une autre France.

Nous voulons réaliser autre chose; nous voulons faire l'Algérie nouvelle, humaine, évoluée socialement, équipée techniquement, et pour cela il importe que nous nous dépassions nous-mêmes. Il s'agit pous nous d'aller de l'avant sans passer par l'étape du nationalisme guerrier.

Il nous faut donc créer les conditions de notre réussite commune. Ici, au Parlement, et ailleurs; il convient d'associer les connaissances et les réactions des uns et des autres, qu'ils soient de droite ou de gauche, de confronter nos expériences, d'unir nos bonnes volontés.

Bien entendu, ces observations que je tenais à présenter ne sont qu'une indication d'intentions mais, dans le moment présent, nous pouvons rendre possible un grand rassemblement si nous voulons vraiment cesser de nous opposer, nous efforcer de nous comprendre et nous décider en commun à faire le grand effort de rapprochement nécessaire.

Mes chers collègues, quelles que soient nos idéologies, quelles que soient nos philosophies, quelles que soient nos religions, nous pouvons et devons essayer de réaliser tous ensemble une œuvre remarquable si nous cessons de dresser entre nous l'écran qui tous les jours nous sépare.

Je souhaite, pour ma part, que tous ensemble nous puissions faire en sorte de nous mieux comprendre pour nous mieux aimer et travailler demain à faire de l'Algérie ce quelque chose où la plus belle France retrouve son vrai visage. (*Applaudissements au centre gauche et sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Tardieu. (*Applaudissements à droite.*)

M. Julien Tardieu. Mes chers collègues, nous devons savoir gré au Gouvernement d'avoir ouvert ce débat sur l'Algérie par une déclaration qui projette quelque clarté sur les buts à atteindre dans le présent et dans l'avenir.

Aussi bien, n'ai-je point l'intention d'examiner en elles-mêmes les réformes financières ou budgétaires qui nous sont proposées, les considérant, pour ma part, comme une étape nécessaire vers ce tout que représente l'unification.

C'est sur le plan psychologique que j'entends me placer plus particulièrement en partant du fait que l'Algérie reste bien, dans les préoccupations des Français, le problème national numéro un.

Il l'est et à un tel degré que l'on ne saurait séparer le sort de la France de celui de l'Algérie. Les événements de mai 1958 n'ont-ils pas démontré jusqu'à l'évidence que l'unité de la nation et le régime républicain lui-même ne résisteraient pas à une telle séparation ?

Ainsi l'Algérie reste bien la chair de notre chair, suivant l'expression qui, il n'y a pas si longtemps, a retenti dans le cœur des Parisiens et les a rassemblés.

Reconnaissons, mes chers collègues, que nous revenons de loin. Et nous pouvons, avec le recul d'une année, mieux mesurer les risques mortels qu'ont fait courir au pays le désordre de nos institutions et la carence de l'Etat.

Les conséquences peuvent se résumer d'un mot: notre faiblesse, cette faiblesse qui fut à l'origine de tous les maux qui s'abattirent sur nous.

Elle faisait, certes, piètre figure cette France bafouée, ridiculisée, abandonnée de ses alliés, traînée honteusement au banc du tribunal des nations, abandonnée même par ces nations africaines voisines qui, nous devant tout, même leur indépendance, n'auraient jamais dû cesser d'être nos amies.

C'est, hélas! le sort des faibles qui perdent jusqu'à la reconnaissance légitimement due, quand apparaissent et se développent les sordides intérêts dans la perspective d'une liquidation prochaine.

Telle était la situation dramatique dans laquelle nous nous débattions, quand, dans un réflexe de légitime défense, Alger donna le signal du sursaut national dont le souffle salutaire devait rapidement passer sur Paris et sur tout le pays. (*Applaudissements.*)

Qui oserait aujourd'hui en dénaturer le sens et la portée, hormis ceux qui, par déformation politique, ont perdu jusqu'à leur faculté de penser et d'agir en citoyens libres ?

Qui blâmera ces Français européens et musulmans qui, mieux placés que quiconque pour juger des fautes commises et des dangers qu'elles faisaient courir à l'Algérie, s'opposèrent résolument à l'abandon ?

Et cette armée, à laquelle M. le Premier ministre a rendu un solennel hommage, cette armée qui, depuis vingt ans, sur tous les fronts, à travers mille difficultés et au prix des plus grands sacrifices, n'a jamais cessé le combat et a vu, la mort dans l'âme, ces batailles perdues à Paris. (*Applaudissements à droite, à gauche et au centre*), qui oserait la blâmer de s'être associée à ce sursaut national et de l'avoir canalisé en quelque sorte vers cet élan de fraternisation à partir duquel tout devenait possible ?

Tout devint possible, en effet, les événements en témoignent: réveil de l'opinion publique, retour du général de Gaulle; grâce à lui refonte de nos institutions, restauration de l'autorité de l'Etat au dedans et au dehors, rénovation en maints domaines d'un pays s'abandonnant au doute et au scepticisme.

Qui prétendrait aujourd'hui que la France n'a pas redressé l'échine et la tête depuis un an ?

Désormais, le problème algérien se présente, à mon sens, sous un tout autre aspect; et si nous ne pouvons, malheureusement, fixer un terme à sa solution, nous savons du moins

qu'il sera réglé sans équivoque, de la seule façon concevable, en partant du principe essentiel que l'Algérie est et restera la France. (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche.*)

Finissons-en donc une fois pour toutes avec la controverse des formules et des mots qui n'ont leur sens véritable que dans la réalité des faits.

J'admets, monsieur le Premier ministre, que le mot « intégration » peut avoir un sens particulier, par opposition à celui de « désintégration ». Mais, en réalité, l'intégration n'a-t-elle pas été inscrite dans l'honneur, dans le devoir et dans le sacrifice, par ces hommes — appartenant à plusieurs générations — venus d'au-delà de la Méditerranée, différents, certes, mais unis fraternellement aux autres Français dans la défense d'une cause sacrée ?

N'étaient-ils donc pas fils d'une même mère, ceux qui versèrent leur sang et tombèrent ensemble ? Et qui leur contestera cette qualité de Français qu'ils ont si chèrement payée ? Ils furent mes camarades et je ne l'oublierai jamais. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

Mais l'intégration n'est-elle pas aussi dans la citoyenneté acquise, dans la souveraineté même du suffrage universel, par laquelle s'exprime la volonté des citoyens ? N'est-elle pas ici même, au sein de l'Assemblée nationale, dans la légitime et digne représentation de l'Algérie, et jusqu'au fauteuil présidentiel où, parfois, la présence, combien symbolique, de notre sympathique président Boualam (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*) atteste l'égalité de tous dans l'unité politique de la nation ?

Oui, certes, la personnalité algérienne existe, comme aussi bien existe la personnalité des Bretons, des Normands, des Auvergnats et de tant d'autres qui ont fait de la France cette magnifique mosaïque, si harmonieuse dans sa diversité.

Sans doute, rien n'est égal dans nos régions, des plus riches aux plus pauvres. Mais quel sinistre comptable oserait aligner les chiffres du doit et de l'avoir quand les stèles de nos monuments aux morts, dans nos plus humbles villages, attestent les sacrifices héroïquement consentis en commun ? (*Applaudissements à droite.*)

Que la mère patrie doive une particulière sollicitude aux plus pauvres, aux plus déshérités, aux plus malheureux de ses enfants, quoi de plus naturel et de plus juste ? Mais il n'en reste pas moins — et c'est, hélas! dans la nature des choses — que le sort d'un paysan du massif Central, par exemple, n'est pas comparable à celui d'un paysan beauceron ou normand. Faut-il donc, pour autant, crier à l'injustice et en appeler à la révolte ?

Mes chers collègues, laissons donc de tels arguments aux communistes et souhaitons leur, généreusement, de ne jamais connaître le sort des Sibériens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

En réalité, l'Algérie se situe dans l'ensemble d'un problème français que nous devons regarder bien en face, conscients de nos responsabilités. Si nous devons reconnaître loyalement que tous les efforts n'ont pas été faits dans le passé — sans, pour autant, méconnaître l'œuvre entreprise — nous nous réjouissons tous que le programme proclamé à Constantine par le général de Gaulle ouvre la voie, désormais, à l'évolution industrielle et sociale, culturelle et humaine de cette partie de la France.

Ainsi s'affirmera plus sûrement la personnalité algérienne dans la fraternisation et dans l'égalité que, seule, la République une et indivisible peut apporter à tous.

Et la rébellion, me direz-vous ? Oui; mais, alors, une remarque: cette rébellion eût-elle été possible si nous avions eu, il y a quatre ans, l'Etat fort que nous avons aujourd'hui ? Certainement pas et tout au plus aurions-nous constaté quelques mouvements sporadiques sans prolongement possible.

Mais — je m'excuse d'y revenir — notre faiblesse et notre indécision furent les meilleurs encouragements pour cette poignée d'aventuriers qui trouvèrent d'autant plus aide au dehors, et même très loin, que se développaient les convoitises que les prouesses sahariennes avaient fait naître. Ainsi l'incendie se propagea et menaça tout l'édifice. Nous savons, hélas! ce qu'il en a coûté de sacrifices, de sang et de deuils.

C'est un passé douloureux. Mais, aujourd'hui, la détermination de la France nous donne la certitude que l'apaisement est en vue et qu'il est à la portée de nos moyens.

Cependant, nous devons encore, sur ce point, restituer aux mots leur sens véritable. Cette rébellion qui, par ses exactions, s'est mise au ban de l'humanité, qu'est-elle, en réalité, sinon une tentative de séparatisme, c'est-à-dire une œuvre de trahison ?

La France s'est toujours montrée inflexible en pareil cas, quels que soient les masques dont peut se parer la trahison. Abattant donc ces masques, nous constatons que nationalisme, indépendance, droit des peuples — autant de formules empruntées à l'idéologie humaine — ne sont le plus souvent que prétextes, à l'usage de la crédulité, pour conduire plus sûrement les hommes à l'asservissement.

N'en serait-il pas ainsi d'un nationalisme sous la férule du Caire, d'une indépendance sous le joug de Moscou avec, pour résultat, cette liberté casquée dont jouissent, nous le savons bien, ces hommes de l'Europe centrale, ces Hongrois ou encore ces Tibétains de l'ancienne Asie.

Traditionnellement généreuse et juste, la France de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ne conçoit la liberté que dans la dignité humaine et le nationalisme — dans le sens le plus noble — que dans la fraternisation et l'égalité pour tous.

Je m'excuse, mes chers collègues, de ces considérations qui ont pu vous paraître quelque peu excessives. Mais si certains sont volontiers prisonniers d'une idée politique, j'accepte, pour ma part, d'être prisonnier d'un sentiment. J'avoue avoir préféré, au froid raisonnement — qui peut toujours, et fort normalement d'ailleurs, trouver des accommodements et des biais — le sentiment dans toute sa rigueur, persuadé qu'en ce domaine, où la sensibilité tient une si grande place, il garde toute sa valeur et toute sa force. (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. de Montesquiou. (*Applaudissements à droite.*)

M. Pierre de Montesquiou. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, au mois d'avril 1956, lorsque le président Mollet prit la décision, dictée par son patriotisme, d'envoyer les rappelés en Algérie, tous les wagons qui nous transportaient vers les ports de la Méditerranée étaient recouverts de l'inscription « Algérie française ». (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche.*)

Nous étions intimement convaincus, à cette époque, que nous allions défendre une partie intégrante du territoire, un morceau de terre française choisi par l'adversaire pour y faire régner la guerre révolutionnaire. Nous avons tous obéi au même élan, quelles que fussent les situations que nous laissions derrière nous, les préoccupations d'ordre familial ou matériel qui étreignaient le cœur de beaucoup d'entre nous.

Trois ans se sont écoulés pendant lesquels la confusion, pour des raisons que je n'ai pas à exposer ici, n'a cessé de s'établir dans la politique de notre pays et en Algérie. Votre déclaration, monsieur le Premier ministre, fut faite dans le but de dissiper les équivoques, d'opposer à toutes les interprétations la conception clairement établie d'une politique et la volonté non moins clairement définie de s'y tenir et de la réaliser.

Dans l'exposé des motifs des projets de loi sur les dispositions financières et monétaires intéressant l'Algérie, qui mèneraient, en particulier, à ne voter qu'un seul budget, vous ne devriez pas, semble-t-il, en conclusion, vous référer à cette loi de 1956 qui vous permettrait de ne jamais mettre en application ces textes que vous nous soumettez. Cette restriction constitue, au reste, le motif de mon intervention de ce jour.

En politique comme en morale, le plus difficile n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître, et la question que je pose, après avoir entendu votre déclaration, est bien: l'équivoque est-elle levée ?

Elle l'est, sans aucun doute, vis-à-vis de nos Alliés, à l'égard desquels vous avez précisé quelle attitude prendrait la France, et votre déclaration sera sans interprétation restrictive sur les bords du Potomac.

En est-il de même sur les bords de la Seine et sur les rivages de la Méditerranée ? Et pourquoi reste-t-il encore quelques ombres ? Parce qu'il faut bien en venir à ces querelles de mots qui finissent parfois si mal.

Votre explication de l'intégration m'a rappelé les discussions des théologiens sur la grâce ou les longues disputes des Anciens et des Modernes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

Mais ce que je vais me permettre de vous reprocher c'est votre zèle à nous fournir un sujet de discussion. Il s'agit de votre parfaite dissertation sur la légitimité française.

Je croyais que la légitimité française faisait partie d'un dogme, que nul ne la discutait plus et que ce n'était pas d'elle qu'il s'agissait quand on offrait la « paix des braves ». Lui faire une si large place à cette tribune, n'est-ce pas attirer les réponses et les discussions — et dans ce domaine, vous savez jusqu'où elles peuvent aller — n'est-ce pas égarer plus encore certains esprits ?

Ne vaudrait-il pas mieux que cette question, une fois pour toutes, fût réglée ? La légitimité est notre droit: un droit ne change pas, ne varie pas. Vous avez eu peut-être tort de dire que la légitimité serait plus forte dans un an et que, bientôt, nul n'oserait mettre sa valeur en doute.

Je voudrais que vous affirmiez que la France fait ce qu'elle fait, en Algérie, au nom des droits qu'elle détient, qu'ils lui sont impartis et qu'elle ne peut pas ne pas les maintenir sans perdre sa personnalité.

Le pouvoir, en Algérie, est fait d'une transcendance de la France au-dessus des deux communautés; et aucune force ne peut discuter cette transcendance sans laquelle il n'y a plus de France ni d'Algérie. (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche.*)

Querelle de mots, peut-être, monsieur le Premier ministre. Mais qu'un terme soit mis à celle-là qui risquerait, une fois encore, de créer une équivoque fondamentale, nos droits — c'est-à-dire le droit tout court — ne s'identifiant plus à notre cause, celle de la France. D'avance, je vous remercie. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Le Pen. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le Premier ministre, je viens apporter à la gerbe de fleurs qui vous a été offerte le chardon bleu de ma défiance. (*Mouvements divers.*)

Je suis monté douze fois à la tribune de l'Assemblée, au cours de la dernière législature, pour traiter de la même question, celle que nous discutons aujourd'hui, celle de l'Algérie française.

Il y a un an, mes chers collègues, un tournoiement multicolore d'Européens, de Musulmans se lançait à l'assaut du Palais du Gouvernement général de l'Algérie, symbole, non seulement d'un régime honni, mais encore d'une politique accusée, à juste titre, de mener l'Algérie à la sécession et la France à sa ruine.

Il n'est pas inutile de souligner la profonde répercussion de l'événement sur toutes les fibres de la nation, que ce soit dans les grands corps de l'Etat, comme la police, qui avait déjà donné son avertissement deux mois auparavant, le 13 mars, que ce soit dans l'armée, que ce soit dans le pays tout entier. La nation se dressait, non seulement contre un régime incapable qui se couchait, petit à petit, dans le lit des défaites successives, mais encore, et avant tout, contre un système avec lequel — j'ai eu l'occasion de le dire à mes collègues d'Algérie de ce moment — il convenait de ne pas confondre le Parlement. Or ce fut, monsieur le Premier ministre, la grande erreur des révolutionnaires du 13 mai, et je pense qu'ils ont eu, en un an, l'occasion de s'en mordre les doigts.

J'avais dit à l'époque qu'il ne suffisait pas d'attaquer le Parlement, qui n'était que le reflet du pays, et qu'en brisant le miroir on ne brisait pas la réalité qu'il reflétait.

Pour moi, et pour un certain nombre d'autres hommes qui le combattaient, le système, c'était l'état d'équilibre obtenu entre des forces extrêmement puissantes qui pouvaient se qualifier grands syndicats d'intérêts, haute administration irresponsable, grands consortiums financiers, parti communiste, qui tirait très souvent les ficelles avec, autour de lui, cette espèce de halo de défaitisme.

Voilà ce qu'était le système et voilà ce que, par la révolte d'Alger, la France avait, en particulier, entendu détruire. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite.*)

Un an a passé, monsieur le Premier ministre.

Pour la première fois, le débat porte sur l'Algérie. Pour la première fois, on évoque à cette tribune la raison essentielle de la chute d'un régime qui a duré quinze ans.

M. le Premier ministre. Elle a été évoquée aussi en janvier.

M. Jean-Marie Le Pen. J'ai eu l'occasion, monsieur le Premier ministre, de vous dire très brièvement ce que j'en pensais, mais vous vous présentiez sous les traits du sénateur Debré, combattant les « princes » et j'ai attendu six mois de votre gouvernement pour vous juger.

J'entendais ne pas vous rendre responsable de certaine situation et c'est pourquoi j'avais dit, recourant à la métaphore, que j'entendais prolonger les fiançailles auxquelles vous me conviiez alors. (*Murmures et rires.*)

Aujourd'hui, c'est une réponse, monsieur le Premier ministre, que je viens vous apporter.

Nous avons observé, mes amis et moi-même, les changements que vous ne pouviez manquer d'apporter dans l'organisation des pouvoirs publics. Nous avons attendu avec inquiétude vos décisions pour savoir si vous donneriez la chasse aux tenants de la trahison et du défaitisme. Nous avons attendu pour savoir si vous affecteriez aux plus hauts postes de l'Etat ceux qui s'étaient fait remarquer par leur patriotisme et par leur courage.

Monsieur le Premier ministre, nous avons été profondément déçus.

Tel hebdomadaire, lors de l'arrivée du général de Gaulle, au milieu de l'enthousiasme des 80 p. 100 de oui, a posé la question : « Qui aura raison : Mauriac ou Lagaillarde ? » (*Rires.*)

M. Henri Duvillard. Ni l'un, ni l'autre!

M. Jean-Marie Le Pen. M. Mauriac n'a cessé, monsieur le Premier ministre, de couvrir de fleurs les intentions gouvernementales. M. Lagaillarde vient de vous faire part de son désaccord.

Sur ce point, je le rejoins.

En effet, votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, n'eût pas, dans la dernière législature, obtenu la majorité parlementaire...

M. le Premier ministre. C'est peut-être sa gloire!

M. Jean-Marie Le Pen. ... et considérant ses hommes et les groupes qu'il représente, il eût été qualifié de progressiste. (*Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.*)

Nos collègues socialistes doivent se frotter les mains car ils ont la chance, à la fois, d'être dans l'opposition, que je sais « constructive », et de compter deux des leurs au Gouvernement dans deux départements, chargés, bien évidemment, de l'administration française...

M. le Premier ministre. Vous n'êtes pas sérieux.

M. Jean-Marie Le Pen. Vous allez voir, monsieur le Premier ministre, comment, par ce détour et parlant du « système », je vais arriver à l'Algérie française.

Pour promouvoir, en effet, une politique nationale, il faut un gouvernement national, il faut des cabinets nationaux, il faut une administration épurée.

Vous avez été de ceux qui, à la tribune du Sénat, avec beaucoup de flamme, avec beaucoup de fougue, ont dénoncé le halo de la trahison et du défaitisme.

M. le Premier ministre. Monsieur Le Pen, vous n'avez pas le droit de dire qu'il existe au sein de la haute administration ou du Gouvernement un homme qui, à un titre ou à un autre, puisse être taxé de trahison.

Votre propos est inadmissible! (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le Premier ministre, je ne me paye pas de mots. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

M. le Premier ministre. Exactement, vous vous payez de mots. Et c'est grave!

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le Premier ministre, je ne me paye pas de mots et votre indignation ne m'émeut pas.

Au surplus, je pourrais vous citer des noms. (*Exclamations à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*)

M. le Premier ministre. Citez!

M. Jean-Marie Le Pen. Nous avons tous présents à la mémoire les noms d'un certain nombre de hauts fonctionnaires...

Sur de nombreux bancs à l'extrême gauche, à gauche et au centre. Des noms! Des noms!

M. Jean-Marie Le Pen. J'ai parlé à cette tribune devant 450 adversaires, je parlerai encore sous cette législature, croyez-moi. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite.*)

De hauts fonctionnaires, qui s'étaient particulièrement fait remarquer par l'appui officiel qu'ils donnaient à M. Mendès-France et à ses pairs, non seulement ont été retirés des placards dans lesquels le gouvernement de M. Guy Mollet, à juste titre, les avait cachés, mais nous pouvons lire tous les jours dans la presse que l'un d'eux recueille les fruits de son travail : on lui confie un haut poste gouvernemental ou un poste de haut fonctionnaire. (*Vives interruptions sur de nombreux bancs à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*)

Sur de nombreux bancs à l'extrême gauche, à gauche et au centre. Des noms!

M. Jean-Marie Le Pen. M. Gilbert Grandval, par exemple, M. Sainteny, par exemple.

J'en passe et des meilleurs.

Je pourrais ne pas en rester là, mais je ne voudrais pas faire de peine à certains de mes collègues.

A gauche. Vous n'avez pas le droit de dire cela!

M. le Premier ministre. Les deux hommes dont vous avez cité les noms, monsieur Le Pen, sont deux compagnons de la Libération. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

Ils peuvent avoir eu des opinions politiques qui ne vous plaisent pas, mais ils sont au-dessus de tout reproche s'agissant de leur obéissance au Gouvernement et leur attitude patriotique passée répond de leur idéal national. Un chef de gouvernement ne peut laisser sans réplique attaquer deux fonctionnaires qui, encore une fois, se conforment parfaitement aux ordres du Gouvernement et ont donné des preuves de leur attachement à la nation. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le Premier ministre, nous ne sommes pas dans cette Assemblée pour faire de la morale, mais de la politique. (*Exclamations sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

M. René Moatti. Cela n'est pas forcément inconciliable!

M. Jean-Marie Le Pen. C'est vrai.

Monsieur le Premier ministre, c'est mon droit le plus strict de parlementaire français de critiquer le choix de vos collaborateurs.

M. René-Georges Laurin. On comprend que les Algériens, il y a un an, n'aient pas voulu vous recevoir!

M. Jean-Marie Le Pen. J'entends que mon droit de critique soit expressément sauvegardé et je compte pouvoir l'utiliser jusqu'au bout.

Je sais, monsieur le Premier ministre, que mon propos n'est pas agréable à entendre, mais, malheureusement pour vous, j'irai quand même jusqu'au terme.

Je critique donc le choix de vos collaborateurs. Et pourquoi ? Parce que la construction de l'Algérie nouvelle repose jusqu'à maintenant exclusivement sur l'armée, sur l'armée qui fait l'école, qui dispense les soins, qui est chargée, aussi, de faire la guerre, qui bâtit, en outre, et qui attend vainement depuis un an que les administrations qui dépendent des départements ministériels prennent, toutes en ce qui les concerne, leur part de l'effort.

Cette situation, monsieur le Premier ministre, est sans doute beaucoup plus grave que vous ne le pensez, parce que les hommes que vous avez choisis et ceux que vous n'avez pas écartés ont conservé les leviers de commande et continuent, sous la Ve République, le travail qu'ils menaient à bien sous la IVe.

Monsieur le Premier ministre, dans votre exposé que j'ai lu la plume à la main — j'ai eu l'occasion de m'apercevoir que vous aviez modifié quelques formules qui n'étaient pas heureuses à l'audition — votre argument essentiel était le suivant : je n'apporte, avez-vous dit, au Parlement, après un an de gouvernement que quelques petits projets, mais je fais observer — et c'est ce que vous venez de répondre à M. Lagaillarde — que ces projets s'insèrent dans le cadre d'une politique algérienne générale qui, au triple point de vue militaire, police intérieure et diplomatique, a inscrit à son bilan des résultats positifs.

Vous avez affirmé, monsieur le Premier ministre, que la situation militaire fait apparaître une considérable amélioration.

Je ne le crois pas.

Je crois que, depuis plusieurs années, la situation militaire, en particulier depuis 1956, n'a cessé de s'améliorer lentement mais que, malgré les efforts du général Challe, nous n'avons enregistré aucun coup de fouet extraordinaire.

Je ne m'étendrai pas sur ce sujet. Je ne voudrais pas que mes propos puissent servir l'ennemi.

Cependant, j'ai eu l'occasion de vous remettre, il y a environ un mois et demi, le rapport de la mission d'information. Nous avons souligné à quel point le travail qui reste à faire est immense, à quel point, en particulier, il ne pourra être accompli qu'avec l'accord des administrations civiles, accord dont nous avons été obligés de noter qu'il n'est malheureusement pas acquis dans la plupart des cas.

Vous avez défendu M. Guillaumat qui, lui-même, a défendu ses services dans une autre affaire qui ne m'intéresse pas aujourd'hui et vous avez affirmé que le souci essentiel de M. Guillaumat était celui des effectifs.

Je souhaite que ce soit vrai et surtout que M. Guillaumat traduise cette volonté dans les textes budgétaires.

Je ne suis pas convaincu qu'il l'ait fait jusqu'à maintenant.

M. le Premier ministre. Eh bien ! vous avez tort.

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le Premier ministre, j'attends de l'exercice qui sera bientôt écoulé la preuve que je me suis trompé.

Quant au terrorisme métropolitain, vous aviez à peine clos les lèvres à cette tribune que le F. L. N. donnait à vos propos un démenti à la fois cinglant et sanglant.

M. le Premier ministre. Vous avez assez mal lu mes propos.

M. Jean-Marie Le Pen. Contrairement à ce que vous avez affirmé, le terrorisme métropolitain n'a pas désarmé depuis un an et, chaque matin, en ouvrant notre journal nous apprenons que les musulmans autrefois revolverisés ou égorgés sont maintenant soumis au traitement de l'étranglement au lacet et qu'on en retrouve tous les jours, bon an mal an, dans Paris, trois ou quatre dans des sacs.

Je regrette, monsieur le Premier ministre, que le terrorisme n'ait pas cessé car c'est une arme abjecte et qui disqualifie les gens qui l'utilisent, à tel point qu'on ne saurait, à aucun moment, les considérer, non plus que leurs chefs, comme des interlocuteurs valables.

La dernière fois que je suis monté à cette tribune, je vous ai dit que la clémence ne payait pas dans cette guerre et que, si j'admettais parfaitement que la réputation de grandeur, de générosité et de bonté de la France dût être soutenue, elle ne pouvait l'être qu'après la fin du combat. Le premier devoir d'un Etat, ai-je ajouté, est d'assurer le droit à la justice aux innocents avant que de l'assurer aux coupables (*Applaudissements à droite*) et je ne suis nullement persuadé — c'est au chef politique que je m'adresse, monsieur le Premier ministre — que la politique de clémence inaugurée il y a quelques mois ait porté ses fruits. Au contraire, je suis convaincu que le traitement de faveur dont jouissent Ben Bella, Bou Diaf, Aït Ahmed et leurs complices n'est pas de nature à décourager les fellagha. Je ne crois pas que la certitude, pour un tueur qui va accomplir sa mission, de n'être jamais guillotiné ou fusillé soit de nature à le détourner de son intention. Le F. L. N., lui, sait très bien présenter les choses sous un jour favorable. Il sait très bien dire à ce tueur que la France s'est battue sur tous les théâtres d'opérations mais qu'elle a toujours cédé et que les soldats de la révolution, que ce soit en Indochine, en Tunisie ou au Maroc, non seulement ont été libérés des prisons, mais qu'ils ont été gavés d'honneurs par le nouveau régime.

M. le Premier ministre. Vous faites bien du tort à la politique que vous défendez !

M. Jean-Marie Le Pen. Voilà, monsieur le Premier ministre, le résultat de la politique actuelle.

M. le Premier ministre. Vous n'avez pas le droit de dire cela !

M. Jean-Marie Le Pen. C'est mon droit le plus strict.

M. le Premier ministre. Non.

M. Jean-Marie Le Pen. Je crois que ni l'Assemblée ni le pays n'ont intérêt à jeter le voile de sépia sur le problème algérien.

Nous souffrons de ce que la politique que l'on suit n'ait pas été définie clairement.

Je n'ai pas confiance, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Eh bien! Tant pis!

M. Jean-Marie Le Pen. Cela ne me fait pas sourire, monsieur le Premier ministre.

La confiance est une chose qui se mérite et quand je dis que je n'ai pas confiance, je parle très franchement avec tout mon cœur.

J'ai essayé d'avoir confiance dans votre action, j'ai essayé de me convaincre. J'ai essayé de trouver dans votre politique... (*Interruptions sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

Chacun d'entre vous, messieurs, pourra s'exprimer à cette tribune bien qu'il soit beaucoup plus facile d'interrompre de son banc dans l'anonymat. Vous pourrez parler. Laissez-moi donc dire ce que j'ai à dire. J'en aurai bientôt fini.

Monsieur le Premier ministre, dans le domaine diplomatique, vous n'avez pas répondu à la question de M. Lagaillarde et j'aimerais qu'il y soit répondu.

Une presse que vous connaissez bien, contre laquelle vous n'avez d'ailleurs jamais sévi, a affirmé que *la Nef* de Mme Lucie Faure a publié des directives portant votre signature. J'ignore si le document en cause est exact mais, s'il l'est, il faudra poursuivre Mme Lucie Faure, nonobstant la gentillesse française. Si l'écho est exact, il y a entre vos propos de tribune et ce texte une telle différence que je serai forcé d'en tirer quelques conclusions extrêmement désagréables.

La base de votre raisonnement, monsieur le Premier ministre, ne m'a pas convaincu que la situation en Algérie est considérablement améliorée. Tout au plus noterai-je, au crédit de l'action diplomatique, l'affirmation très nette que la France ne saurait entretenir aucune relation diplomatique avec les pays qui reconnaîtraient le F. L. N. Mais, comme on

a introduit dans le texte le qualificatif de « sérieux », on peut considérer, sans se contredire, tous les gouvernements reconnaissant le F. L. N. comme non sérieux.

Des contradictions, monsieur le Premier ministre, il y en a entre les textes que vous défendez, sous votre responsabilité, et les thèses que soutient le chef de l'Etat.

Il est vain d'éviter ce problème. Dans votre propre cœur, vous savez très bien qu'il y a une différence et que c'est précisément là que réside le malaise qui pèse sur l'affaire algérienne.

Je dis qu'il y a deux contradictions.

Il semble, en premier lieu, que la politique algérienne ne soit pas définie par vous mais par le chef de l'État. Or, le chef de l'Etat n'est pas, constitutionnellement, responsable devant nous. En revanche, vous, qui êtes seul responsable devant nous, vous ne définissez pas cette politique.

En second lieu, je l'ai dit en commençant, votre gouvernement ne reflète pas l'opinion de l'Assemblée nationale sur le problème de l'Algérie française et de l'intégration.

En effet, dès le premier mois de cette législature, cette Assemblée, à l'appel de M. Moatti, a aprouvé, dans la proportion des trois quarts, la charte de l'intégration et les textes que les députés algériens avaient reçu mandat de défendre. Les gaullistes de gauche, que l'on voit traîner dans nombre de ministères, que nous avons connus sous leur nom de mendésistes il y a quelques mois à peine (*Applaudissements à droite*) se sont, eux aussi, présentés aux élections. Ils ont été « laminés » Ils l'ont été si bien qu'ils n'ont pas obtenu le remboursement de leur caution!

Mais, monsieur le Premier ministre, quels gages, quelles garanties — je parle des hommes aussi bien que des textes — ont été accordés à cette majorité parlementaire à laquelle vous faites appel, à laquelle vous demandez de vous faire confiance ?

Pour ma part, je n'en trouve pas. Je l'avoue humblement.

M. Michel Boscher. Déposez une motion de censure. Vous verrez bien!

M. Jean-Marie Le Pen. Chaque chose en son temps, si vous le permettez.

Vous avez, en analysant les termes de légitimité, monsieur le Premier ministre, parlé de la centralisation de l'Etat.

Ce n'est pas un hasard si la France est un pays centralisé Sa position géographique, le fait qu'elle a toujours été enviée par les autres pays du monde, en ont fait une proie qui n'a dû sa sauvegarde et sa liberté qu'à un combat de chaque instant. L'histoire des mille dernières années de notre pays nous apprend qu'il a connu 950 ans de guerre et 50 ans de paix.

Aussi bien, monsieur le Premier ministre, les bruits que l'on colporte — je ne parle pas de vos discours — dans l'entourage gouvernemental, les propos que tiennent ceux qui se targuent d'avoir des relations à la présidence de la République, d'être très au courant de ce qui se dit à la délégation générale en Algérie voire à Matignon, laissent pressentir un danger très grave.

S'il est exact que S. M. Mohamed V doit venir à Paris au mois d'août pour une visite diplomatique très soigneusement préparée, non seulement par Moulay Hassan — dont d'ailleurs les propos sont fort différents selon qu'il les tient à Paris ou à Figuig, en particulier en ce qui concerne l'appartenance du Sahara au Maroc ou à la France et je vous conseille de l'interroger sur ce point (*Applaudissements à droite*) — mais encore, paraît-il, la semaine prochaine, par le ministre marocain des affaires étrangères, voulez-vous nous dire, monsieur le Premier ministre, dans quelle mesure ce voyage s'insère dans l'avenir algérien ? Est-il exact — c'est le fond de la question que chacun se pose ici — qu'on aurait imaginé dans les sphères gouvernementales la formule d'un Moghreb uni qui serait axé sur l'Algérie et que la distension, la distension très légère, des liens qui unissent l'Algérie à la France permettrait à la Tunisie et au Maroc d'entrer dans cette communauté maghrébine, elle-même membre d'une communauté française ?

Si à cette tribune, vous avez l'occasion de le démentir formellement ...

M. le Premier ministre. Eh bien! je le démens tout de suite. (*Applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite.*)

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le Premier ministre, je vous remercie.

Je note que vous venez de faire la déclaration la plus importante du débat. Croyez bien qu'elle était attendue par la plupart de nos collègues, même par ceux qui vous font de temps en temps leur cour.

Si je doute, si je n'ai pas confiance, monsieur le Premier ministre, c'est parce que, bien que jeune, j'ai vu déjà mon pays sous un bien triste jour.

J'ai fait le tour de notre empire dans les fourgons de notre armée vaincue. J'ai vu les deux millions de catholiques du Tonkin mourant de faim dans les camps de concentration du Viet-Nam Sud. Ils étaient cependant venus là sous la promesse que nous ne les abandonnerions jamais. Ils y sont encore. Ceux qui nous ont suivis en territoire métropolitain sont dans des camps que je ne qualifierai pas de « concentration », dans le Sud de la France. Oui, monsieur le Premier ministre, il s'agit des Eurasiens, et cette question a d'ailleurs été évoquée l'autre jour à cette tribune par un de nos collègues du groupe U. N. R.

Nous avons vu les Français de Tunisie, les Tunisiens pro-français et les ressortissants de ce « grand ami » de la France qu'est S. M. Mohammed V casser des cailloux sur les routes, Légion d'honneur pendante. Craignez qu'au banquet des « amis » ne vienne s'asseoir l'ombre tragique du capitaine Moureau!

Encore une fois, monsieur le Premier ministre, je sais très bien que nous sommes prisonniers de notre passé, je sais très bien qu'on ne se débarrasse pas du passé, qu'il est comme une tunique de Nessus. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Charles Privat. Qu'est-ce que vous proposez ?

M. Jean-Marie Le Pen. J'aurai l'occasion de vous le dire.

Monsieur le Premier ministre, c'est de cela qu'est faite l'angoisse des patriotes. Faites-leur l'honneur de croire qu'ils ont l'amour de leur pays, la certitude que l'Algérie française est non seulement le dernier bastion de la grandeur de cette nation, mais encore le dernier bastion de sa liberté, le dernier bastion peut-être de la liberté du monde. Ce n'est qu'en intégrant très profondément, ce n'est qu'en faisant pratiquement d'Alger une ville aussi métropolitaine que Marseille, ce n'est qu'en faisant cette politique que nous aurons une chance de conjurer les menaces qui pèsent sur nous.

Monsieur le Premier ministre, vous allez comprendre mes inquiétudes en écoutant le texte que je vais vous lire. Vous savez qu'il existe dans ce pays un parti de la trahison. Il en existe, paraît-il, un aussi en Union soviétique, qui presse M. Khrouchtchev d'abandonner la Sibérie aux Chinois. On dit même que c'est dans le 16e arrondissement de Moscou que se propulsent ces idées. (*Rires.*)

Dans un article qui ne cesse de m'inquiéter depuis plus d'un an, paru dans *Al Istiqlal*, le 16 mars 1958, c'est-à-dire deux mois avant le 13 mai, une personnalité française bien connue pour avoir hissé le drapeau marocain sur sa villa, avant même que l'indépendance ne soit acquise, écrivait ceci:

« Je pense que ce règlement pacifique de l'affaire algérienne ne pourra avoir lieu que s'il se produit en France un coup d'État, car si M. Gaillard voulait négocier, il ne le pourrait pas. Il est prisonnier du régime politique.

« Malgré que l'idée de la dictature répugne aux Français, il faudrait investir un homme — on parle du général de Gaulle — de pouvoirs exceptionnels. Il mettrait le Parlement en vacances, rappellerait M. Lacoste, nommerait à sa place une personnalité — M. Grandval, par exemple — capable de museler les ultras d'Algérie qui nous font tant de mal, entamerait les discussions après avoir libéré Ben Bella, le cessez-le-feu ayant été proclamé, entamerait les discussions sous l'égide de S. M. le roi du Maroc, dont l'autorité et la haute compétence domineraient les débats ».

M. le Premier ministre. Rien de tout cela ne s'est produit et rien de tout cela ne se produira!

M. Jean-Marie Le Pen. Je vous ai dit, monsieur le Premier ministre, que je vous lisais un texte, car la personne qui l'a écrit dispose en métropole de relations nombreuses et puissantes et il n'est pas insensé de penser que lorsque le système s'est vu sur le point de déposer son bilan, il a participé lui aussi à la construction de la Ve République.

Vous savez très bien que ces milieux n'ont pas désarmé. Vous savez très bien que ces jours-ci une offensive de presse gigantesque tendant à l'abandon s'est déclenchée dans les colonnes d'une certaine presse — toujours la même — que vous connaissez bien.

Je regrette que vous n'ayez pas pris, pour lutter contre une telle tendance, les mesures qui s'imposaient de la part d'un gouvernement fort qui peut braver l'impopularité et qui est certain de sa durée.

Pour ma part, malgré les explications que vous avez données à plusieurs reprises et avec le regret que j'ai de n'avoir pas cette confiance — il y a, dans cette Assemblée, des gens qui ont la foi et, comme on dit, ils ont bien de la chance, car je ne l'ai pas — je ne jugerai que sur pièces, je ne jugerai que sur actes.

Je souhaite simplement, monsieur le Premier ministre, que toutes ces préventions que j'ai, toute cette peur — peut-être est-ce la peur de l'habitude, nous avons été si souvent trompés!...

Sur plusieurs bancs. C'était sous la IVe!

M. Jean-Marie Le Pen. Certes! Mais je ne voudrais pas que cela se produisît aussi sous la Ve République. Craignez que les événements qui ont provoqué la chute de la IVe n'entraînent aussi celle de la Ve.

Nous avons été élus et envoyés sur ces bancs pour faire une politique nationale.

Une voix au centre. Celle du général de Gaulle!

M. Jean-Marie Le Pen. Nous avons été envoyés sur ces bancs pour chasser les traîtres, les responsables de la destruction de ce pays et pour bâtir l'Algérie française.

Voilà, monsieur le Premier ministre, des objectifs dont je ne suis pas sûr que les mesures par vous proposées permettront de les atteindre. (*Applaudissements sur quelques bancs à droite.*)

M. Slimane Belabed. Neuf millions de Musulmans ont fait confiance au général de Gaulle. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Thomazo. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jean Thomazo. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, les projets de loi déposés par le Gouvernement constituent, à nos yeux, un premier pas très réel dans la voie de l'unité de la République des deux côtés de la Méditerranée. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

D'aucuns trouvent ce premier pas trop timide. Quant à nous, nous pensons qu'en politique, l'essentiel est de choisir une voie et, une fois cette voie choisie, de s'y tenir. (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*)

Aussi considérons-nous les projets en discussion comme un engagement dans la réalisation progressive des objectifs fixés par le rapport de nos collègues de la formation administrative des élus d'Algérie. Ces objectifs forment un tout. Il serait vain d'œuvrer uniquement pour l'unité économique et monétaire si notre action n'était également poursuivie dans le sens de l'unité administrative et politique.

Nous sommes convaincus, surtout après les déclarations faites ici même par M. le Premier ministre, que le Gouvernement et le Parlement continueront dans cette voie qui est la voie du salut pour notre patrie commune et pour les libertés qui sont menacées.

Au mythe de l'indépendance, qu'anime encore la foi chancelante du F. L. N., nous ne pouvons opposer que notre volonté farouche de réaliser l'unité. L'unité de la République, elle est d'ailleurs plus que jamais nécessaire à sa défense et à sa survie.

Que l'on veuille bien considérer que la guerre que mène en Algérie, depuis cinq ans, notre magnifique armée, n'est qu'une des phases de la lutte gigantesque qui oppose deux mondes animés par deux idéologies différentes.

En effet, depuis qu'en Russie, on a pensé et écrit que la route de Moscou à Paris passerait par Alger, la politique soviétique poursuit, avec une obstination certaine et par les voies de la guerre révolutionnaire, l'asservissement au bloc russo-asiatique des pays du Moyen-Orient d'abord et des pays du continent africain ensuite.

Moscou sait bien que s'il force l'Occident à abandonner ses positions en Afrique, l'Europe sera très vite à sa merci.

Là est le principal danger qui menace notre sécurité. Nous pouvons affirmer que cette sécurité est en péril lorsque nous saisissons des cargos comme le *Lydice* chargé d'armes en provenance de Tchécoslovaquie et destinées aux rebelles, lorsque nous faisons prisonniers des rebelles ayant suivi l'instruction de la guerre révolutionnaire dans les camps d'entraînement du Moyen-Orient, d'Europe orientale ou d'Extrême-Orient, lorsque la doctrine diffusée et les manuels utilisés dans ces camps sont analogues en tous points à la doctrine et aux manuels utilisés par le Viet-Minh lors de la guerre d'Indochine, lorsque nous voyons s'abattre sur les jeunes Etats africains de la Communauté une nuée d'agents commerciaux venus de l'Est, lorsque nous voyons distribuer en quantités par ces agents commerciaux des postes récepteurs de radio construits de telle sorte que l'on ne peut écouter sur ces postes que les émissions venant du Caire ou de Moscou.

Oui, notre sécurité est menacée parce que nous sommes en présence, en Algérie comme en Indochine, comme hier à Suez, du même puissant adversaire, que cet adversaire vient de l'extérieur, que les bandes rebelles ressemblent trop à des cinquièmes colonnes levées, armées, entretenues par l'étranger. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Face à cet adversaire déterminé de la civilisation occidentale, l'armée française a mené seule la lutte depuis dix ans, sur les champs de bataille d'Indochine comme sur ceux d'Afrique du Nord. Elle a dû s'adapter à la guerre révolutionnaire implacable et sournoise qui lui était imposée, cette guerre dont l'objectif essentiel est la conquête des populations par l'asservissement des âmes, par l'empoisonnement des esprits au moyen de la propagande, du mensonge et de la terreur.

Ah! mes chers collègues, si l'on peut se féliciter de vivre à une époque où les progrès étonnants de la technique permettent d'envisager pour le monde du travail un épanouissement de la personnalité humaine, combien devons-nous déplorer de voir dans le même temps la dignité de l'homme piétinée au nom de principes qui prétendent faire le bonheur de l'humanité et qui n'aboutissent qu'à augmenter ses souffrances, ses deuils et son désespoir! (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Cette guerre n'est pas notre fait. Elle a été inventée dans les écoles politico-militaires de la Russie et de l'Orient. Nous la subissons, nous y faisons face. Nous devons la gagner car l'enjeu est le dernier bastion de la civilisation occidentale en Afrique, l'Algérie, et si ce bastion tombait, l'objectif suivant serait Paris et la France.

Ce n'est pas nous qui l'avons écrit. Cela a été écrit à Moscou.

Le problème algérien est donc aussi, et je serais tenté de dire surtout, pour nous un problème de défense nationale.

L'un des plus éminents chefs de notre armée, le général Ely, lorsque nous l'avons entendu en comité de défense, récemment, nous a dit: La défense est une et elle doit être conçue à l'échelle mondiale. Et dans cette défense, pour nous, l'axe Paris-Brazzaville est un axe essentiel. Cet axe Paris-Brazzaville suppose l'unité sur les deux rives de la Méditerranée.

C'est vraisemblablement dans cet esprit que le général de Gaulle a pris la décision de réserver notre flotte basée à Toulon à la protection de nos lignes de communication avec l'Algérie. Mais, que deviendrait l'axe Paris-Brazzaville avec une Algérie dessoudée de la métropole et qu'adviendrait-il dans un avenir prochain des puissantes sources d'énergie découvertes dans notre Sahara ?

La guerre révolutionnaire, celle que l'on nous fait, ne l'oublions pas, a pour objectif la population qu'elle tend à dissoudre, à désintégrer. Lorsqu'elle arrive à dissocier la masse de l'administration et de l'armée, elle est près d'atteindre ses buts.

Nous avons donc à lutter contre la désintégration en renforçant l'unité dans tous les domaines.

Tout ce qui tend à opposer nos combattants, à opposer les communautés l'une à l'autre, à opposer les gens au sein des communautés, est nuisible à notre cause et prolonge la guerre.

Monsieur le Premier ministre, nous savons avec quelle détermination, avec quelle énergie, vous êtes décidé à juguler la rébellion et le terrorisme, tant en Algérie qu'en métropole, vous nous l'avez dit mardi dernier en des termes qui ne laissent place à aucune équivoque. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous vous demandons, dans le même esprit, de combattre les manœuvres de division qui nuisent à la cohésion et à la solidité de nos forces, tant militaires que civiles.

Nous vous demandons de faire cesser certaines propagandes qui, par voie de presse ou de radio, sèment le trouble dans l'esprit de nos soldats et entretiennent ouvertement un climat d'équivoque et de défaitisme dans la population. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous comptons sur vous pour que désormais le jeu des mutations et de l'avancement ne sacrifie pas ceux qui ont été des patriotes clairvoyants (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs*) qui ont su risquer plus que leur carrière au moment où il fallait risquer pour sortir le pays de l'ornière et tenter de le rénover.

Pouvons-nous espérer enfin que l'autorité gouvernementale se manifestera aussi à l'encontre de certains journalistes et même de certains fonctionnaires qui font l'apologie de la république algérienne tandis que nos soldats se battent dans les djebels ? (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

D'autres demandes — vous y avez déjà répondu — ont trait aux effectifs de notre armée. Nous savons que vous êtes décidé à les maintenir à ce chiffre de 400.000 hommes tout le temps qui sera nécessaire à juguler la rébellion.

Nous savons que votre ministre des armées nous a promis de donner très vite les 300 hélicoptères modernes qui manquent encore à nos armées, là-bas.

Ces demandes, nous nous sommes permis de vous les soumettre, monsieur le Premier ministre, en toute confiance, car nous savons avec quelle autorité, avec quelle foi en la France vous avez agi et vous continuez d'agir pour la rénovation profonde de la patrie. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mon propos est maintenant de répondre à ceux qui pensent que l'unité n'est pas réalisable à cause de la personnalité différente des deux communautés. A notre avis, l'unité tellement nécessaire à notre défense est possible et c'est là qu'est notre grande chance, la chance qu'il ne faut pas laisser échapper.

Il y a longtemps que l'armée a réussi dans son sein la fusion des deux communautés, dans l'égalité des devoirs et des droits et dans le respect de la dignité humaine. Elle l'a réussie dans la fraternité d'armes qui unit de liens affectifs très solides les hommes appelés à risquer leur vie ensemble et qui sont soumis à une même discipline. Nul ne contestera, je pense, que l'amalgame réalisé dans nos bataillons de tirailleurs ou dans nos escadrons de spahis nous ait donné des unités solides et homogènes qui ont maintes fois fait leurs preuves au combat. (*Applaudissements.*)

Sans remonter aux bataillons de turcos de 1870 ou aux divisions de l'armée d'Afrique de 1914, nous demandons à nos camarades de combat assis sur ces bancs de se souvenir des heures lumineuses et glorieuses qui furent celles de l'armée d'Afrique renaissante en 1942, libérant la Tunisie et bousculant en 1944 les forces allemandes d'Italie. Cette armée, dont l'audace et la combativité firent l'admiration de nos alliés, elle était composée, je me plais à le souligner ici, de la totalité des Européens d'Algérie en âge de porter les armes et de deux tiers de musulmans engagés ou appelés auxquels étaient venus se joindre les métropolitains évadés de France par l'Espagne. (*Applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite.*)

Une même foi, un même enthousiasme animait tous ces hommes qui étaient les soldats d'une même et seule patrie, une patrie exigeante mais juste, qui ne faisait entre eux aucune différence.

Que de fois il nous est arrivé de voir des sections et des compagnies se battre magnifiquement sous les ordres de gradés et d'officiers musulmans! Sera-t-il permis de vous dire que celui qui vous parle aujourd'hui doit la vie à deux de ces tirailleur musulmans qui ont maintes fois risqué leur vie en franchissant le barrage d'artillerie pour porter un blessé vers l'ambulance régimentaire? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le survivant des deux, je l'ai vu l'autre jour à Constantine; il était venu de Bougie pour assister au congrès de ses anciens camarades du corps expéditionnaire d'Italie et pour retrouver son ancien chef.

La voilà l'armée d'Afrique, celle où nous avons fait, nous, l'intégration des âmes! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ces solides unités, d'ailleurs, nous les avons retrouvées aux places de choc durant la campagne de France et durant la campagne d'Allemagne; elles nous ont suivi en Indochine où leur fidélité ne s'est jamais démentie. Dissoutes par une erreur de certains, puis reconstituées, elles se battent aujourd'hui sur le sol algérien avec la même foi.

Partout, dans les douars les plus reculés, les anciens combattants musulmans des deux guerres sont les plus ardents défenseurs de l'unité franco-algérienne. Chaque fois qu'ils en ont la possibilité, ces hommes, ces anciens soldats, s'engagent dans les goums, dans les harkas, dans les groupes d'autodéfense de villages, et les encadrent.

Certes, il convient de déplorer que quelques-uns d'entre ces hommes se battent dans les rangs rebelles; certains y détiennent même de hauts grades. Mais il ne faut pas oublier que ceux-là sont presque toujours ceux qui, faits prisonniers par le Vietminh, en Indochine, ont subi dans les camps l'intoxication des commissaires politiques moscoutaires. Ceux-là ne font plus partie de la communauté musulmane, laquelle est profondément anticommuniste. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite.*)

J'estime que l'armée a démontré que l'unité était possible. L'école l'a démontré également. Dans tous nos établissements d'enseignement, Européens et Musulmans ne sont-ils pas élevés fraternellement, dans les études comme dans les jeux ?

Tout récemment, nous avons constaté l'étonnement profond de plusieurs journalistes métropolitains, à leur retour d'une visite du collège de Tizi-Ouzou, en Kabylie. Ils nous disaient combien ils avaient été frappés de voir, effectivement, dans les cours et dans les classes, toute une jeunesse française et musulmane bien soudée.

L'unité que nous souhaitons est possible. Vous en avez la preuve vivante ici même, dans cette enceinte, en observant le comportement de nos camarades de confession musulmane. Nous nous plaisons à rendre hommage à leur courage, à leur dignité, à leur haute conscience et à l'immense bonne volonté qu'ils apportent dans l'accomplissement de leur devoir parlementaire. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Ne sont-ils pas nos égaux sur ces bancs ? Alors, pourquoi cette fusion des élites, qui est possible ici, ne le serait-elle pas là-bas, surtout après le magnifique élan du mois de mai 1958, où les deux communautés ont fait le serment de s'unir, après cette nuit du 4 août algérienne, où les Européens ont juré d'abandonner leurs anciens privilèges ?

Les partisans de l'abandon ont beau jeu de nous dire que l'armée française se bat là-bas pour défendre un colonialisme moribond. Nous savons, nous, que l'armée ne se bat pas pour rétablir des privilèges. Elle se bat pour défendre, contre la subversion étrangère, un sol arrosé depuis cent trente ans par la sueur et par le sang de plusieurs générations de Français venus de la métropole, qui ont fait ce pays à l'image de leurs provinces natales, et qui en ont fertilisé le sol.

Elle se bat pour empêcher à jamais que ces terres et ces populations, devenues françaises trente ans avant la Savoie, ne retournent à l'anarchie et à la misère.

Elle se bat pour nous permettre d'achever la noble tâche de promotion humaine de ces populations qui attendent de nous la consécration de leur citoyenneté, comme Rome autrefois l'a concédée à leurs ancêtres berbères.

L'unité est nécessaire à la survie de l'Occident; elle est possible; elle peut, en étant affirmée, renforcer la République, hâter la fin des combats.

Elle peut susciter à nouveau, dans l'Algérie qui souffre et qui attend, une grande espérance.

Nous demandons à l'Assemblée de dire avec nous à M. le Premier ministre notre confiance totale en lui et en son gouvernement pour la réaliser. Nous sommes convaincus que ce geste de confiance et d'union sera profondément ressenti de l'autre côté de la mer par nos enfants qui se battent et par tout un peuple qui nous fait confiance. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. de Lacoste-Lareymondie. (*Applaudissements à droite.*)

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Mesdames, messieurs, depuis quelques semaines, les murs de nos circonscriptions s'éclaboussent de petites affiches multicolores portant ces simples mots: « Et l'Algérie? ».

On ne les lit pas sans un certain désarroi. Comment la question peut-elle encore être posée aujourd'hui ? Pendant quatre ans déjà, en dépit de toutes les campagnes de défaitisme et de toutes les manœuvres, l'Algérie avait toujours gagné. Nous-mêmes avions soutenu des mois durant un gouvernement, qui par ailleurs nous déplaisait fort, pour la seule raison qu'il défendait courageusement l'Algérie.

En revanche, c'est impitoyablement que nous avions renversé les gouvernements qui, à tort ou à raison, laissaient apparaître sur ce point essentiel un signe de faiblesse.

M. Guy Jarrosson. Très bien!

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Quand il fallut choisir entre l'Algérie et le régime, c'est encore l'Algérie qui fut choisie. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre.*)

M. le Premier ministre. C'était la France.

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Cette fois, la victoire semblait totale, définitive. Comment se fait-il, dès lors, qu'on puisse encore se poser la question ?

Rappelons-nous: cette grande crise nationale semblait brusquement se dénouer. Ceux qui, la veille encore, en se croisant, se demandaient lequel allait assassiner l'autre, soudainement s'embrassaient. Dans une véritable apothéose, des foules immenses se rassemblaient et hurlaient d'une même voix: « Vive de Gaulle! Vive l'Algérie française! Vive l'intégration! »

Le référendum entraînait 90 p. 100 de « oui » enthousiastes. Les problèmes qui paraissaient insolubles trouvaient tout à coup leur solution facile. Tous ceux qui émettaient encore des paroles de doute étaient balayés sur les tréteaux de novembre et, pour la première fois, l'étranger malveillant était tenu en respect: les Français s'étaient fâchés.

Comment, alors, la question peut-elle encore être posée ?

Dans ces guerres que l'on dit « psychologiques » et qui ne sont au fond que des guerres civiles, celui-là seul l'emporte qui sait surmonter son trouble et dire le plus clairement sa volonté. Le doute qui, à l'arrière, ralentit l'effort est, à l'avant, directement responsable de nouveaux massacres. Le doute est un cancer. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le maire musulman du grand-Alger.

Après quatre ans d'expériences décevantes, succédant — il faut bien le dire — à beaucoup d'autres, cette leçon s'était imposée là-bas à tous. Ils avaient acquis la conviction que la solution ne dépendait pas essentiellement d'eux-mêmes, mais surtout de Paris. Le problème n'était pas de tuer: ceux que l'on tue sont aussi des frères. Il n'était pas de conquérir un terrain qui est déjà tout acquis.

Le problème était de reconquérir les esprits et les cœurs troublés par trop de faiblesses et trop d'incertitudes et de redonner confiance.

Seul, un pouvoir stable pouvait affirmer de façon définitive que la France n'abandonnerait jamais ses enfants. Seule, une autorité indiscutée pouvait engager définitivement la nation, réaffirmer son unité et la solidarité de tous ses fils. Alors l'Algérie serait sauvée.

C'était cela la leçon qu'avaient tirée là-bas tous ceux qui y vivaient. Qu'ils soient militaires, qu'ils soient civils, européens ou musulmans, ils étaient unanimes. Elle était frappante cette unanimité de ceux qui sont, sans doute parce qu'ils souffrent le plus, les plus intéressés à voir finir rapidement la guerre et revenir la paix.

Cette solution que le 13 mai nous apportait sous le vocable d'intégration, nous pensons encore, avec eux et avec l'immense majorité de cette Assemblée qui a adopté le manifeste du 8 décembre, que c'est la seule possible.

Nous le pensons, oh! non pas par doctrine, encore moins par religion. Nous ne sommes pas des doctrinaires, mais nous appartenons à une famille d'esprit qui accorde plus d'importance, c'est vrai, à l'opinion des gens qui se font égorger, comme disait Pascal, ou au moins des gens qui sont au contact des réalités...

M. Henry Bergasse. Très bien!

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. ... plutôt qu'à l'opinion que se font les esprits forts ou les intellectuels en chambre. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre et à gauche.*)

Nous le pensons, parce qu'il ne nous paraît pas possible qu'ils se soient trompés tous, les généraux comme les officiers S. A. S., les responsables comme les exécutants, les vieux Algériens comme les plus jeunes quand ils ont dit: « Ce sera l'intégration ou ce sera l'indépendance ». Les demi-mesures n'ont plus cours, les formules trop subtiles non plus; personne n'y croit plus là-bas.

Cette solution, elle nous paraît répondre, au surplus, aux principales données du problème.

L'intégration a valeur d'engagement solennel, irremplaçable, que l'Algérie est et restera à tout jamais française. Elle a valeur d'idéal ouvrant à tous la voie de l'égalité et du progrès. Elle a valeur technique encore, car s'il est vrai, et il n'y a à cet égard aucune nuance de pensée, que l'avenir de l'Algérie est bien avec la France, il est plus vrai encore que l'avenir de l'Algérie est dans la France et c'est là-dessus que nous insistons.

Pourquoi se priver, dès lors, de cette arme psychologique dont l'armée et la population, mêlées dans un immense élan, nous ont affirmé qu'elle était décisive?

Aucun effort militaire, si brillant soit-il, aucun effort économique et social si généreux soit-il, ne peuvent suffire s'il manque cette arme décisive qui s'appelle la confiance. Nous l'avons dit sans cesse, nous autres, en ce qui concerne le domaine économique et financier, et le Gouvernement en a fait, une fois de plus, une démonstration très brillante. Mais cela est encore plus vrai dans la guerre et surtout dans cette guerre-là.

Le support logistique de la rébellion, c'est la résignation et l'attentisme d'une population soumise à toutes les propagandes.

Les bandes ne peuvent vivre que par l'accueil qu'elles exigent, de jour et de nuit, d'une population terrorisée et inquiète. Elles ne disparaîtront que le jour où la population, enfin confiante, sera complètement à nos côtés pour nous aider à l'en débarrasser.

Il est vrai que l'on ne peut gagner les guerres révolutionnaires que si l'on a le peuple avec soi. Si le peuple est avec nous dans le secret des isoloirs et dans les grandes parades, il ne peut l'être encore assez la nuit, dans les douars. Et comment ne pas le comprendre?

Il ne sera complètement à nos côtés que s'il a conscience de se battre pour une patrie qui est totalement la sienne et s'il a conscience que la patrie entière se bat pour lui. (*Applaudissements à droite.*)

Rappelez-vous le mois de septembre dernier. Dans toutes les usines, dans la région parisienne comme ailleurs, les ouvriers nord-africains se faisaient extorquer chaque mois une part de leur paye par les racketters du F. L. N., sous menace d'être abattus. Beaucoup pensaient, comme à Alger en 1956, qu'aucune police au monde ne pourrait empêcher ces attentats individuels, dans une masse inorganisée et incontrôlée.

Eh bien! il a suffi que le Gouvernement affirme sa volonté d'en finir et redonne confiance pour que les ouvriers qui, la veille encore payaient la dîme sous menace d'être égorgés, se débarrassent eux-mêmes des racketters du F. L. N. et les livrent à la police. Il n'y a plus de racketters...

M. Eugène-Claudius Petit. Enfin, voyons! (*Mouvements divers. — Protestations sur plusieurs bancs au centre.*)

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. A Alger, il n'y en avait pas eu non plus, dans les grands rassemblements humains de mai et de juin, et il n'y en aura plus, à Paris comme à Alger, le jour où la confiance sera suffisamment revenue parmi la population, le jour où chaque Algérien saura que nous avons décidé de faire de lui à tout jamais un frère dans la nation, un Français comme les autres, un Français à part entière.

Que vous le vouliez ou non, il faut aller jusque là. Nous n'y pouvons rien. Notre parole est très usée en Afrique. Nous avons beaucoup promis et peu tenu. Nous avons subi, depuis 1940, de grands malheurs qui ont entamé notre prestige. On ne nous croit plus à demi-mot. Ou nous accueillerons les Algériens dans la nation, ou ils formeront une nation contre la nôtre. (*Applaudissements à droite.*)

Nous sommes tous des élus. Nous savons que l'on n'a des amis que dans la mesure où l'on s'engage pour eux, je dirai même dans la mesure où l'on se donne pour eux. Comment voulez-vous qu'ils nous aiment, qu'ils nous aident, qu'ils se battent à nos côtés si nous ne les aimons pas, si nous leur mesurons notre amitié et notre fraternité?

Leur malheur est immense. Ils sont soumis à toutes les menaces, à tous les dangers, à tous les déchirements. La propagande ennemie leur susurre sans cesse: « Aide-nous. Tu sais bien que la France ne croit plus en sa puissance. Tu sais bien qu'elle t'abandonnera, que nous viendrons en vainqueurs tôt ou tard ».

En face, certes, nous avons déployé notre force, nous faisons des investissements, mais nous n'avons pas encore assuré la sécurité de l'avenir...

M. le Premier ministre. Et les élections!

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. ... que peut seule aujourd'hui leur donner leur intégration dans la nation.

La nation, c'est le tous pour un et le un pour tous. Jamais sa solidarité n'a manqué aux provinces menacées, même quand il a fallu pour cela, en 1914-1918, consentir des sacrifices immenses. La nation, c'est une valeur éprouvée.

Le mot intégration qu'on nous propose a une autre vertu. L'intégration, c'est aussi l'égalité complète des droits et des chances donnés à nos frères d'Algérie dans le sein de la nation. Ce mot a valeur d'espérance, d'idéal. A ce propos, je voudrais m'étonner de deux choses.

La première, c'est qu'on ait pu se méprendre au point d'en faire le produit de je ne sais quel conservatisme des Européens. Celui qui a lancé le mot a écrit qu'il ne voyait aucune différence entre les paysans des montagnes kabyles et ceux de sa Montagne noire. L'intégration a entraîné, dans une sorte de nuit du 4 août — le colonel Thomazo le rappelait à l'instant et il y était, vous le savez — l'abandon des privilèges par les Européens...

M. Eugène-Claudius Petit. N'exagérons rien!

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. ... notamment dans les élections.

Elle n'a eu contre elle que ceux qui trouvaient imprudent de reconnaître trop d'égalité à une masse trop nombreuse et trop pauvre.

La deuxième chose dont je m'étonne est que l'on n'ait pas vu dans le mot sa valeur mythique, pour ne pas dire révolutionnaire. Sommes-nous à ce point desséchés pour le soumettre sans cesse aux arguties des juristes, comme un vulgaire article du règlement?

Quand la France a jeté le mot Liberté à la face du monde et qu'il a éveillé toutes les nations, l'avait-on soumis d'abord au dictionnaire de l'Académie pour en délimiter tous les contours? (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche et au centre.*)

Le mot est un symbole. Il a éveillé des dévouements et des espoirs qu'il ne faut pas laisser prescrire. Il a un dynamisme propre qui peut seul être mis en ligne face au dynamisme de l'indépendance. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Aucun effort, aucune technique ne peut remplacer l'élan que donne à un peuple un idéal généreux fait à la fois d'égalité et de grandeur.

La France de cinquante millions d'habitants, tous libres, tous égaux, ce n'est pas seulement une formule neuve. C'est une formule qui a fait ses preuves, qui a soulevé d'un elan presque miraculeux les deux communautés de nouveau fraternelles. C'est un capital politique et social qu'il ne faut à aucun prix laisser perdre et qui répond, d'ailleurs, très largement aux données humaines du problème.

Si vous accordez l'égalité des droits sans affirmer l'unité territoriale de la métropole et de l'Algérie et l'unité de la loi, vous donnez à la communauté européenne un complexe d'asservissement et d'écrasement sous le nombre. Si vous affirmez l'unité de la nation sans donner l'égalité des droits, vous laissez aux Musulmans un complexe de frustration. Libérer les uns et les autres, tel est le secret de l'intégration (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche*), et si, bien sûr, comme dans toute politique, certains éléments sont moins convaincants ou moins décisifs que d'autres, c'est cependant la seule qui réponde aussi aux données techniques du problème algérien.

Il faut avoir servi dans l'administration algérienne pour connaître son impuissance à faire face aux nécessités du pouvoir et aux besoins des populations. Le malaise chronique dont a souffert l'Assemblée algérienne, le discrédit qui s'est emparé du Gouvernement général n'ont pas eu d'autre cause.

Seul l'Etat, l'Etat unitaire, par son arbitrage permanent, par sa loi unique, par son budget unique, peut opérer cette redistribution et cet arbitrage qui assure l'avenir des départements sous-développés d'Algérie, comme, d'ailleurs, de tous les départements sous-développés de la métropole. Laisser l'Algérie dans son cadre, c'est l'enfermer dans sa misère et dans ses faiblesses. La faire entrer à part entière dans le cercle de famille, c'est lui permettre d'y grandir.

La centralisation des problèmes algériens est déjà totale et il ne peut en être autrement. Rappelons-nous, enfin, c'est la sagesse politique, que dans les périodes de crise un Etat doit centraliser et que ce n'est que dans les périodes de paix et de détente qu'il doit décentraliser.

Voilà ce qui, au moins à mes yeux, justifie pleinement le travail de nos collègues d'Algérie dont tous les éléments constituaient bien un tout. En en retenant seulement quelques-uns, et non pas les plus décisifs, le Gouvernement leur donne une grande déception. La déception est pour nous aussi il faut bien le dire. Dans cette Assemblée, nous sommes venus, pour la plupart nouveaux, pleins d'ardeur et désireux de travailler; nous n'avons pas éprouvé jusqu'à ce jour beaucoup de satisfaction. (*Mouvements divers.*)

M. Félix Kir. Nous non plus.

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Après les subtilités interminables du règlement, nous attendions avec impatience un travail constructif. Des députés éminents, et les plus compétents, avaient établi un rapport important. Ils s'étaient même donné la peine de rédiger déjà les textes.

Ces textes exprimaient la voix de tous les élus de là-bas, ceux — on l'a rappelé — que cette Assemblée attendait depuis trois ans et qui sont ici en dépit de toutes les menaces et souvent au péril de leur vie. (*Applaudissements à droite, au centre droit, au centre et à gauche.*)

Ces textes exprimaient aussi, à n'en pas douter, la volonté du pays. Nous avons pratiquement tous été élus sur le programme de l'Algérie française. Personnellement, vous me le permettrez, je puis moins que quiconque en douter puisqu'on a demandé à mes électeurs de se prononcer deux fois, pensant qu'à la première ils avaient dû commettre une erreur. (*Applaudissements et rires à droite.*)

Au moment où nous allions aborder ces textes, le Gouvernement a cru devoir nous retirer une grande partie de ce travail. Le conseil des ministres a fait annoncer que les autres projets du rapport Lauriol étaient prématurés.

Après quatre ans et demi de guerre et un an d'études spécialisées, alors que l'Algérie unanime s'est prononcée, non seulement dans l'enthousiasme du 13 mai, mais au référendum, aux élections législatives et, avec toutes les nuances que peuvent y apporter les questions de personnes, encore aux élections municipales et aux élections sénatoriales, alors que la grande majorité d'entre nous est d'accord sur le programme, pensez-vous vraiment qu'il soit prématuré de dire enfin tout simplement que l'Algérie c'est la France, la France avec ses lois, toutes ses lois, la France avec ses principes de liberté, d'égalité, de fraternité, la France avec son idéal de progrès ?

Si vous le pensez vraiment, monsieur le Premier ministre, je vous le dis tout net, nous, nous ne le pensons pas. Nous croyons même, avec nos collègues d'Algérie, que ce travail est urgent. C'est pourquoi vous nous trouverez plus fidèlement encore à vos côtés dès que nous pourrons aborder — le plus tôt sera le mieux — les autres textes du rapport établi par la formation administrative des élus d'Algérie.

Ils sont le complément indispensable de ceux qui ont été retenus. Ceux-là nous les voterons, bien sûr, et d'autant plus volontiers que la commission des finances a accepté — je veux l'en remercier — l'amendement que je m'étais permis de déposer avec des collègues appartenant à divers groupes de la majorité. Cet amendement, même dans la forme où il a été finalement retenu par la commission des finances, renforce la portée politique, que vous avez, d'ailleurs, très justement reconnue, monsieur le Premier ministre, du texte que vous nous présentez.

M. le Premier ministre. Nous discuterons cet amendement.

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Mais nous ne pouvons, comme nos collègues d'Algérie, oublier les autres. Forcez un peu le conservatisme des bureaux et des places.

Ne vous attardez pas aux objections prétendues techniques de fonctionnaires souvent très orientés. L'Algérie vit dans la guerre une véritable révolution politique et sociale; elle aspire à l'égalité des lois. Sachons pour une fois ne pas être en retard sur l'événement et l'attente des hommes. Permettez-nous d'apporter à nos soldats le renfort de notre détermination et de notre inébranlable volonté. Ce n'est pas un homme comme vous qui peut en méconnaître le prix. (*Applaudissements à droite, au centre droit, au centre et à gauche.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la séance de ce soir.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique:

Suite de la discussion du projet de loi (n° 112) portant dispositions financières intéressant l'Algérie (rapport n° 122 de M. Pascal Arrighi, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

Discussion du projet de loi (n° 113) portant dispositions relatives à la circulation monétaire (rapport n° 123 de M. Pascal Arrighi, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures cinquante minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1re Législature

SESSION ORDINAIRE DE 1959

COMPTE RENDU INTEGRAL — 21e SEANCE

2e Séance du Mardi 9 Juin 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 827).

2. — Dispositions financières intéressant l'Algérie. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 827).

Discussion générale (*suite*): MM. Halbout, Delbecque, Lambert, Bosson, Thomazo; Debré, Premier ministre; Conte, Malem, Japiot, Djebbour.

Renvoi de la suite du débat.

3. — Dépôt de projets de loi (p. 838).

4. — Ordre du jour (p. 838).

PRESIDENCE DE M. EUGENE VAN DER MEERSCH,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DISPOSITIONS FINANCIERES INTERESSANT L'ALGERIE

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale commune du projet de loi portant dispositions financières intéressant l'Algérie et du projet de loi portant dispositions relatives à la circulation monétaire (nos 112, 122).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Halbout.

M. Emile-Pierre Halbout. Monsieur le Premier ministre, la commission de la défense nationale a désigné en avril dernier, sur votre demande, cinq de ses membres pour accomplir une mission en Algérie.

Dans le cadre fixé par votre déclaration et y faisant suite, je viens attirer l'attention de l'Assemblée sur certains aspects civils des problèmes militaires que mes collègues de la mission et moi-même avons eu à connaître.

Ce sont, en effet, les populations rurales de l'Algérie qui supportent parfois plus que d'autres le poids des opérations. C'est donc en faveur des populations du bled, plus déshéritées, que se pose avec urgence la question d'une aide de la métropole aussi personnalisée que possible.

Trois problèmes urgents se posent: la venue d'administrateurs, la formation de techniciens et l'aide directe des collectivités.

En ce qui concerne les administrateurs, votre gouvernement s'est préoccupé d'envoyer sur place le plus grand nombre utile de fonctionnaires. Les ministères, notamment ceux de l'intérieur, des travaux publics et de l'éducation nationale, ont envoyé des fonctionnaires très compétents.

Leur rôle est primordial; mais des conditions de vie pénibles, l'insuffisance de logements par exemple, ne vous ont pas permis de les envoyer à pied d'œuvre en nombre aussi important qu'il l'eût fallu. C'est pourquoi vous avez su, au moment opportun, confier des tâches immenses à l'armée, qui les remplit de son mieux.

Il semble évident qu'au fur et à mesure que la pacification avance et qu'elle avancera, une relève civile s'impose et s'imposera, d'abord aux côtés de l'armée, pour poursuivre une action qui a déjà porté tant de fruits sur le plan matériel et psychologique.

Ce résultat a pu être atteint grâce aux cadres épris d'idéal et au dynamisme des jeunes recrues qui ont compris qu'il fallait remédier à la détresse des populations.

Les regroupements nécessités par les opérations doivent donc devenir de véritables communautés locales, où la population sera intéressée au premier chef à son épanouissement, et d'où sortira, dans un temps que nous voudrions aussi bref que possible, une élite capable de gérer seule ses propres affaires et de fournir le parfait fonctionnaire de demain.

Voilà pourquoi, dans la proposition de résolution que j'ai eu l'honneur de déposer et dont vous avez bien voulu dire, Monsieur le Premier ministre, que vous en aviez pris connaissance avec le plus grand intérêt, je n'entends pas qu'il soit créé du jour au lendemain des postes nombreux de fonctionnaires, car une qualification très spéciale s'imposera, notamment pour les régions déshéritées, et il importe aussi de réserver ces postes pour la promotion de ceux à qui votre gouvernement veut assurer l'égalité des droits.

Voilà pourquoi également j'insiste sur le caractère bénévole qui devra marquer ceux qui solliciteront un poste d'administrateur dans ces régions. Bénévole, dit le Littré, c'est être « animé de dispositions favorables », c'est « celui qui vient sans y être obligé », et cela suppose dynamisme, idéal, volonté. Ce travail, rémunéré bien sûr par des indemnités appropriées, doit rester au fond désintéressé puisque ces administrateurs devront souvent, au bout de peu d'années, laisser la place à ceux qu'ils auront formés.

Après les administrateurs, des techniciens et des moniteurs civils sont nécessaires. Des capitaux et des hommes, on en trouve et on en trouvera dans les secteurs où la rentabilité est certaine et, pour les autres secteurs, au fur et à mesure que la rentabilité apparaîtra certaine.

Le plan d'investissements que votre gouvernement met en œuvre doit permettre, par un effort d'industrialisation, d'ap-

porter des recettes, non seulement aux budgets familiaux d'un plus grand nombre de travailleurs, mais aussi au budget de l'Etat en Algérie. Que celui-ci doive être voté par l'Assemblée nationale, c'est l'évidence puisque la charge est supportée par tous. Qu'il doive être confondu avec celui de la métropole, vous ne le voulez pas et vous avez raison: dans les faits, recettes et dépenses seront toujours des recettes et des dépenses faites en Algérie.

Ce plan d'investissements a commencé de se réaliser par la venue de nouvelles industries, localisées dans les grands centres, près de la Méditerranée.

Mais qui fera les investissements dans le bled, où six ou sept millions de personnes vivent médiocrement ? A ceux qui recherchent une information, je conseille de lire un livre que j'ai trouvé à la bibliothèque de l'Assemblée et qui était là depuis quatre ans sans que les feuilles en aient été coupées, *La lutte des Algériens contre la faim*, paru en 1954, ainsi que le rapport remarquable de M. Robert Delavignette présenté en 1955 au Conseil économique.

L'agriculture traditionnelle ne peut évoluer que par la présence de moniteurs qui sachent tirer des observations des autochtones et leur apporter le progrès sous la forme qui leur convient. Leurs ressources vivrières sont faibles et incertaines. Il faut, par des méthodes adaptées ayant fait leurs preuves, les développer. Les recettes n'apparaîtront pas nécessairement, Monsieur le Premier ministre, sur la balance des comptes; mais l'essentiel est que le niveau de vie de ces populations soit relevé d'année en année.

Ces techniciens venus de la métropole dans des régions très sous-développées ne seront pas des fonctionnaires. Mais ils devront recevoir des indemnités, prises en charge par l'Etat, assurant leur maintien indispensable sur place. On pourrait agir de même en faveur de techniciens artisanaux, dans les spécialités que l'on désirerait implanter ou développer dans telle région en vue de former directement des apprentis locaux.

Je n'aurai garde d'oublier deux grandes tâches connexes. D'abord, la santé publique.

La venue de médecins civils est indispensable, car il ne faut pas étendre trop au delà des nécessités militaires les cadres du service de santé à qui incombe aujourd'hui, dans le bled, tout le travail.

L'autre tâche immense concerne la promotion de la femme. Les visites des assistantes sociales, des monitrices d'enseignement ménager, des aides familiales assureront une évolution raisonnable en respectant les cadres familiaux et religieux traditionnels.

J'aborde enfin le problème des jumelages.

Le Français moyen de la métropole n'admet pas que son gouvernement et les députés qu'il a élus n'aient pas encore résolu le problème de l'Algérie. Mais qu'est-il prêt à faire, lui, personnellement ?

Je pense qu'il faut décentraliser le souci que chacun doit avoir de l'Algérie et, pour ce faire, je préconise le jumelage des collectivités départementales avec des collectivités algériennes. Ce brûlant problème se trouverait, par cette décentralisation, dépolitisé et humanisé.

Ne perdons pas notre temps à discuter sur les mots dont on fait l'exégèse depuis des années, mais faisons la chaîne et permettons à chaque collectivité de donner sa mesure, évidemment dans le sens que désirera la collectivité algérienne avec laquelle le jumelage sera fait et non pour établir une sujétion quelconque.

Pourquoi jumelage et non parrainage ? Justement pour éviter toute idée de subordination d'une collectivité à l'autre et faire tomber toutes les barrières. Car, sur ce sol ingrat, toute collectivité de base doit devenir aussi maîtresse chez elle que peuvent l'être chez nous nos vieilles communes.

Un exemple nous fera mieux saisir ce que doit permettre le jumelage. Si tel département aide un secteur d'Algérie à bâtir une école, à réaliser une adduction d'eau, les conséquences en seront bénéfiques pour tous. Tel dispensaire porte le nom de l'officier bienfaiteur d'une tribu, assassiné avant d'avoir terminé sa tâche; en pareil cas, ce sera perpétuer le souvenir des morts et parachever l'œuvre déjà accomplie que de faire en sorte que les noms des villes et des bourgades de France soient à nouveau mêlés aux routes et aux étapes et qu'ainsi, à plus de cent années de présence intermittente, succède partout une présence vivante.

Résoudre le problème civil en Algérie est une tâche immense. C'est non seulement se faire aimer mais c'est, de plus, se montrer techniquement capable d'aider l'homme à y surmonter ses difficultés matérielles. C'est aussi adopter des perspectives d'ascension solidaire et irréversible. (*Applaudissements au centre gauche et sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Delbecque. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Léon Delbecque. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, depuis quatre ans l'Algérie vivait un drame effroyable quand, l'année dernière, sur cette terre souffrante où tant des nôtres, Musulmans et Européens, ont versé leur sang, une grande colère a balayé tout ce qui empêchait l'Algérie française de trouver la solution législative et humaine au problème de son avenir.

Dans le même temps, dans toute l'Algérie, des barrières artificielles, dressées entre les différentes populations par les drames, les erreurs politiques et l'administration, s'effondraient. Et, à la surprise générale, ces hommes et ces femmes scellèrent à la face du monde, dans un pacte fraternel, leur volonté d'être des Français et des Françaises égaux devant une seule et même loi, celle de la République française une et indivisible. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Ce que des années de marchandage n'avaient fait qu'esquisser, ils l'ont fait surgir de leur ferveur, de leur sagesse, de leur sens de l'humain.

Après tant d'années de souffrances, le spectre de la défiance s'évanouissait dans la clarté d'une amitié régénérée. Jamais, depuis la Toussaint tragique de 1954, il ne nous avait été donné de constater une telle détente, un pareil élan.

En métropole comme en Algérie, avec la confiance revenue, de grandes espérances se levèrent: celles de l'unité, de l'égalité des communautés et de la paix enfin retrouvée.

Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui il y en ait encore qui doutent ? Comment se fait-il que, malgré tout ce qui a été accompli depuis un an par le chef de l'Etat et par le Premier ministre pour que notre Algérie soit et reste française, il y en ait encore qui désespèrent ?

Les projets de loi qui nous sont présentés auraient dû confirmer toutes ces espérances. Pourquoi faut-il qu'il s'en trouve qui ne soient pas satisfaits ?

C'est à ces questions que je vais m'efforcer de répondre devant vous pour que nous puissions, les uns et les autres, en tirer des enseignements et prendre nos responsabilités.

Avant le 13 mai 1958, les différentes communautés d'Algérie avaient décidé, une fois pour toutes, qu'il ne pouvait être question de faire des concessions. Il aurait fallu, en effet, confier application des mesures prises et arbitrage éventuel au système de la IVe République. De ce système, elles n'en voulaient pas, elles n'avaient pas confiance. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche et au centre.*)

On leur avait tant de fois promis et menti. (*Applaudissements sur les mêmes bancs*)...

M. Jean Durroux. Et il y a longtemps!

M. Léon Delbecque. ... et il y avait une telle défiance à l'égard de ces gouvernements qui se succédaient sans que les suivants s'engagent dans les faits à appliquer la politique de leurs prédécesseurs, que tout, par avance, était jugé suspect.

Quand il est apparu, au mois de mai 1958, qu'au système décadent allait succéder un pouvoir solide et qu'à la tête de ce pouvoir serait installée une autorité incontestée en qui, en particulier, les Musulmans avaient une grande confiance, alors ce qu'on a appelé le miracle d'Alger se produisit. Ce n'était, en définitive, que la libération d'un complexe de défiance à l'égard de l'ancienne autorité.

Ayant choisi leur arbitre et décidés par avance à lui remettre l'arbitrage et leurs concessions, ils s'engagèrent à fond sur l'Algérie française. Ce fut magnifique. Jamais on ne vit une telle foi, une telle communion, une aussi libre adhésion.

Mais, au fil des jours de cette année passée, les uns et les autres se remirent à douter et sans que cette fraternisation, que cette amitié soient remises en cause, il en est qui désespèrent que la solution définitive soit celle qu'ils souhaitent. Ils sont trop nombreux à s'interroger aujourd'hui.

Ils espéraient que tous les avaient compris; que, derrière le général de Gaulle, autour du Gouvernement, parmi toutes les tendances politiques nationales, la démonstration qu'ils avaient faite leur conférait un droit acquis, celui de l'unité avec la métropole dans le cadre même de la République française.

Lors du référendum, en disant: oui, à la Constitution, ils avaient la conviction profonde qu'ils ratifiaient le choix du mois de mai et qu'avec eux 80 p. 100 de la population métropolitaine acceptait l'unité définitive de la métropole et de l'Algérie. (*Applaudissements à gauche, au centre et au centre droit.*)

De cela, l'armée s'est portée garante. Elle a engagé son honneur. Elle lutte sur notre terre d'Algérie non seulement pour débarrasser le sol de ces bandes qui tuent, qui pillent, qui violent, mais aussi pour que chaque membre de cette communauté musulmane devienne sœur et frère de la communauté européenne.

Pourquoi faut-il que le but définitif de cette grande croisade d'amour et de liberté trouve ici, en métropole, même dans

certains entourages ministériels, sur certains bancs de cette Assemblée, dans une certaine presse, des incrédules ? Cette incrédulité, ce manque de confiance et de volonté, cette sous-estimation du patriotisme de la nation qui veut, n'en doutez pas, non seulement conserver l'Algérie, mais surtout en faire une province française à l'image des autres, cette incrédulité nous coûte très cher. Cette forme de défaitisme fait des ravages plus sûrs que la radio du Caire. Elle fait hésiter des Musulmans. Elle désespère de nombreux Européens.

L'interprétation tendancieuse des discours officiels, des déclarations du général de Gaulle et du Premier ministre, fait mal en Algérie.

Il est grand temps de parler clair. A Alger, l'on cherche des lumières plus nettes que celles qui ont été distribuées ou tamisées depuis quelques mois. Les incertitudes doivent être dissipées; elles font l'affaire des seuls pêcheurs en eau trouble, les activistes et ceux qui les excitent, car cela fait partie de leur jeu.

N'oublions jamais que nos compatriotes musulmans et européens souffrent et vivent dans la crainte permanente de l'attentat. Ils payent très cher les erreurs commises sous la IIIe et la IVe République.

On peut leur trouver des défauts, mais ce que j'ai pu constater depuis quelques mois avec un certain étonnement, c'est que ce qui restait de colonialisme affairiste avait rejoint ceux qui rêvent d'indépendance et de sécession. (*Applaudissements à gauche, au centre et au centre droit.*)

Oui, il est grand temps que tous ici prennent conscience de leur choix et de ce qui en découle, par exemple la position en retrait qu'adoptent des partis nationaux de l'opposition constructive qui, d'un jour à l'autre, participeront à nouveau à la direction des affaires du pays, donc à la suite de la politique d'aujourd'hui. Cette position en retrait n'arrange rien, car on craint à Alger de s'engager à fond. (*Mouvements divers à l'extrême gauche.*)

Pourtant, ils sont nombreux ces incrédules à croire en la vocation humaine de la civilisation française. Mais pour croire en la solution unitaire de l'Algérie, il vous faut oublier les politiques algériennes de ces quarante dernières années, en particulier l'immobilisme et le paternalisme qui, de 1947 à 1954, engendrèrent cette lutte fratricide !

Jamais ce qui a été fait sur les forums d'Algérie en mai 1958 n'avait été fait dans l'histoire. Il faut croire en l'Algérie du 16 mai.

C'est en fonction de cette Algérie nouvelle et de celle-là seulement, qu'il faut réviser certaines positions. Il arrive, en effet, qu'après des événements importants, riches en leçons, il faille revoir des positions politiques et même idéologiques. Chaque fois, il s'est trouvé ici des hommes de bonne foi pour réviser leur jugement. Un passé récent est riche en exemples de ce genre.

Faut-il rappeler aussi la position d'un certain congrès sur l'Algérie et ce qui fut fait, par la suite, par les dirigeants qui, entre temps, avaient hérité les responsabilités du pouvoir ? (*Très bien! à gauche. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Il y va de l'avenir de l'Algérie que l'hypothèque soit levée, à savoir qu'il existerait ici, sur les bancs de cette Assemblée,...

M. Jean Durroux. Vous gagneriez à être plus précis !

M. Léon Delbecque. ...des parlementaires nationaux qui se refuseraient à reconnaître et à accepter la libre adhésion de l'immense majorité d'une population à la mère-patrie. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Nouvelles interruptions à l'extrême gauche.*)

En votant tous ensemble les projets de loi présentés par le Gouvernement, nous rendrons un grand service à ceux qui se battent et une raison d'espérer à ceux, toujours plus nombreux, qui risquent chaque jour leur vie parce qu'ils veulent prouver publiquement leur attachement définitif et sans équivoque à la France. (*Applaudissements à gauche, au centre et au centre droit.*)

Mais il n'y a pas que cette catégorie d'incrédules, il y a les autres, tous les autres, ceux qui trahissent en permanence les intérêts du pays, dans n'importe quelle circonstance. Il est grand temps que soient condamnés ceux qui, par des actes, prêtent la main aux tueurs ou se font les porte-parole de nos adversaires (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*), ceux qui combattent la souveraineté française dans ses provinces d'Algérie et du Sahara.

Tous ces Français qui ont perdu le sens de la dignité (*Applaudissements à gauche, au centre et au centre droit*), il est grand temps que des lois permettent au Gouvernement de les punir, comme il se doit de punir ceux qui arment, moralement et matériellement, les adversaires qui tuent nos enfants.

Il est également nécessaire de considérer que la grande entreprise humaine, qui est la nôtre, pour être menée à bien, se doit d'être faite là-bas, sur place, par des représentants administratifs de l'autorité convaincus, par avance, de leur mission. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Il est, en effet, décevant de constater qu'il arrive trop fréquemment que des métropolitains aillent en Algérie pour terminer une carrière ou améliorer leurs annuités. L'Algérie mérite mieux que cela. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Tout ce qui se fait là-bas doit être fait avec une grande foi, avec beaucoup de cœur et une psychologie éprouvée. Il ne faut pas risquer de voir voués à l'échec des mois de pacification faite par l'armée.

Certes, les Algériens sont impatients d'acquérir, dans tous les domaines, les mêmes droits et les mêmes devoirs que les métropolitains. Mais si, déjà, ils sentaient cette volonté de tous les partis nationaux d'améliorer leur condition humaine, de ne rien gâcher de cette libre adhésion de la population à cette grande entreprise nationale, s'ils pouvaient s'apercevoir, là-bas, que personne, dans cette Assemblée, ne doute plus d'eux, que vous leur faites crédit et que vous ne leur faites plus de procès d'intention, alors la confiance qu'ils ont placée dans le général de Gaulle serait renforcée et vous aideriez fortement l'Algérie à préparer son avenir et, surtout, à retrouver la paix. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Lambert.

M. Bernard Lambert. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, le jeune parlementaire qui a choisi d'aborder pour la première fois cette tribune sur un sujet aussi brûlant que l'Algérie ne l'a pas fait sans avoir dû dominer une grande émotion.

Je voudrais, parlant en mon nom personnel, faire entendre la voix d'un homme qui, lui aussi, vécut cette guerre par l'intérieur, en compagnie des camarades rappelés dont en 1956 il partagea le sort pendant plusieurs mois. Ce séjour m'a permis de mieux connaître certains aspects du problème algérien, mais aussi de découvrir combien la vérité est difficile à démêler dans le contexte si particulier qui entoure la réalité de ce pays.

C'est ainsi que j'ai lu avec étonnement la déclaration émanant du comité de salut public du 13 mai à l'occasion du premier anniversaire de cette date, déclaration dans laquelle on relevait notamment:

« Il appartient au comité de salut public du 13 mai de dénoncer avec infiniment de tristesse, au nom de ses amis militaires qui ne le peuvent, les procédés dignes des Etats totalitaires que le régime utilise pour faire du 13 mai 1959 une journée d'enthousiasme collectif. » (*Interruptions à gauche et au centre.*)

M. Jean-Baptiste Biaggi. Sans le 13 mai, vous ne seriez pas député. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Bernard Lambert. Ainsi, certains de ceux qui étaient, l'an dernier, les plus actifs parmi les manifestants, ont crié, cette fois, au scandale et je me permets de m'en étonner.

Nous avons pu découvrir *a posteriori* que les manifestations de fraternisation n'avaient pas toujours été aussi spontanées que certains l'affirmaient alors. (*Protestations sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. René-Georges Laurin. Qu'est-ce que vous en savez ?

M. Bernard Lambert. Il y avait, certes, dans cette fraternisation, un mouvement sincère (*Interruptions à gauche, au centre et à droite*), une espérance de réconciliation. (*Interruptions sur les mêmes bancs.*)

Il y avait surtout l'espoir suscité par le prestige du général de Gaulle auprès des masses musulmanes.

M. Mourad Kaouah. Par qui ?

Sur plusieurs bancs à gauche. Il existe toujours.

M. Bernard Lambert. Disons simplement que l'amitié entre deux groupes ethniques différents ne se réalise pas du jour au lendemain. L'amitié réelle, l'amitié durable n'existe que dans la liberté et lorsque certaines conditions de justice, de loyauté et, disons le mot, de vérité sont réalisées.

Mais la question qu'il faut maintenant nous poser est la suivante: tout ce peuple qui, en 1958, accueillait le général de Gaulle, toutes ces foules métropolitaines qui viennent l'applaudir dans tous les coins de la France, qu'attendent-ils de lui ? Qu'attend-on des institutions et des hommes au pouvoir depuis les transformations de l'an dernier ?

D'abord et avant tout qu'en Algérie leur action soit telle que l'espoir de paix devienne une réalité. (*Interruptions sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Il ne s'agit ni d'une paix d'abandon ni d'une paix de *statu quo*. Il s'agit d'une paix qui, liant tout à la fois l'avenir de l'Algérie à l'avenir de la France, permette à la première de se développer harmonieusement et de devenir une Algérie nouvelle. (*Interruptions sur les mêmes bancs.*)

M. Jean-Baptiste Biaggi. Bradeur! Maintenant, vous êtes gaulliste, mais qu'étiez-vous avant ?

M. Mourad Kaouah. M. Lambert connaît-il l'Algérie ?

M. le président. Veuillez cesser d'interrompre l'orateur.

M. Bernard Lambert. Beaucoup croyaient qu'avec l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle cette paix reviendrait rapidement.

Je ne voudrais pas, moi-même, revivre comme autrefois dans les djebels l'éternel dernier quart d'heure. Mais le fait est que la guerre d'Algérie va bientôt entrer dans sa sixième année.

A moins d'être admis à participer au secret des dieux fort bien gardé, nous pouvons considérer qu'il n'y a, apparemment, aucune raison pour que nous ne soyons pas entrés là-bas dans une guerre qui peut durer longtemps encore. (*Interruptions prolongées à gauche, au centre et à droite.*)

A droite. Défaitiste!

M. Bernard Lambert. Voyons la réalité et les conséquences de cette situation. (*Interruptions sur les mêmes bancs.*)

M. Charles Bosson. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Bernard Lambert. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bosson, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Charles Bosson. J'ai applaudi récemment M. le président Bergasse qui, fort obligeamment, venait demander pour un jeune membre de son groupe parlant à titre personnel, tout comme M. Bernard Lambert aujourd'hui, la même audience que pour un orateur intervenant au nom d'un groupe.

Je demande à tous nos collègues de montrer leur sens démocratique en permettant à un jeune, qui ne partage pas tous nos sentiments, puisqu'il intervient à titre personnel, mais qui a été un glorieux combattant, décoré par le colonel Thomazo (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et à l'extrême gauche*) d'exprimer librement des idées qui, pour ne pas être celles de tous, représentent en France les sentiments d'une partie de l'opinion. (*Interruptions sur certains bancs à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements au centre gauche et sur divers bancs.*)

A droite. D'une petite partie!

M. Raoul Bayrou. Et la liberté ?

M. René Moatti. Monsieur le président, je vous demande de faire respecter la liberté de la parole.

M. le président. Chacun, en effet, a le droit d'exprimer son opinion. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche, au centre gauche, au centre et à droite.*)

M. Charles Bosson. Encore une fois, que vous le vouliez ou non, l'orateur représente une partie de l'opinion française, et si vous imposez le silence à cette partie du pays, au lieu de l'aider, en définitive, à garder avec nous l'Algérie française, parce qu'elle est patriote, elle risque d'écouter d'autres sirènes qui ne sont pas de chez nous. (*Applaudissements au centre gauche et sur plusieurs bancs à l'extrême gauche.*)

M. Jean Thomazo. Je demande la parole.

M. Bernard Lambert. J'autorise M. Thomazo à m'interrompre.

M. le président. La parole est à M. Thomazo, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Thomazo. Il est exact que j'ai attribué une citation au soldat Lambert, qui la méritait pour un acte de courage au combat. (*Applaudissements au centre gauche.*)

Mais le soldat Lambert n'a passé que quelques mois en Algérie et j'estime que, n'étant pas en Algérie le 13 mai, il n'a aucun droit de dire que les manifestations qui s'y sont déroulées n'étaient pas spontanées. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Vives protestations à l'extrême gauche et au centre gauche.*)

M. Jean Durroux. Ce sont là des propos insolents de la part d'un officier de l'armée française.

M. Jean Thomazo (*s'adressant à l'extrême gauche*). Vous n'étiez pas en Algérie le 13 mai. Les manifestations étaient spontanées. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. le président. M. Lambert est député au même titre que chacun de nous. Il a droit à la parole. Qu'il parle. (*Vifs applaudissements au centre gauche et sur plusieurs bancs à l'extrême gauche. — Applaudissements sur divers autres bancs.*)

M. Bernard Lambert. Je remercie les deux orateurs qui m'ont interrompu d'avoir apporté des précisions nécessaires.

Je tiens à affirmer à l'Assemblée que le jeune député qui lui parle le fait de toute son âme et de toute sa conscience.

Vous ne savez pas encore, mes chers collègues, quelles seront mes conclusions. Permettez-moi de poursuivre mon exposé. Je vous demande de m'écouter avec la même objectivité que celle que j'apporte à écouter les autres. Je ne dis pas que vous approuverez mes conclusions, mais vous verrez qu'elles sont celles d'un Français et d'un patriote. J'ai prouvé que je l'étais. J'ai le droit d'exprimer mon sentiment à cette tribune. (*Applaudissements au centre gauche, à l'extrême gauche et sur quelques bancs au centre et à droite.*)

Je n'ai pas l'intention de rouvrir le débat sur les incidences budgétaires, financières et économiques de la guerre d'Algérie. Elles sont diversement interprétées, mais elles sont réelles.

Toute notre politique algérienne doit tenir compte de ces charges supportées par la nation; mais au-delà des conséquences matérielles et économiques — et je répète que ce n'est pas là ma conclusion, mais l'expression du sentiment que m'inspire la situation — les conséquences morales me semblent encore plus graves.

Des deux côtés, la prolongation du conflit, en accumulant les haines, élargit le fossé entre les deux communautés.

A droite. C'est faux!

M. Bernard Lambert. Cette guerre de caractère spécial, dans laquelle le danger vient de partout et de nulle part, risque d'entraîner et entraîne même parfois ceux qui s'y trouvent plongés dans des actes que la morale réprouve. (*Protestations au centre, à gauche et à droite.*)

La vague de terrorisme et le massacre persistent. La répression en est la conséquence.

Pour quelques sujets d'élite dont un tel climat a trempé le caractère, combien de personnalités moins affirmées ont été déformées ? Dans cet univers, dont la note dominante est trop souvent l'angoisse et la suspicion raciale, de jeunes Français risquent de perdre le respect de la vie humaine, le sens de la fraternité humaine. (*Nouvelles protestations à gauche, au centre et au centre droit.*)

Je répète que je ne suis pas arrivé à mes conclusions.

M. Henri Caillemer. Alors, qu'est-ce que ce sera!

M. Bernard Lambert. Je vous demande de réserver votre jugement jusque-là.

Il y a les soldats; il y a aussi les civils. Les regroupements atteignent maintenant un million de fellahs. Dans le rapport établi par les six enquêteurs désignés par M. Delouvrier, ceux-ci ont reconnu que la situation de ces hommes est grave. Résumant cette situation, ils concluent en ces termes:

« Par suite des nécessités de la pacification » — que je reconnais —...

M. René-Georges Laurin. Depuis quand est-on autorisé à lire à la tribune les rapports des enquêteurs ?

M. Bernard Lambert. « ...un million d'hommes et de femmes sont pratiquement menacés de famine. » (*Protestations à gauche, au centre et sur certains bancs à droite.*)

Je tiens à me faire ici l'écho de l'appel lancé par les deux plus hautes personnalités morales de ce pays...

M. Michel Debré, *Premier ministre.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs, l'avenir de l'Algérie et de la France doit être aussi l'avenir de la démocratie. Le Gouvernement se permet donc de vous dire: respectez les formes et le fond de la démocratie, c'est-à-dire, en l'occurrence, écoutez les orateurs. (*Applaudissements de la gauche à la droite.*)

Si des critiques inutiles ou injustifiées sont formulées, si des erreurs sont commises quant à l'appréciation du Gouvernement, à la fin du débat celui-ci remettra les choses en l'état.

Mais le sujet que vous discutez est d'une telle importance (*Très bien! très bien! au centre gauche*) que, réserve faite

de ceux dont nous savons, ainsi que je l'ai déclaré cet après-midi, qu'ils sont les orateurs de l'étranger, le débat mérite d'être suivi avec la gravité que méritent ceux pour qui le combat pour l'Algérie, pour la liberté et pour la paix n'est pas un tournoi de paroles, mais un combat véritable exigeant des sacrifices de chaque instant.

Que votre débat soit à la hauteur des sacrifices demandés et, je le répète, erreurs injustifiées ou critiques inutiles seront rectifiées à la fin de la discussion. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. Lucien Neuwirth (*s'adressant l'extrême gauche*). Je constate que vous ne vous associez pas aux paroles prononcées par M. le Premier ministre.

M. Bernard Lambert. Je remercie M. le Premier ministre. J'espère maintenant pouvoir poursuivre mon exposé.

M. Arthur Conte. Voulez-vous me permettre à mon tour de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Bernard Lambert. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Conte, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Arthur Conte. Je vous remercie, monsieur Lambert, de bien vouloir me laisser faire une brève observation, qui ne s'adresse d'ailleurs pas à vous.

En quelques instants, à deux reprises, le groupe parlementaire auquel j'ai l'honneur d'appartenir a été mis en cause.

Je tiens à dire, de la manière la plus claire et la plus ferme, que, pour nous aussi, le combat pour l'Algérie se confond avec le combat pour la démocratie.

Nous approuvons entièrement, sur ce point, les déclarations de M. le Premier ministre...

M. Jean-Baptiste Biaggi. Très bien !

M. Arthur Conte. ...quand il demande que chaque orateur puisse être respectueusement écouté. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Un des orateurs précédents ayant entendu mettre en cause, par allusions, une position — la nôtre — qui n'a pas encore été expliquée à cette tribune, je tiens à dire que, parfois, l'on oublie un peu trop facilement le patriotisme de certains hommes, qui ont siégé ou qui siègent encore sur nos bancs et qui, à certains moments dramatiques de notre patrie, ont sauvé l'Algérie et lui ont gardé toutes ses chances pour l'avenir. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche, au centre et au centre droit.*)

M. le président. Je demande à l'Assemblée de permettre maintenant à M. Lambert de conclure.

M. Bernard Lambert. Je remercie M. le Premier ministre et M. Arthur Conte et poursuis mon exposé.

Je m'associe aux deux hautes autorités morales de ce pays, le cardinal Feltin et le pasteur Boegner, qui ont fait appel en faveur des regroupés d'Algérie. Il était nécessaire, sans doute, d'agir pour sauver la vie de ces fellahs et je le reconnais, mais il faut aussi prendre garde aux conséquences psychologiques et matérielles que peut avoir, pour des hommes ainsi déracinés, la perte du cadre habituel de leur existence.

Il reste les conséquences sur le plan politique. La guerre d'Algérie a eu déjà pour effet indirect de bouleverser les institutions politiques du pays et de substituer l'actuel régime démocratique à l'ancien.

Si une nouvelle crise devait provoquer de nouveaux bouleversements, qui peut se porter garant que la France éviterait cette fois la guerre civile et peut-être une forme de dictature ?

Qu'il y ait eu ou non une guerre d'Algérie, nous savons qu'il y aurait eu, de toute manière, une question politique algérienne. Presque tout les pays hier dépendants sont aujourd'hui remués par une poussée nationaliste. Presque tous les pays sous-développés veulent installer chez eux une économie moderne. Les élites nouvelles issues de ces pays veulent accéder aux responsabilités politiques, économiques et sociales et entendent participer à la gestion de leurs propres affaires.

Comment répondre à leur désir tout en sauvegardant nos droits légitimes ? Il ne faut pas laisser croire que c'est contre la France qu'ils pourront satisfaire ce qu'il y a de légitime dans leurs aspirations. Il faut leur montrer clairement, par des actes, que c'est en unissant leurs efforts à ceux de la France qu'ils parviendront à développer la personnalité de leur propre pays. Et si, au contraire, les élites nouvelles étaient persuadées que c'est sans la France ou contre la France qu'elles réaliseront leurs vues, n'est-ce pas le communisme international qui profiterait de notre carence?

Il n'est pas nécessaire de mettre l'Assemblée en garde contre ceux qui exploitent systématiquement ces sentiments pour étendre leur domination à travers le monde. Ceux qui siègent tout à fait à l'extrême gauche ont tout intérêt à voir la discorde s'accentuer; ils tablent sur la misère, le désordre et la haine pour créer le climat qui leur permettrait d'installer un jour un régime de démocratie populaire dont la conséquence serait l'asservissement complet d'un grand nombre d'hommes à la recherche de leur liberté. (*Applaudissements au centre gauche.*)

Ne facilitons pas leur tâche et sachons répondre avant qu'il soit trop tard à ce désir des peuples hier dépendants et qui veulent aujourd'hui participer à la direction de leur propre destin et être présents à l'orientation de leur avenir.

Mais existe-t-il une réponse toute faite à cette série de questions ?

Personne ne peut décider aujourd'hui du futur statut de l'Algérie. Que certains proposent des solutions telles que l'intégration, que d'autres, quelquefois, par opportunisme, se rallient aujourd'hui à cette formule qui n'avait jamais guidé leur comportement, c'est leur droit; mais personne ne peut imposer à l'ensemble des habitants de l'Algérie un système doctrinal préétabli.

M. Henri Caillemer. Leurs représentants sont ici.

M. Bernard Lambert. Quel que soit le futur statut de l'Algérie, un énorme effort est à accomplir sans tarder sur cette terre de souffrance.

Le plan de Constantine, par exemple, n'est ni intégrationniste, ni antiintégrationniste, il tend simplement et avant tout à repondre à des besoins humains. Il n'atteindra pleinement son but que si plusieurs conditions sont réunies: la première c'est qu'il contribue à élever effectivement le niveau de vie de la masse algérienne.

N'aboutirait-il pas à un échec sur le plan humain s'il ne pénétrait pas dans les djebels, s'il ne permettait pas vraiment un progrès économique? Il ne suffira pas de procurer du travail et des salaires plus élevés à quelques millions d'Algériens travaillant dans les zones côtières.

L'Algérie connaît, en effet, un accroissement démographique vertigineux.

Dans un rapport établi au mois de septembre 1957, un haut fonctionnaire estimait que cette augmentation rendait probable une population de 17 à 18 millions d'habitants en 1980 et de 27 à 37 millions d'habitants en l'an 2000. (*Interruptions au centre.*)

Il faudrait résorber progressivement le chômage de quelques 800.000 Musulmans sans emploi et créer chaque année d'autres emplois nécessaires aux jeunes générations. Pour accroître le revenu moyen des Musulmans de 4 p. 100 par an — c'est actuellement un des plus bas du monde — ... (*Protestations à droite.*)

M. Jean Le Pen. Ce n'est pas vrai.

M. Bernard Lambert. ... la France devra supporter une charge financière croissante.

Sommes-nous décidés à consentir cette charge pendant des années ? (*Interruptions à droite.*)

Je n'ai pas dit que j'étais contre le plan de Constantine.

Notre économie pourra-t-elle supporter longtemps à la fois le poids des opérations militaires et le poids de son expansion économique et de son entrée dans le marché commun ?

C'est une question que le Gouvernement doit peser très sérieusement.

Je ne dis pas qu'il faille reculer devant les efforts, si difficiles soient-ils.

On peut simplement se demander si la France pourra seule supporter cette charge d'équipement technique et de progrès social.

Nous sommes même un certain nombre à estimer que la solution se trouve peut-être dans l'association de l'Europe et de l'Afrique. (*Murmures à droite.*) Mais les pays d'Europe — vous ne l'ignorez pas — ne s'associeront à notre action que si nous obtenons la fin du terrorisme et la fin des hostilités.

De plus, un pays sous-développé présente des caractéristiques très spéciales. Son évolution économique, son équipement humain doivent être adaptés au contexte social qui l'entoure. Au point de départ, il serait peut-être préférable de distribuer des salaires au plus grand nombre possible d'hommes plutôt que d'employer systématiquement les bulldozers.

Par ailleurs, toutes les expériences vécues jusqu'à ce jour prouvent qu'il est dangereux de vouloir faire fusionner une économie sous-développée et une économie développée. Dans

ce cas, l'économie développée accroît son expansion et l'économie sous-développée ne se développe pas au même rythme. La disparité entre les deux économies risque d'aller croissant.

Signalons, enfin, que les meilleurs parmi les Musulmans, à l'image de ce qui se passe dans nos campagnes françaises, risqueraient, si l'on confondait d'une manière simpliste les réalités des deux pays, de quitter l'Algérie et de venir en nombre croissant chercher du travail en France.

A droite. Vous oubliez la guerre de 1914-1918 et celle de 1939-1945!

M. Bernard Lambert. La métropole, exerçant une puissante attraction sur les élites, briserait par là les possibilités d'émancipation de ce peuple que nous voulons aider.

En conclusion, si nul ne peut prévoir aujourd'hui quel sera le statut définitif de l'Algérie, le bon sens et la nature des choses imposent de croire que, la loi du nombre jouant, ainsi que le vœu des jeunes générations, l'Algérie développera de plus en plus sa personnalité politique, économique et sociale, tout en renouvelant ses liens d'association avec la France.

Entre l'Algérie confondue avec la métropole et l'Algérie, nation totalement indépendante, il y a place en effet pour des solutions intermédiaires, plus difficiles à mettre en place, peut-être, mais concordant mieux avec la réalité. (*Exclamations à droite.*)

Il s'agit de toutes les solutions qui assureront aux habitants de ce pays la gestion de leurs propres affaires intérieures...

M. Guy Jarrosson. C'est inadmissible!

M. Bernard Lambert. ...tout en occupant au sein de la communauté cette place de choix dont M. le Président de la République a parlé. (*Interruptions au centre et à droite.*)

Souhaitons, en définitive, que la raison et l'esprit ne manquent pas, que l'esprit de paix l'emporte prochainement sur l'esprit de guerre. C'est tout ce que je voulais dire à cette Assemblée et j'espère que dans le pays cet appel trouvera des échos favorables. (*Applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je prie l'Assemblée de se montrer aussi tolérante que M. le Premier ministre. Chacun doit pouvoir ici exprimer librement son opinion.

M. le président. La parole est à M. Mallem. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Ali Mallem. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, je viens d'Algérie, exactement de la région des Aurès et de Sétif. Je vous apporte, par conséquent, quelque chose de vivant, de pathétique, un morceau de cette Algérie souffrante et aimée.

L'homme qui se présente devant vous est un Algérien authentique, c'est un Musulman qui a vécu, qui a souffert, qui aime l'Algérie et qui aime aussi la France parce qu'il lui doit beaucoup. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Tout jeune, j'ai rêvé de venir faire connaître mon pays, exposer le problème algérien dans toute son ampleur tragique devant vous, devant ce peuple que je considère comme le plus évolué et le plus intelligent de la terre.

Le problème algérien est délicat et explosif. Il est délicat et nous allons, selon le mot de Voltaire, peser des œufs de mouche sur des balances en toile d'araignée. Il est explosif et, aujourd'hui, penché sur ce dossier, je ressemble à un homme qui, une allumette à la main, se penche sur un baril de poudre. Cependant, il est juste, il est nécessaire d'exposer tout le problème algérien.

Je manquerais à mon devoir si je ne vous révélais pas la réalité telle que je l'ai vue, telle que je l'ai vécue. J'irai jusqu'au bout de ma pensée — j'ai l'habitude de ne pas la trahir — et je reprendrai devant vous ce mot de Maurice Viollette, dont on a évoqué le nom tout à l'heure: « La France ne serait pas la France si, à son contact, on apprenait à ramper et à ployer l'échine sous le fouet des humiliations. » (*Applaudissements.*)

Pour la logique du problème — puisque je dis bien problème, car il y a difficulté, litige — il est juste, il est nécessaire d'en exposer devant vous toutes les données.

Je commencerai par la question de la faim, cette faim immense qui justifie bon nombre de moyens. Si je commence par cette faim, c'est parce que le sage dit: *Primum vivere.* Il faut vivre avant de philosopher.

L'Algérie est un pays sous-développé et le général de Gaulle a trouvé des accents pathétiques pour parler des pays sous-développés, notamment de l'Algérie. C'est à ce moment-là qu'il a vraiment fait son entrée dans l'épopée et dans la légende. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Monseigneur Pignier, évêque de Constantine, et M. Delavignette ont signalé cette sous-alimentation, cette immense famine. Ils ont cité des chiffres qui indiquent que, si l'Algérie dispose d'un nombre de calories supérieur à celui de certains pays du Proche-Orient, ce nombre, par rapport à la métropole, est dérisoire. On peut se représenter l'Algérie actuelle comme un ventre immense affligé d'une faim incommensurable.

Il faut, par conséquent, trouver le moyen de parer à cette famine. Si nous trouvons la possibilité de satisfaire cette faim immense, nous vérifierons le proverbe de chez nous qui dit: « Quand le ventre est plein, la tête chante. » Faites en sorte qu'il en soit ainsi aujourd'hui, car c'est la première des données du problème algérien. Apportez-nous une solution susceptible d'assouvir cette famine incommensurable. Vous aurez alors des têtes qui chanteront des chansons d'allégresse et d'espérance. (*Applaudissements.*)

Il ne faut plus qu'on dise qu'il y a en Algérie des gens qui crèvent de faim à côté de certaines personnes qui ont la possibilité de satisfaire leurs besoins et qui boivent dans des verres plus grands que leur soif. (*Applaudissements.*)

Et voici une deuxième donnée du problème algérien, car il est nécessaire, de vous les fournir toutes, puisque vous êtes les maîtres souverains de la décision...

A droite. Hélas!

M. Ali Mallem. ... et que nous allons, ensemble, essayer de trouver une solution à ce problème pathétique de l'Algérie.

La deuxième donnée, à côté de cette famine, a trait à la satisfaction de l'esprit, à l'*Alma mater*, à l'instruction. Hélas! notre pays est affligé d'analphabétisme. Hélas! des chiffres tragiques indiquent que le Français n'est parlé en Algérie que dans la proportion de 15 p. 100 pour les hommes et de 6 p. 100 pour les femmes. Il est lu, parlé et écrit dans la proportion de 5,9 p. 100 pour les hommes et de 1,6 p. 100 pour les femmes. La langue arabe, langue officielle, est également affligée des mêmes indices.

C'est pourquoi nous ne voulons pas, actuellement, tellement d' « intellectuels », en Algérie, qu'ils soient de droite ou de gauche. Nous voulons une instruction élémentaire, des moniteurs agricoles, des écoles professionnelles. Nous voulons créer de l'instruction afin de permettre à ces éléments disponibles — car la disponibilité est mauvaise conseillère — d'atteindre à la liberté et à l'indépendance de l'individu. (*Applaudissements.*)

J'en terminerai avec cette donnée qui tient à l'instruction par ce proverbe également de chez nous: « Quel bien pourrons-nous attendre d'enfants qui ont été allaités par des femmes ignorantes? » Et le prophète Mahomet, lui-même, dit: « Allez chercher l'instruction même en Chine! » (*Mouvements divers.*)

La troisième donnée du problème algérien, c'est la justice.

La justice, ce n'est pas cette définition ignoble donnée par Anatole France disant qu'elle est la sanction des causes injustifiées. La justice, pour nous, c'est ce à quoi l'individu a droit dans la légalité.

Pourquoi parlé-je de la justice?

C'est parce que, dans ce monde tourmenté, où la table des valeurs est renversée, où certaines valeurs sont discutées, critiquées, la justice — et notamment la justice française — est pour nous une sorte de mât auquel nous nous agrippons pour résister au vent et à la tempête qui soufflent sur l'Occident. C'est pourquoi nous voulons que cette justice, que cette valeur, soit primordiale, prédominante en Algérie.

C'est déjà fait, d'ailleurs. M. le Premier ministre, qui était garde des sceaux à l'époque, a agi de telle façon que la procédure a été accélérée, que les juridictions ont été multipliées afin de mettre la justice à la portée du justiciable. A la vérité, si je parle de la justice, c'est que je veux, c'est que je souhaite de toute mon âme, de tout mon cœur, qu'il y ait un juste équilibre entre la faute et la sanction.

Je proteste aujourd'hui avec vigueur contre certaines mesures qui ne sont ni juridiques ni françaises. J'ai eu l'occasion de plaider devant les tribunaux militaires et d'obtenir des acquittements ou, du juge d'instruction, des ordonnances de non-lieu. Par conséquent, le justiciable musulman était alors quitte avec la société et la justice. Or, au sortir du palais, il était entraîné vers un camp d'hébergement ou de transit. Je proteste contre cela. (*Applaudissements.*)

N'oublions pas que c'est à la suite d'une erreur judiciaire, l'affaire Ben Boulaïd, qu'est née la rébellion algérienne. Ben Boulaïd Mustapha, que j'ai eu le redoutable honneur de défendre devant le tribunal de Constantine, avait été victime d'une spoliation, puisqu'on lui avait enlevé l'exploitation d'une ligne d'autobus entre Batna et Arris. Il essaya de plaider. Privé de son gagne-pain, il se trouva brutalement disponible et quitta la France pour aller combattre. N'ayant plus rien à perdre, il n'avait plus rien à craindre!

C'est pourquoi nous estimons que la justice doit être respectée, parce qu'elle est respectable et parce que le Musulman a fait sien le proverbe romain *Ante panem justicia*: la justice d'abord, le pain ensuite! (*Applaudissements.*)

Un des éléments du problème algérien est évidemment la religion. La religion musulmane, l'Islam, s'est trouvée vivifiée et fortifiée après les deux guerres mondiales. Aujourd'hui, après avoir failli sombrer dans l'orthodoxie, elle est redevenue ce qu'elle a toujours été, une croyance.

Qu'est-ce que l'orthodoxie ? L'orthodoxe déclare: « Tous ceux qui ne pensent pas comme moi sont contre moi ». Le croyant dit au contraire: « Ceux qui ne pensent pas comme moi, je voudrais de toute mon âme les amener à penser comme moi ». C'est parce que certains exégètes ont poussé l'Islam vers l'orthodoxie qu'à un moment donné des hommes politiques ont failli composer avec le communisme. Heureusement pour nous, cette croyance, basée sur un humanisme certain, sur des valeurs indiscutables, s'est séparée à jamais du communisme, à la suite de protestations des Ulémas.

Autre donnée du problème algérien: le statut personnel.

Le statut personnel se caractérise — je n'en veux parler que brièvement puisque nous allons ne discuter longuement lors de l'examen du projet sur la justice musulmane — par le droit de contrainte matrimoniale qui s'appelle le djebr, par la polygamie — nous en reparlerons en temps voulu— par le divorce, la hadana ou tutelle affectueuse. C'est encore le système successoral un peu spécial et puis le régime immobilier qui intéresse les biens de mainmorte, c'est-à-dire les Habbous. Je fais allusion à ces données du problème algérien parce que les escamoter ne serait, à mon avis, ni honnête, ni logique, ni rationnel.

Je trouve un autre élément du problème algérien dans la représentation musulmane qui figure aujourd'hui à vos côtés.

On a discuté de notre valeur représentative, on a mis en cause notre représentativité. Nous avons établi que nous étions suffisamment représentatifs, non seulement à la suite d'élections législatives, mais également à la suite d'élections municipales et sénatoriales qui ont suffisamment prouvé que nous pouvions, nous aussi, dégeler la population, l'exorciser de la peur pour l'amener à jouer, avec nous, le général de Gaulle. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur divers bancs à l'extrême gauche.*)

Une autre donnée du problème algérien est la violence. Selon le mot de Pascal, « la force sans la justice est tyrannique ». Aujourd'hui, devant cette Assemblée, solennellement, avec toute la vigueur dont je suis capable, toute la force qui est contenue dans mon cœur et dans mon âme, je viens protester contre les exactions des miens.

Je viens protester contre les assassinats, je viens protester contre les tueries, contre un dialogue sanglant. Je viens reprocher aux miens de ne pas admettre la contradiction et l'opposition et de supprimer le contradicteur légitime parce que, justement, il ne parle pas comme nous.

Je leur reproche cet esprit d'orthodoxie auquel je faisais allusion tout à l'heure et vous avez compris pourquoi j'ai déclaré que l'Islam est une croyance qui admet tous les aspects de la pensée et toutes les contradictions.

Voilà ce que je n'ai jamais pardonné au F. L. N. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Je vous ai dit un jour que nous étions des morts en sursis. A l'époque, quelques-uns ont pris cela pour une image littéraire. Je me permets de vous signaler — mais vous le savez certainement — que votre humble serviteur a failli perdre la vie. Si je suis encore parmi vous, c'est parce que Dieu n'a pas voulu que je meure avant d'avoir exposé devant vous, avec toute la vigueur dont je suis capable, le problème algérien. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

André Siegfried disait: « Le monde ne vaut que par les extrêmes, mais il ne dure que par les moyens ». Le général de Gaulle déclarait hier: « Je joue les sages et les équilibrés car les fous n'ont pas d'avenir ». Je ne fais aucun procès d'intention à qui que ce soit; je n'attaque ni la droite ni la gauche. Mais, quand je reçois mon faire-part du parti communiste algérien, je puis bien dire à nos collègues communistes: messieurs, vous êtes mal placés pour parler de la démocratie. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur de nombreux bancs à l'extrême gauche.*)

Je n'accuse pas gratuitement. Je respecte ceux qui m'écoutent et je n'avance rien qui ne soit établi. Voici la lettre. Elle est longue. Je vous épargne cette littérature et j'arrive à la fin... pas la mienne (*Rires*), celle de la lettre:

« C'est votre dernière chance d'échapper au sort peu envié réservé aux traîtres à la cause nationale. »

Donc, est traître celui qui vient, comme moi, dire: J'aime la France!

« Quant à ceux qui persisteront dans une attitude indigne et antipatriotique, qu'ils méditent le sort des candidats qui ont déjà payé leur traîtrise, et si certains, aujourd'hui, échappent, protégés par les baïonnettes ennemies, à la justice des feddaïnes, qu'ils sachent que ce n'est que partie remise.

« Le peuple algérien n'oubliera jamais. Mûri par la souffrance et la douleur; il leur demandera des comptes le jour où le drapeau national flottera sur la baie d'Alger. Rien, alors, ne pourra les soustraire à sa justice. Ce jour-là approche. »

Sans commentaire!

Au centre. La signature ?

M. Ali Mallem. C'est signé: « La région algérienne du parti communiste algérien. Alger, le 2 mai 1959 ». (*Vives exclamations sur de nombreux bancs à l'extrême gauche, à gauche, au centre et à droite.*)

M. Paul Cermolacce. C'est probablement un faux! (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Ali Mallem. Je dirai encore une vérité: nous ne sommes ni des « béni-oui-oui » ni des « béni-garde-à-vous ».

Nous n'avons pas peur de la violence, surtout quand elle se manifeste sous une forme anonyme et lâche. Nous avons accepté d'assumer des responsabilités et nous estimons que l'Algérie et la France valent bien la vie d'un homme, quel qu'il soit! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

On a dit que peu de choses ont changé depuis le 13 mai. On a dit: Depuis le 13 mai, seuls ont changé quelques textes et un homme. Il est bon aujourd'hui, car c'est une donnée du problème algérien, de parler du gaullisme.

Le gaullisme, pour moi, remonte au 12 décembre 1943. Jeune étudiant, sur la place de la Brèche, à Constantine, j'ai entendu pour la première fois Charles de Gaulle parler aux Musulmans avec son cœur et son esprit; visionnaire aux vues prophétiques sur l'Algérie d'aujourd'hui.

La déclaration qu'il avait faite place de la Brèche, à Constantine, s'applique mot pour mot, idée pour idée, aspect pour aspect, à la situation actuelle de l'Algérie. Il avait alors fait des promesses qu'il avait aussitôt réalisées. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et au centre droit.*)

Puis, ce fut son départ, son absence, ce vide immense qu'aucune personnalité, à quelque bord qu'elle appartienne, n'a jamais comblé. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Son départ, en effet, a créé une sorte de vide, un hiatus, une rupture, une solution de continuité, et l'ordonnance du 7 mars 1944 qu'il avait octroyée alors aux Musulmans et qui faisait de nous déjà des citoyens à part entière (*Applaudissements au centre droit et sur divers bancs à gauche et au centre*) a été bousculée, sabotée, par ceux qui ont douté du général de Gaulle.

Je m'en explique nettement, en toute objectivité et en toute honnêteté.

Cette ordonnance faisait de certains diplômés supérieurs, au delà du baccalauréat, des citoyens Français; de jeunes certifiés, pourvus du certificat d'études, des citoyens Français; des anciens combattants qui avaient bien mérité de la patrie, des citoyens Français.

Aussitôt après le départ du général de Gaulle, on s'est attaqué à la classe fertile, aux jeunes certifiés, aux jeunes diplômés. On n'a épargné que les privilégiés de l'esprit, quelques diplômés d'études supérieures et une classe stérile, les anciens combattants.

C'est ainsi que cette jeunesse disponible, qui s'est trouvée abandonnée par la France, s'est tournée vers la rebellion, vers le tumulte et la turpitude. (*Applaudissements à gauche, au centre et au centre droit.*)

Voilà pourquoi, mesdames, messieurs, nous avons suivi le général de Gaulle.

Nous l'avons suivi, non parce que nous sommes des adorateurs du feu ou du ciel, mais parce que c'est un homme raisonnable, équilibré en même temps qu'un visionnaire et surtout un patriote qui a promis et qui a tenu. Avec lui, toutes les promesses ont été réalisées et la meilleure des preuves, c'est notre présence ici.

Notre présence dans cette enceinte est la preuve irréfutable, irréfragable, que cet homme est capable de tenir, au nom de la France, des promesses qui n'ont pas été tenues par d'autres. (*Applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et sur quelques bancs à droite.*)

Le général de Gaulle est revenu et la confiance avec lui.

On lui a reproché un état de fait qui n'existait pas au moment où il possédait le pouvoir et qui se résorbe maintenant qu'il y est revenu. On lui a reproché son absence et la politique qui a été pratiquée pendant son éloignement. Dans le pays de Descartes, je trouve cette attitude quelque peu absurde: ce

sont les faillis qui reprochent leur faillite au syndic qui essaie de sauver les meubles! (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et sur de nombreux bancs à droite.*)

L'Assemblée est ce soir en possession de toutes les données du problème algérien. Nous allons essayer de pénétrer dans cette nuit du doute, puis de faire la lumière et d'esquisser une solution positive, si vous le voulez bien, car j'ai le regret de constater que nous avons disserté, travaillé *in abstracto*, taquiné les textes de loi, mais que nous n'avons pas touché le réel.

Le moment me paraît venu d'établir cette distinction admirable que l'on trouve, dans *Phédon*, de Platon, dialogue sur l'immortalité de l'âme, entre la logique et le réel.

Dans la mesure où vous manipulez les principes rationnels, dans la mesure où vous flirtez avec Descartes, vous vous éloignez de la réalité, vous risquez d'échouer. Mais dans la mesure où vous voulez, où vous devez être pragmatistes, où vous voulez entrer dans le réel, alors là, il y a des possibilités de réussite. Et je reprends pour vous ces vers de Molière:

« La parfaite raison fuit toute extrémité
« Et veut que l'on soit sage avec sobriété. »

Nous sommes, par conséquent, à l'heure du choix et de la décision et, tout à l'heure, je vous disais que, penché sur mon feuillet, je ressemblais à un homme qui, une allumette à la main, se penche sur un baril de poudre. Nous allons toucher quelque peu à des mots explosifs, à des mots tabous, à des mots magiques. Je vous ai promis d'aller jusqu'au bout de ma pensée et vous ai prouvé que je n'avais peur ni physiquement, ni intellectuellement. Eh bien! je vais discuter du problème algérien et aborder ce domaine politique que l'on ne doit pas esquiver aujourd'hui.

On nous a parlé d'intégration. On a parlé d'une solution d'indépendance.

Qu'est-ce que l'intégration ?

Des journalistes, qui ont le don de double vue, qui sont des tireurs de cartes (*Sourires*), ont dit: Mallem est pour l'intégration; d'autres ont dit: il a évolué et il est contre l'intégration. D'autres ont associé mon audience d'hier à ce que je dirais aujourd'hui. Or, il n'y a aucun lien de causalité entre ceci et cela.

Sur le mot intégration, je reprends tout ce qu'a dit M. le Premier ministre d'une façon admirable, impeccable, et je serais mal venu d'ajouter quoi que ce soit à ses explications. (*Applaudissements à gauche et au centre et sur plusieurs bancs à l'extrême gauche, au centre gauche et au centre droit.*)

J'estime simplement que la réalité est mouvante, qu'elle est changeante, qu'elle est riche en interprétations possibles, qu'on n'a pas le droit de figer dans un mot, pour valable qu'il soit, ce que la réalité contient de possibilité, d'avenir, de futur. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je peux avancer, dans ce domaine délicat, vers une esquisse de solution.

Pas de *statu quo*. L'Algérie d'hier est morte et bien morte; pas de rupture, pas de scission, pas de sécession. Nous sommes avec la France, nous sommes pour la France; il n'est pas question, pour nous, de la quitter un seul instant, même par la pensée. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs au centre droit et à l'extrême gauche. — Applaudissements sur de nombreux bancs à droite.*)

J'estime, et je le dis avec toute la sincérité dont je suis capable, que les nationalismes étroits sont dépassés, que la notion de souveraineté elle-même s'est amenuisée, que le monde actuellement est partagé entre deux colosses qui s'appellent la Russie et les États-Unis et que, pour résister à ces géants, il faut s'agglomérer, s'unir, il ne faut pas être seuls; la solitude est mauvaise, l'autarcie est un suicide et le « splendide isolement » un désastre.

Voilà pourquoi je suis contre une solution qui isole, qui détache définitivement l'Algérie de la France.

Je suis contre l'assimilation.

Pourquoi ?

Parce que assimilation veut dire uniformité, uniformisation. Je suis contre l'assimilation parce qu'elle étouffe une langue qui existe, une religion qui existe, une tradition qui subsiste, un statut personnel qui est là et qu'on ne peut pas éliminer. (*Applaudissements au centre droit.*)

Tout cela, mon collègue Lauriol l'a appelé « la nature des choses ». Moi, je dirai simplement: c'est la personnalité algérienne. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche*) qui n'est pas incompatible avec la notion d'intégration. (*Applaudissements et rires à gauche, au centre, au centre droit et à droite.*)

A ce sujet, mon ami Jacques Soustelle a écrit des pages saisissantes sur l'intégration et l'assimilation. Je citerai une phrase de lui:

« L'intégration n'est pas uniformisation. Il serait néfaste de placer l'Algérie sur le lit de Procuste dans une conception purement juridique et sans contact avec les faits. »

Maintenant que nous avons avancé tout doucettement et prudemment dans un domaine interdit qui s'appelle le problème algérien, je vais, parce que c'est mon devoir, esquisser devant vous une solution; elle vaut ce qu'elle vaut; je vous la donne et, comme vous êtes maîtres souverains de la décision, vous la jugerez; je vous demande simplement de le faire avec objectivité et impartialité.

L'élément positif de cette solution, c'est l'application stricte de la justice en Algérie.

Il ne faut en aucune manière qu'il y ait déséquilibre entre la sanction et la faute. Il ne faut pas de peines complémentaires comme celles que, précisément, j'ai signalées précédemment. Il ne faut pas que, au sortir d'une enceinte de justice, d'une information, après acquittement ou un non-lieu, on trouve un camp de transit ou un camp d'hébergement.

Il y a des textes dans le code pénal. Si un individu a mérité l'éloignement, il y a l'interdiction de séjour. S'il a fauté plusieurs fois, c'est la relégation.

Le code pénal contient des textes qui se suffisent à eux-mêmes. Pourquoi y ajouter des sanctions qui ne sont basées sur aucun texte ?

Vous connaissez l'adage romain: *Nulla poena sine lege*. Il n'y a pas de pénalité sans texte. (*Très bien! très bien!*)

Le destin a voulu faire coïncider l'Aïd el Kebir, la fête musulmane du pardon, avec le 18 juin.

J'avais signalé cette coïncidence providentielle au général de Gaulle. Je lui avais demandé et je demande aujourd'hui, avec toute la vigueur dont je suis capable, de libérer tous les détenus politiques à la condition que leurs péchés soient véniels et que les mobiles, les motifs qui ont déterminé leur faute soient purement politiques. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à gauche et au centre.*)

Actuellement, il est un cercle infernal qu'il faut briser, c'est celui de l'attentat et de la représaille. Pour briser ce cercle, il faut un acte de générosité. La France est capable de le faire et c'est pour cela qu'aujourd'hui je demande aux autorités compétentes de faire ce geste à l'égard de la population musulmane, à l'occasion de la fête du pardon et de la fraternité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je demande également la réintégration des fonctionnaires musulmans victimes de la grève qui leur avait été imposée par le F. L. N. en février 1957 et qu'ils ont été contraints de faire. Ils ont été éjectés, évincés. Je demande, puisqu'ils ont déjà bénéficié d'une certaine amnistie administrative, que le pardon s'étende, qu'ils soient blanchis tout à fait, étant donné qu'ils ne sont pas responsables. Je souhaite qu'ils reprennent leur place dans un cadre qui n'a jamais cessé d'être français.

Allons maintenant un peu plus loin et essayons d'aborder un concept juridique.

Ce que je reproche à Lauriol, ce que je reproche à certains techniciens du droit — et je le leur reproche avec amitié, mais avec vigueur — c'est que, comme la monade de Leibniz, leur construction n'a ni porte ni fenêtres sur le monde extérieur. Or, on n'a pas le droit de concevoir des principes logiques qui dans le domaine de la pensée se suffisent à eux-mêmes, mais qui, en fait, n'ont aucun contact avec la réalité.

Nous ressemblons alors à ces hommes que Platon décrit dans le mythe de la caverne: nous tournons le dos au réel, à la vérité, alors que derrière nous il y a la lumière et la vie!

Il est nécessaire et logique d'aller vers cette population musulmane et de lui demander son sentiment et son assentiment. J'estime que, au point de vue juridique, à l'heure actuelle, nous n'avons pas le droit de construire des lois, des institutions, sans leur demander leur avis. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers au centre droit et à droite.*)

Nous sommes contre tout pacte d'adhésion. Un pacte d'adhésion, c'est un pacte qui ressemble à une police d'assurance à laquelle on souscrit inconditionnellement, et si on refuse, on est privé de toute protection!

Il faudrait aujourd'hui envisager une sorte de contrat synallagmatique où les obligations des uns et des autres s'équilibrent.

Je le répète, rien de durable ne sera fait sans l'adhésion de la population et de ses représentants légitimes qui se trouvent aujourd'hui parmi vous. (*Applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite.*)

Je le disais récemment en recevant M. le président du conseil municipal, mon ami M. Devraigne. Je l'avais amené jusque dans les Aurès et, devant l'arc de triomphe de Trajan, je lui ai dit: « La civilisation romaine est morte et, de Rome, il ne reste que des ruines et de la poussière. »

Puisque je parle de poussière, permettez-moi de rappeler un proverbe de chez moi: « Mon père est marchand de poussière; un coup de vent l'a ruiné ».

Je ne veux pas qu'un coup de vent de l'histoire vienne balayer tout ce que nous faisons ici.

Evidemment, cette conception ne donnera pas satisfaction à tout le monde; mais savoir ne pas plaire n'est-ce pas le lot des êtres courageux et désintéressés ?

Tout a une fin. Je me dois de conclure.

Après cette esquisse du problème algérien, je dois dire qu'il y a actuellement un homme, qui en possède toutes les données, un homme que personne ne discute, dont l'autorité est incontestable et qui est le maître du jeu. Il a vécu sur place les difficultés et, comme ceux qui les ont vécues sur place, il les a exposées avec la rigueur et l'objectivité qui sont les miennes aujourd'hui. Cet homme, à qui nous faisons confiance et qui est capable de résoudre le problème algérien, c'est le général de Gaulle.

Je terminerai donc mon intervention en disant: il faut au problème algérien une solution telle que l'Algérie ne quitte pas la France. Elle doit être avec la France, dans la France. (*Applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite.*)

Sur certains bancs au centre. Dans la France.

M. Ali Mallem. Construire l'Algérie sans la France, c'est insulter l'avenir. Construisez alors l'Algérie avec et dans la France, et le futur vous appartient. (*Nouveaux applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite.*)

A ceux qui me posent la question: Etes-vous pour ou contre la France ? je réponds en citant un passage du discours de Constantine du 12 décembre 1943: L'Algérie ne peut pas vivre seule. Elle n'appartient ni à la Russie, ni aux Etats-Unis, « elle appartient à la France, c'est-à-dire à l'évangile de la fraternité des races, de l'égalité des chances, du maintien vigilant de l'ordre pour assurer à tous la liberté » (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, au centre droit, à droite et à l'extrême gauche. — A gauche, au centre et au centre droit, les députés se lèvent et prolongent leurs applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Japiot. (*Applaudissements à droite.*)

M. François Japiot. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, si je prends la parole dans ce débat, au nom d'un certain nombre de mes amis indépendants et de moi-même, c'est dans un triple souci.

Le premier est de me placer, à propos d'un sujet aussi grave, au-dessus de tout esprit de parti. Hors une infime fraction de cette Assemblée à laquelle nous laissons le triste monopole du sabotage de la présence française en Algérie, d'un bout à l'autre de cet hémicycle, nous n'avons qu'un seul souci: ne pas rendre vain le sang versé, tant par les Français de la métropole sur la terre algérienne que naguère sur notre continent par nos frères d'Algérie pour sceller à tout jamais notre communauté de destin.

Certes, nous pouvons différer entre groupes, voire à l'intérieur d'un groupe, sur les voies à suivre pour être les plus efficacement fidèles au devoir que nous impose ce double sacrifice. Mais je crois être un bon défenseur de cette communauté de destin en commençant d'abord par affirmer que la solution du problème algérien n'est exclusivement ni de droite, ni du centre, ni de gauche, mais qu'elle doit passer au-dessus de tous ces cloisonnements, si elle veut être vraiment une solution française. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

Cette solution capable de rallier ceux qui, si divers et parfois opposés, ont pourtant, le 28 septembre dernier, mis le même « oui » dans l'urne, de la droite à la gauche, de Dunkerque à Tamanrasset, cette solution, par qui peut-elle passer, je vous le demande, sinon par le seul Français ayant assez de prestige pour rassembler encore une fois ces « oui » que nous sommes quasi unanimes à lui avoir donnés ? (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

Mon deuxième souci est alors de démasquer ce vieil adversaire auquel ont fait allusion avec M. le Premier ministre plusieurs orateurs et qui, tout au long de notre histoire, a été notre plus redoutable ennemi: le doute, père de l'abandon et du défaitisme. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

Comme un ver dans le fruit, le doute ronge notre volonté à Paris et à Alger. Il s'insinue dans des articles de journaux pourtant irréductiblement opposés; il se glisse même dans les propos des plus ardents pionniers de la fraternité franco-musulmane; il suspecte tour à tour la clairvoyance patriotique du chef de l'Etat et celle du Gouvernement; il risque de devenir demain la cinquième colonne de notre armée.

Ah! ce doute, ce pessimisme, pour leur barrer la route, imaginez ce qu'aurait dit à cette tribune l'homme qui le fit dans des circonstances semblables et qui s'appelait, en 1917, Georges Clemenceau, avant de devenir, en 1918, le Père la Victoire.

Car nos ennemis le savent bien: des Français qui doutent peuvent être abattus, des Français qui ne doutent pas ont toujours gagné la partie.

Hommes et femmes d'Algérie, devant vos représentants, c'est à vous tout particulièrement que je m'adresse en vous suppliant de ne pas douter aujourd'hui de notre résolution et de celle du général de Gaulle, pas plus que nous n'avons douté de la vôtre et de la sienne quand se préparait sur votre sol la libération du nôtre.

Mais j'en arrive à mon troisième souci, celui de ne pas nous laisser tragiquement enfermer dans une simple querelle de mots, à propos de cette intégration, à laquelle vous avez tenté, monsieur le Premier ministre, avec une courageuse netteté, de donner un sens susceptible de recueillir l'adhésion du plus grand nombre.

Les faits ne l'emporteront-ils pas, du reste, sur les mots ? Car — on ne le dira jamais assez — la solution du dramatique malentendu algérien n'est qu'accessoirement une question de textes, pour utiles qu'ils soient, et je voterai, bien sûr, ceux qui nous sont proposés.

Mais, de grâce, n'oublions jamais que les textes seraient impuissants à fonder cette communauté de destin dont je parlais tout à l'heure s'ils ne rencontraient, d'abord, l'adhésion sincère des esprits, des volontés et des cœurs.

Pour vivre ensemble d'une vie qui soit humainement heureuse et prospère, il faut se comprendre, il faut le vouloir et il faut s'aimer.

Se comprendre exige, avant tout, de se connaître. Lors de mon dernier voyage en Algérie, il y a quelques mois, je rencontrai des hommes des djebels dont l'un avait été dans le maquis peu de temps avant. Il me disait: « Dans notre village, nous n'avions jamais vu de Français de la métropole. L'administrateur, qui vivait à cent cinquante kilomètres de chez nous, venait rarement nous voir et n'avait avec nous des relations que par des intermédiaires, dont certains nous exploitaient ». Et, pointant son index vers les officiers qui nous accompagnaient, l'un d'eux ajouta: « Mais le lieutenant et le commandant, eux, partagent notre vie: nous allons manger chez eux et ils viennent manger chez nous; ils nous écoutent et ne nous exploitent pas. Alors tu vois, maintenant nous connaissons la France ». (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

Cela rejoint la seconde condition d'une vie commune: il faut vraiment la vouloir.

Qu'est-ce à dire sinon que, des deux côtés de la Méditerranée, on doit prendre conscience de tous les efforts que cela comporte et les accepter tous, non seulement pour les autres — ce qui est toujours facile — mais pour chacun de nous et pour nos enfants ?

De ces efforts, je n'ai pas, en conscience, le droit d'éluder le plus douloureux. Père de sept enfants, dont deux garçons qui accompliront bientôt leur service militaire, je ne serai pas suspecté d'en parler à la légère. Mais j'estimerais aussi criminel de mettre fin à notre effort militaire un quart d'heure trop tôt que d'y mettre fin un quart d'heure trop tard. (*Applaudissements sur de très nombreux bancs à l'extrême gauche, à gauche, à droite et au centre.*)

C'est l'écrasante responsabilité du chef de l'Etat et du Gouvernement que de ne pas sacrifier une vie humaine de trop et, en revanche, de ne pas risquer que celles qui ont déjà été sacrifiées l'aient été pour rien.

Mais, si notre armée, en balayant du sol algérien les assassins aux ordres de l'étranger, remplit la mission préalable à toute possibilité de vie commune, elle prépare déjà la voie aux autres efforts indispensables.

J'ai vu nos jeunes taper dans un ballon avec leurs contemporains des mechtas, soigner des hommes en gandourah, enseigner des petits berbères, organiser des souks et des cafés maures pour la population regroupée autour de leurs postes.

Et j'ai compris que, du jour où les armes se tairont, il ne faudra pas que notre jeunesse métropolitaine oublie la nécessité de sa présence agissante et fraternelle sur la terre algérienne, non seulement dans les grandes villes, mais dans les bourgades et les villages, conformément à l'esprit de ce service volontaire en Algérie qu'ont proposé certains de nos collègues.

Car si un gros effort financier doit être consenti là-bas, il serait plus hasardeux que fécond pour l'indispensable resserrement des liens entre l'Europe et l'Afrique, s'il ne s'accompagnait d'une plus grande osmose entre les deux populations.

La réussite du plan de Constantine ne tiendra pas seulement au nombre de milliards que nous y consacrerons, mais à la collaboration qu'il doit susciter entre un nombre croissant de jeunes métropolitains et les jeunes Algériens, pour leur mutuel profit.

C'est, en effet, de cette collaboration au sein des chantiers, écoles, usines, terrains de sports, centres sociaux et foyers de

culture de l'Algérie nouvelle que doit naître cette amitié et, je dirai mieux, cet amour réciproque qui est la dernière et la plus sûre condition d'une vie commune durable.

Alors, l'intégration prise dans le sens où elle est réalisable ne sera plus un objet de discussion, elle sera faite. Mais attention! Dans la même pensée que mon prédécesseur, je dis à nos collègues algériens, avec la sympathie toute fraternelle que nous avons pour eux: « Dans l'intérêt même d'une cause qui n'est pas seulement la vôtre mais la nôtre, ne faites pas, des textes que vous nous proposerez, un corset trop rigide, mais un vêtement assez souple pour se prêter à la diversité actuelle de la vie musulmane par rapport à la nôtre: vie sociale, familiale et religieuse, et à son évolution dans le temps. » (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

L'unité métropolitaine ne s'est pas faite en un jour ni même par le simple jeu des lois. Elle laisse subsister, même à l'intérieur de notre hexagone, des différences qui ne nous empêchent pas d'être un seul peuple, indissoluble. L'unité franco-algérienne doit, elle aussi, accepter et même rechercher, si elle se veut également indissoluble, la double épreuve de la diversité et du temps.

Mes chers collègues, je termine par où j'ai commencé en souhaitant que les 80 p. 100 de « oui » de septembre dernier se retrouvent sur une volonté d'unité ainsi comprise et sur sa traduction dans des textes qui auront d'autant plus de valeur aux yeux de nos amis et de nos ennemis qu'ils auront pu recueillir la quasi-unanimité de nos suffrages.

Que le même gaz qui jaillit du Sahara brûle un jour prochain non seulement à Alger et à Paris, mais dans beaucoup d'autres villes de l'Europe et de l'Afrique pour le mieux-être de l'une et de l'autre. Ce beau rêve aux conséquences incalculables est aujourd'hui à la portée de nos moyens techniques. Mais ce rêve n'est possible que si un autre fluide circule préalablement entre les deux rives de la Méditerranée. Je veux parler de cette amitié loyale et constructive dont le référendum a été la plus éclatante manifestation.

Retrouvons ce soir au sein de l'Assemblée ce même climat de confiance dans notre avenir qui régnait au lendemain du 28 septembre dernier.

Gouvernement et Parlement ont ensemble à traduire dans les faits cette espérance en faisant l'un et l'autre un effort maximum pour réaliser entre eux le large accord nécessaire.

Quand il s'agit de l'Algérie, ce qui nous divise doit avoir moins de poids que ce qui nous unit, car il n'est pas exagéré de dire que se jouent là-bas, et pour longtemps, non seulement le destin de la France et de l'Algérie, non seulement le destin de l'Europe et de l'Afrique, mais le destin du monde. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Djebbour.

M. Ahmed Djebbour. Mesdames, messieurs, au seuil du débat qui s'ouvre sur l'Algérie, il convenait que la voix d'un élu algérien se fît entendre pour attirer votre attention sur certains points qui lui tiennent particulièrement à cœur.

Je tiens à dire tout de suite que je parle en mon nom personnel, que je ne suis pas mandaté par la formation administrative des élus d'Algérie et du Sahara.

Député d'Alger-ville, j'avais eu l'occasion, auparavant, de faire campagne à Paris lors d'une élection partielle. Je ne désire pas rappeler ici des polémiques dépassées mais simplement faire remarquer que, comme beaucoup d'originaires de ma province, j'ai la chance de connaître aussi bien Paris qu'Alger, la capitale de la France et sa troisième ville. Ma candidature, il faut bien le dire, ne rencontra qu'indifférence dans la France d'alors. C'était en avril 1958. Le « libéral » et le traître, l'homme du double jeu et le négociateur bénévole rencontraient plus d'audience que celui qui risquait sa vie chaque jour pour affirmer contre les rebelles et, ce qui est plus grave, contre une partie de l'opinion métropolitaine, que l'Algérie était, est et restera française. (*Applaudissements.*)

Lorsque M. Ali Chekkal, lorsque M. Froger, comme des milliers de nos compatriotes, ont payé de leur sang leur attachement à la patrie, il s'est trouvé parmi nos meilleurs écrivains, parmi nos plus talentueux journalistes des voix pour affirmer qu'il était bien normal que ces honorables tenants d'un ordre démodé aient subi la loi de l'Histoire, que leur obstination à vouloir conserver une Algérie s'était heurtée — de façon combien violente! — au choc des événements.

Allons! Regardez les choses en face et regardez-nous en face. Oui, lorsqu'un tueur du F. L. N. est passé par les armes, beaucoup protestent et beaucoup se laissent impressionner. Ils disent qu'un héros de l'indépendance est mort, qu'un martyr du colonialisme est entré dans l'Histoire.

Oh! nous n'avons pas le complexe du Glaoui, nous l'avons prouvé et le prouverons encore. Mais enfin, regardez sur ces bancs et, parmi les élus d'Algérie, montrez du doigt, nommez ceux qui n'ont pas été atteints dans leur chair et dans leur famille par les coups du terrorisme.

M. Duverger nous appelait les « mal élus », il avait raison. Les tenants de la démocratie normale se sont élevés contre le trop petit nombre de candidats, la trop faible compétition en Algérie. Eh bien! je suis d'accord avec M. Duverger. Il y a eu peu de candidats en Algérie, oui. La compétition n'a pas été très ouverte car, dans aucun pays, même sur cette terre d'Algérie où le courage ne manque pas, il n'y a jamais eu surenchère pour les volontaires de la mort. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Ne fallait-il pas vraiment que l'amour de la France fût bien chevillé au corps et à l'âme de beaucoup d'Algériens pour qu'il se soit trouvé, malgré les menaces et la mort, tant de candidats pour être députés, pour être sénateurs, pour être conseillers municipaux ou pour servir dans les harkas ? Nous n'étions pas les candidats de l'administration, de l'ambition ou du gaullisme, nous étions les candidats, nous sommes aujourd'hui les élus de l'audace et de la fraternité.

Pas plus que mes compagnons, je ne me laisserai enfermer dans ces mots illusoires de personnalité, d'intégration ou d'interdépendance. Nous ne servons ici que les réalités. Unité nationale et fidélité, telles doivent être nos devises.

De ces mots, ne suis-je pas moi, parmi les milliers d'autres, le vivant exemple ? Vivant est bien le mot qui convient, car je suis encore et, malgré un certain nombre d'agressions, vivant. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Je suis là et je resterai là pour démontrer par mon exemple personnel la permanence d'une idée, d'une civilisation, d'une communauté qui s'appelle la France, si la France veut bien de nous. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais cela, depuis un an, depuis ce fameux 13 mai, beaucoup l'ont admis. Beaucoup nous ont compris. Les sacrifices nécessaires sur le plan matériel et sur le plan moral et le plus grand sacrifice de tous, celui du sang, on les consent pour l'Algérie.

Oui, l'Algérie de papa est morte et nos frères, nos fils construisent aujourd'hui une Algérie nouvelle.

C'est de la France aujourd'hui que je viens vous parler, de la communauté musulmane en métropole. Eh bien ! nos frères d'Algérie en France sont aujourd'hui sous la coupe du F. L. N. exactement et de la même façon que les patrons des bars de Chicago étaient à la main des racketters il y a vingt ans à l'époque de la prohibition.

Au centre. Très bien!

M. Ahmed Djebbour. Ne pas pouvoir fumer, consommer à la terrasse d'un café, parler cinq minutes avec un de leurs camarades de travail européens, voilà qui est aujourd'hui, sous vos yeux, à vos portes, le sort des Algériens qui vivent en France.

La presse, ces derniers temps, a pris le parti de passer sous silence la mort et les tortures qui s'abattent sur tant d'innocents, mais aujourd'hui comme en septembre dernier, où de spectaculaires attentats ont forcé l'opinion à s'émouvoir, la communauté musulmane en métropole est livrée à la peur, à la mort et, pire peut-être, à l'isolement.

Comment voudriez-vous que ces hommes échappent à l'épouvante, à la contrainte et aux affreuses tentations de la complicité, tant qu'ils resteront cantonnés dans leurs quartiers, dans leurs hôtels surpeuplés, à dix par chambre, et, même, dans le silence de la nuit, incapables de trouver le sommeil ?

Ne pouvant se confier à leurs camarades, en butte, comme eux, aux exactions et au chantage du F. L. N., « raflés » et « triés » par une police qui ne peut pas toujours distinguer entre l'honnête travailleur, le collecteur malgré lui et le tueur à gages, les Musulmans qui vivent en métropole ne peuvent échapper à cet épouvantable huis-clos qui fait d'eux des parias de notre société égalitaire.

Qu'au moins — et c'est une chose qui dépend de nous — règne l'égalité devant la police et devant la justice, que Mohamed ou Ali ne soient pas, *a priori*, plus suspects que Jacques ou que Maurice.

Le simple fait d'être Algérien privera-t-il les individus des garanties accordées par la République française ? Les chauffeurs de taxi réclament le port d'arme. A partir de combien d'attentats un originaire d'Algérie sera-t-il jugé digne de pouvoir se défendre ? (*Applaudissements à droite et sur de nombreux bancs au centre et à gauche.*)

Combien de fois n'ai-je pas lu dans nos journaux qu'un Français musulman avait succombé au deuxième, au troisième

ou au quatrième attentat dirigé contre lui ? Combien de fois n'ai-je pas eu devant moi un homme traqué qui me disait: « J'ai eu le malheur d'avouer, un jour, que j'avais fait la guerre dans le corps expéditionnaire français ou de refuser ma cotisation aux collecteurs, ou encore de m'être fait inscrire sur une liste électorale, ou encore d'avoir un frère ou un neveu qui sert dans les tirailleurs ou dans les harkas. Je ne peux plus rentrer chez moi ni me rendre à mon travail. Je suis un mort en sursis. »

Là encore, que pouvais-je faire, et que fait-on pour eux ?

N'étais-je pas forcé, après des paroles de consolation et d'espoir, de le rendre à la rue, à la crainte, à la mort ? C'est cela qui doit cesser.

Jamais, ou presque jamais, je n'ai entendu l'un de ces gens me dire: « Mes camarades européens m'ont défendu et m'ont aidé ». Le plus affreux des racismes, celui qui n'ose pas dire son nom, sévit chez nous. A ceux qui ne sont pas bien habillés, à ceux qui ne parlent pas bien, l'opinion et la police réservent leur mépris, leur aversion, leurs coups. Quant à ceux qui se disent ouvertement du F. L. N. et qui ne craignent évidemment pas les exactions ou les menaces, puisqu'ils en sont les auteurs, ils peuvent se promener dans leurs costumes chics, bien défrisés, sur les boulevards, comme cet Omar, chef du réseau F. L. N. de Paris, qui se faisait appeler Régnier, comme tous ceux qui se font appeler Robert ou François, comme ce plongeur fellagha d'un café de Montparnasse. Ceux-là ne risquent rien. Ils ne sont pas réduits à quitter leur usine et leur foyer, au petit matin, comme celui-ci, que je ne nommerai pas pour des raisons évidentes, qui dut un jour quitter précipitamment son foyer du boulevard Vaugirard, comme cet autre qui dut déménager de son hôtel pour s'être rebellé contre le joug des terroristes et avoir déchiré les affiches nationalistes.

Eh bien! que fera-t-il, cet homme seul, déraciné, sans amis, sans appuis ? Ira-t-il se présenter chez un employeur comme le ferait un Bourguignon ou un Auvergnat mis en congé ? On lui fermera la porte au nez. Trouvera-t-il au moins un gîte pour la nuit ? Non, fut-il décidé à payer ce qu'il faut, fut-il capable de payer davantage encore; son nom, son apparence le voueront à la rue.

On s'est enfin décidé, ou du moins l'on va se décider, à faire l'intégration sans le dire en Algérie. C'est bien, mais le problème n'est pas le même en France. Cent trente ans de vie commune, deux races intimement mêlées, des souffrances, des épreuves vécues en commun et plus que tout cet élan de fraternité et de compréhension qui a jeté les deux communautés dans les bras l'une de l'autre depuis le 13 mai, cela donne de l'espoir pour l'Algérie en dehors même de la fameuse solution militaire.

Mais, en France, tout reste à faire. Voilà une dizaine d'années que, par dizaines de milliers, affluent en métropole nos compatriotes venus de l'autre côté de la mer.

Que viennent-ils chercher? Le travail, la civilisation et, depuis peu, la sécurité. Que trouvent-ils ? Oui, ils trouvent du travail, mais vous savez de quels travaux il s'agit trop souvent, de ceux dont ne veulent pas les autres, et, pour les salaires, il s'agit trop souvent aussi de salaires spéciaux.

Je dois dire que, devant la loi, l'égalité est la règle, mais peut-on parler d'égalité lorsque l'insuffisance de la formation professionnelle laisse les Algériens, dans leur majorité, au niveau du manœuvre.

Encore, si ce travail leur était assuré! Mais beaucoup trop d'Algériens ont été attirés en métropole par le fallacieux espoir d'un contrat de travail qui n'a pas été renouvelé et sont, depuis lors, réduits à faire la queue devant les offices du travail quand ils ne se livrent pas à des occupations moins morales.

Auraient-ils donc moins de qualités au travail que d'autres ? Vous savez bien que nos compatriotes d'Algérie sont sobres et laborieux. Alors n'est-il pas impensable, dans des périodes de récession comme celle dont nous venons de sortir, et dans des activités comme le bâtiment ou les travaux publics, que l'on fasse appel à des Italiens ou à des Espagnols plutôt qu'à des Kabyles ou des Oranais ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Je n'ai rien contre les Italiens, ni contre les Espagnols, mais une nation qui se respecte donne du travail à ses ressortissants avant d'en offrir aux étrangers. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

A égalité de qualification et de bonne volonté, il faut que désormais les Algériens qui, vous le savez, ne demandent, par centaines de milliers, qu'à trouver du travail en trouvent comme les autres, car ils sont non seulement des hommes, mais des Français comme les autres.

Des Français comme les autres: c'est ce que tous les Français devraient comprendre, admettre et appliquer une bonne fois pour toutes.

Pour en prendre quelques exemples dans le domaine du logement, il est insensé que l'on tolère ce parcage systématique des Algériens dans certains quartiers, dans certaines rues, dans certains immeubles. Cette *apartheid* qui n'ose pas dire son nom, cette ségrégation de fait est une honte et un danger pour la France.

En admettant que certains hôteliers, certains propriétaires refusent systématiquement les Nord-Africains, les rejettent entre eux, les forcent au huis-clos, on favorise le découragement, la rancœur et l'encadrement par les organisations que vous savez.

Il faut ouvrir toutes grandes nos portes aux Algériens comme aux Bretons ou aux Auvergnats. Il n'est pas nécessaire, il est presque nuisible de construire spécialement pour eux en France. Mais qu'on les loge comme les autres, qu'on les accueille comme les autres, qu'on les protège comme les autres. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite, au centre et à gauche.*)

Vous avez tous entendu parler de rafles, d'interrogatoires, de mesures discriminatoires. Je sais que la tâche de la police est lourde, difficile et presque écrasante; mais c'est son honneur d'y faire face et c'est la tâche du Gouvernement de faire régner l'ordre et la discipline dans les rangs de sa police.

C'est une erreur de considérer tous les Algériens comme des suspects. Qui ne deviendrait coupable à force d'être traité en suspect ? Ils n'appartiennent pas tous au M. N. A. ou au F. L. N., pas plus que tous les Français ne sont militants du parti communiste. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Ce sont des travailleurs qui ne demanderaient qu'à vivre leur vie laborieuse et paisible, comme les autres. Je dénonce à ce propos la carence injustifiable de la plupart des syndicats métropolitains qui n'ont pas cherché à prendre en charge, à recueillir quand il en était temps, la masse des travailleurs nord-africains aujourd'hui sans défense.

Il était légitime, il était nécessaire de dissoudre l'U. G. E. M. A., l'U. G. E. T. A., organisations subversives qui ne cherchaient nullement à défendre leurs adhérents, mais à rassembler des masses de manœuvre, à les berner, à les endoctriner pour leur œuvre de fanatisme et de haine. Mais aujourd'hui, ni l'U. N. E. F., ni la C. G. T. ne cherchent réellement à s'occuper des Algériens, car leur parti-pris politique les fait repousser nos compatriotes d'Algérie de la communauté française.

Qu'est-il besoin d'une U.G.E.M.A., d'une U.G.E.T.A ? Nous ne demandons que les mêmes organisations, les mêmes syndicats. Mais, à cette carence, il y a sans doute une autre raison, particulièrement douloureuse: c'est que les Algériens en France se sont toujours heurtés à une espèce de mur invisible qui autrefois n'était fait que de froideur, d'indifférence, et qui aujourd'hui s'est encore renforcé puisqu'il s'est doublé d'un fossé de sang, d'une barrière de crainte.

Les Français ne sont pas racistes, mais ils sont méfiants, réservés et les événements ont favorisé cette tendance. Nous venons à vous, remplis d'espoir et de sympathie. Ne nous traitez-vous jamais avec ironie ou hostilité ? Que chacun ici fasse son examen de conscience, à commencer peut-être par ces messieurs de l'extrême gauche qui aiment tant l'Algérie et si peu les Algériens. (*Applaudissements et rires sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Cela était déjà vrai avant la guerre, alors qu'il n'y avait encore que peu d'Algériens en France. Aujourd'hui qu'il y en a davantage, le climat d'incompréhension s'est mué en crainte et en hostilité. On se figure que les Algériens sont tous contaminés par le mal du Caire ou par la peste de Tunis. Ce n'est pas vrai.

Seulement voilà, ceux qui sont venus ici sont venus d'abord pour travailler, ensuite pour fuir les combats. La terre natale est devenue inhospitalière à beaucoup de gens paisibles que leur attachement à la patrie vouait aux coups du terrorisme et que l'armée, l'armée française, malgré son courage, malgré son efficacité, n'était pas toujours à même de protéger.

Ils sont venus en métropole et si le canon ne gronde pas à Argenteuil, si les maquis du Limousin ne sont pas zones interdites, ce qu'ils ont trouvé est peut-être pire.

Déracinés, livrés à eux-mêmes, sans amis autres que ceux de leur province, de leur village, sans protection aucune de la police qui ne peut être partout, ils ont dû, de gré ou de force, se plier à la « loi du milieu F. L. N. ». Ce n'est pas la guerre, mais la délation, la torture, l'agression qui servent d'exemple; les terroristes impunis sont plus impressionnants que la guerre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Voilà pourquoi les mouvements nationalistes font peser davantage leur emprise en métropole. Voilà pourquoi tout un réseau de militants, de collecteurs, de commissaires politiques, réseau souterrain parallèle à notre société, comme les égouts suivent le tracé des rues, fait peser sur la communauté musulmane une atmosphère intolérable et d'autant plus que tout cela se passe sous vos yeux et que vous en êtes les calmes, les patients, les passifs spectateurs.

Les remèdes ? Un peu moins de pitié pour les assassins, un peu plus de justice pour les victimes. (*Applaudissements à droite.*)

Il faut qu'en métropole aussi se forment ces chaînes d'amitié et de fraternité qui font qu'en Algérie, sur les bancs des écoles, dans les rangs de l'armée, dans les conseils et dans les usines, au coude à coude, vivent et luttent les Français musulmans et les Français chrétiens. Mais à quoi sert cette distinction ? Tout simplement les Français. Il faut encadrer, armer, aider ceux qui n'ont pas d'appui, pas d'armes et pas d'amis.

Il faut faire l'intégration. Donnez-lui le nom que vous voulez, mais faites-la aussi complète, aussi totale que possible. Trois projets de loi c'est bien, mais l'égalité devant la loi n'est que peu de chose auprès de réalités telles que l'égalité devant le travail et devant la vie, la fraternité des cœurs et des âmes, la liberté d'être, enfin et sans peur et sans fin, Français. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. En raison de l'heure avancée, la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre des armées un projet de loi portant ratification du décret n° 59-666 du 26 mai 1959 relatif à la formation de la classe 1961.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 127, distribué et renvoyé à la commission de la défense nationale et des forces armées.

J'ai reçu de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, un projet de loi modifiant divers articles du code civil en tant qu'ils prévoient des indemnités dues à la suite de certaines acquisitions ou restitutions de biens faisant l'objet de droits réels mobiliers ou immobiliers.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 128, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 10 juin, à quinze heures, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi (n° 112) portant dispositions financières intéressant l'Algérie (rapport n° 122 de M. Pascal Arrighi, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) ;

Suite de la discussion du projet de loi (n° 113) portant dispositions relatives à la circulation monétaire (rapport n° 123 de M. Pascal Arrighi, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt trois heures quarante-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

Convocation de la conférence des présidents.

(Fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée.)

La conférence, constituée conformément à l'article 21 du règlement provisoire, est convoquée par M. le président pour le mercredi 10 juin, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence, en vue d'établir l'ordre du jour de l'Assemblée.

Communications faites à l'Assemblée nationale par le conseil constitutionnel.

I. — Il résulte d'une lettre du secrétaire général du conseil constitutionnel, en date du 6 juin 1959, que l'avis du dépôt par M. Chevrier d'une requête dirigée contre les opérations électorales qui ont eu lieu le 23 novembre 1958, dans la quatrième circonscription du département des Alpes-Maritimes (*Journal officiel*, débats, 11 décembre 1958), doit être considéré purement et simplement comme non-avenu.

II. — 4 juin 1959. — Contestation de l'élection de M. Laurelli dans le territoire des Iles Saint-Pierre et Miquelon, présentée par M. Colmay.

Modification aux listes des groupes politiques et des formations administratives.

FORMATION ADMINISTRATIVE DES ÉLUS D'ALGÉRIE ET DU SAHARA

(61 membres au lieu de 62.)

Supprimer le nom de M. Chelha.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

(Application des articles 54 à 60 du règlement provisoire.)

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

1352. — 6 juin 1959. — **M. Charret** expose à **M. le ministre du travail** que les artisans-façonniers du textile de la région lyonnaise ont toujours exercé leur activité dans le cadre de l'artisanat, n'étant liés aux fabricants de soieries par aucun lien de subordination, mais par un contrat d'entreprise; que cette forme traditionnelle de leur activité a été sanctionnée par un avis du conseil d'Etat rendu le 21 octobre 1947 et concluant que les artisans-tisseurs et préparateurs de la région lyonnaise étaient des travailleurs indépendants. Or, depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis ces derniers mois, prétextant une évolution de la législation, la direction régionale de la sécurité sociale de Lyon, entendant considérer les artisans-façonniers comme des salariés, tente de les immatriculer au régime général. Ces prétentions administratives, basées sur une interprétation abusive des textes, portent un grave préjudice aux intéressés. En effet, leurs clients, prétextant l'instabilité de leur position sociale, refusent de leur passer de nouvelles commandes, et s'orientent vers d'autres professionnels travaillant plus industriellement qu'eux. Il lui demande pourquoi la direction régionale de Lyon, adoptant une attitude non conforme à la législation, poursuit ses tentatives d'immatriculation des artisans-façonniers de la soierie lyonnaise, alors qu'il apparaît bien que ceux-ci agissent aux termes d'un contrat d'entreprise exclusif de tout lien de subordination.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

1368. — 9 juin 1959. — **M. Cermolacce** expose à **M. le ministre du travail** qu'en cas de faillite ou de liquidation judiciaire de leurs employeurs, les salariés ne sont payés, dans la généralité des cas, que très partiellement et après des mois de délai. Il lui demande s'il n'envisage pas d'étendre aux sommes restant dues sur les salaires effectivement gagnés le superprivilège prévu par les articles 47 A et 47 B du livre Ier du code du travail.

1369. — 9 juin 1959. — **M. Billoux** expose à **M. le ministre** que des déclarations de plusieurs membres du Gouvernement ont fait de la nécessité de développer en France la recherche scientifique et de donner aux chercheurs des conditions de travail matériel satisfaisants. Il lui demande: 1° Si des projets de réorganisation de la recherche scientifique sont actuellement en cours d'élaboration. Dans l'affirmative, quelles en sont les lignes directrices. 2° Si le nombre total des chercheurs scientifiques du Centre national de la recherche scientifique a été accru au cours du premier semestre de l'année 1959 et dans l'affirmative de combien de chercheurs. Quelles sont les prévisions pour l'année entière. 3° Quelles dispositions compte prendre le Gouvernement afin: a) de remédier à la dimi-

nution de rémunération que subissent pour le 1er semestre 1959 les catégories de chercheurs les plus expérimentés du fait de la réduction de 30.000 à 190.000 F suivant les catégories, des sommes versées au titre de la prime de recherche ; b) d'éviter qu'une telle situation puisse se produire.

1370. — 9 juin 1959. — **M. Waldeck Rochet** expose à **M. le ministre du travail** que de toutes les catégories sociales touchées par les mesures économiques et budgétaires prises par le Gouvernement à la fin de l'année 1958 et au début du 1959, les vieux travailleurs dont les retraites et allocations vieillesse ont toujours été trop faibles, sont, sans aucun doute, ceux qui ressentent le plus durement la hausse des prix, des tarifs et des loyers résultant des ordonnances gouvernementales; que la majoration de 5.200 F par an, soit 14 F par jour, accordée aux seuls bénéficiaires de l'allocation complémentaire du fond national de solidarité, est notoirement insuffisante pour pallier la hausse du coût de la vie; il en est de même de la revalorisation de 13,5 p. 100 des pensions et rentes de la sécurité sociale qui ne s'applique qu'à certaines catégories de vieux travailleurs. Il lui demande si le Gouvernement n'envisage pas une augmentation générale des allocations vieillesse et des allocations spéciales, en même temps qu'un relèvement des plafonds de ressources annuelles, qui pourrait être financée par les excédents de recettes provenant des taxes et impôts, telle que la taxe différentielle sur les véhicules à moteurs.

1371. — 9 juin 1959. — **M. Boudet** expose à **M. le ministre des armées** la situation de certains jeunes gens qui, ayant suivi les cours de préparation militaire et ayant été reçus aux examens, n'ont pas été affectés dans les armes qu'ils avaient choisies. Il lui demande: 1° s'il est exact que ces jeunes ont le droit de choisir leur arme; 2° dans l'affirmative, quelles dispositions il compte prendre pour faire respecter cette prérogative.

QUESTIONS ÉCRITES

(Application de l'article 56 du règlement provisoire.)

Art. 56. — . . . .

Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions écrites. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté, soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre intéressé dispose d'un délai supplémentaire d'un mois.

. . . .

1353. — 9 juin 1959. — **M. Canat** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que, depuis de nombreuses années les organisations syndicales réclament l'intégration de l'administration des contributions diverses au sein de la direction générale des impôts. Celle-ci n'a, en effet, été matérialisée que pour le cadre A car celle des cadres B et C avait été liée à celle des mêmes cadres des autres régies financières d'Algérie. Or, le 5 novembre 1958, une ordonnance relative à la fusion entre les cadres algériens et les cadres métropolitains de fonctionnaires a été publiée au *Journal officiel*. Aux termes de ce texte, des décrets détermineront pour chaque cadre ou corps les modalités particulières selon lesquelles l'intégration des agents doit être réalisée. Seule l'intégration des agents du cadre D semble avoir été refusée. Retenant l'esprit qui anime l'ordonnance précitée, l'intégration des agents de bureau et de service ne saurait, semble-t-il, soulever de sérieuses difficultés. Il lui demande: 1° s'il est dans l'intention du Gouvernement de procéder à l'intégration de la totalité des cadres de cette régie financière au sein de la direction générale des impôts; 2° dans la négative, les motifs qui s'opposeraient à une telle mesure; 3° dans l'affirmative, l'époque à laquelle cette intégration est susceptible d'être réalisée.

1354. — 9 juin 1959. — **M. Rossi** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les dispositions de l'article 171 de la loi du 5 avril 1884 (modifiée par celle du 13 novembre 1917) concernant les syndicats de communes aux termes desquelles « ...chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués. Le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal... ». Il lui demande si une personne, remplissant par ailleurs les conditions voulues pour être conseiller municipal, mais étrangère à la commune et n'y ayant aucun intérêt, peut être désignée par cette commune comme son délégué.

1355. — 9 juin 1959. — **M. Frédéric-Dupont** signale à **M. le ministre du travail** que le décret du 21 janvier 1957 (*J. O.* du 2 février) a créé l'ordre du mérite du travail et qu'il prévoit dans son article 3 que les nominations et promotions ont lieu chaque année à l'occasion du 1er janvier et de la fête nationale du 14 juillet, ce qui implique à la commission d'attribution de se réunir au moins deux fois par an. Il lui demande combien de fois la commission s'est réunie en 1957, 1958, 1959.

1356. — 9 juin 1959. — **M. Dellaune** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si un particulier qui loue meublées des pièces de l'appartement dont il est propriétaire est, au regard de son département, un loueur professionnel.

1357. — 9 juin 1959. — **M. Lebas**, devant l'émotion suscitée dans beaucoup de familles françaises par le fait que leurs enfants sont depuis vingt mois et plus en Algérie, alors que d'autres, sans raison valable, sont restés et restent en métropole ou en Allemagne, demande à **M. le ministre des armées** quelles mesures il entend prendre pour mettre fin à un tel état de choses contraire à la justice et à la morale.

1358. — 9 juin 1959. — **M. Jean Le Duc** attire l'attention de **M. le ministre du travail** sur les grandes difficultés que rencontrent les anciens malades, les invalides, les infirmes à se reclasser professionnellement. Les services spécialisés eux-mêmes avouent leur impuissance car si une loi a été votée et promulguée le 23 novembre 1957 afin de surmonter ces difficultés, faute de règlements d'administration publique, cette loi n'est pas encore appliquée. Il lui demande s'il est dans son intention de faire paraître, sans trop tarder, les règlements d'administration publique relatifs aux dispositions de la loi du 23 novembre 1957, et s'il est également dans son intention de provoquer la réunion du conseil supérieur du reclassement professionnel et de sa section permanente chargée du contrôle de l'application de la loi.

1359. — 9 juin 1959. — **M. Jean Le Duc** signale à **M. le ministre du travail** que la presse s'est fait l'écho d'une information suivant laquelle des mesures seraient envisagées tendant à interdire aux retraités de la fonction publique d'occuper un emploi rémunéré tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Il lui expose qu'il existe des raisons permanentes: nécessité d'assurer un niveau de vie décent à leur famille, souci de ne pas être confiné dans une inactivité néfaste, désir de contribuer à l'effort de redressement du pays par un travail, secondaire peut-être mais utile, qui font que les retraités civils et surtout militaires, désirent conserver la possibilité légale de s'adonner à une activité secondaire rémunératrice. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine.

1360. — 9 juin 1959. — **M. Lebas** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale**: 1° quelles sanctions il compte prendre au plus tôt contre les responsables du « scandale » du concours d'entrée aux écoles nationales d'ingénieurs des arts et métiers; 2° quelles mesures il entend prendre pour que de tels faits inadmissibles ne puissent se reproduire à l'avenir aux différents concours et examens.

1361. — 9 juin 1959. — **M. Denvers** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que, si l'ordonnance n° 59-235 du 4 février 1959, instituant l'épargne-crédit, accorde certaines facilités et notamment des prêts complémentaires aux titulaires des crédits d'épargne accédant à la propriété de leur logement, elle subordonne le bénéfice de ces facilités à l'obtention d'une prime à la construction et d'un prêt spécial du Crédit foncier de France. La décision, prévue par l'ordonnance précitée du 4 février 1959, a provoqué une profonde et très juste émotion, tant au sein du mouvement H. L. M., que dans celui des caisses d'épargne. Il lui demande les raisons qui l'ont amené à devoir refuser les avantages de l'épargne-crédit aux bénéficiaires du concours apporté aux constructeurs, candidats à l'accession à la propriété par les sociétés de crédit immobilier et les sociétés coopératives d'H. L. M., au moyen de prêts H. L. M., et s'il compte prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que cette injustice au regard des petits épargnants, désireux de construire leur logement, soit réparée dans les moindres délais.

1362. — **M. Meck** pose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que, dans les instructions du ministère des finances (B. O. I. 7846), concernant les sociétés de construction immobilière, il est dit sous III: qu'à différentes reprises, la direction générale a été saisie du cas de sociétés qui, lors de leur constitution, n'étaient pas régies par la loi du 28 juin 1938, mais qui, ultérieurement, ont mis leurs statuts en harmonie avec cette loi (et il est ajouté en lettres italiques) « avant d'entreprendre la construction de l'immeuble destiné à être partagé entre leurs membres ». Il semble que le texte ajouté en italique fait une distinction entre: les sociétés qui se soumettent à la loi du 28 juin 1938 avant d'en-

treprendre la construction de l'immeuble destiné à être partagé entre leurs membres et les sociétés qui se soumettent à la loi du 28 juin 1938 après avoir entrepris la construction de l'immeuble destiné à être partagé entre leurs membres lorsque la construction est encore en cours. Il lui demande si les règles fiscales diffèrent pour les sociétés qui ont soumis leurs statuts à la loi du 28 juin 1938 avant d'entreprendre la construction de l'immeuble, et pour les sociétés qui ont soumis leurs statuts à la loi du 28 juin 1938 après avoir entrepris la construction de l'immeuble destiné à être partagé entre leurs membres.

1363. — 9 juin 1959. — **M. de La Malene** rappelle à **M. le ministre de l'information** les faits suivants: la radiodiffusion française, organisme d'Etat, accorde chaque dimanche ses antennes à une émission religieuse. Cette émission à Paris est écoutée dans de nombreux foyers comme l'expression officielle de la pensée de la hiérarchie catholique de France. Le commentateur de cette émission, semblant ignorer qu'il engageait bien au delà de sa personne, a pris part tout récemment à une réunion sinon organisée du moins patronnée par le parti communiste. Cette réunion avait pour but essentiel de condamner l'action de la France en Algérie, tout particulièrement en calomniant odieusement l'armée française et en détruisant de l'intérieur le moral de la nation. Il lui demande quelle a été sa réaction auprès des dirigeants responsables de l'émission hebdomadaire visée et s'il a soligné auprès de ceux-ci que le maintien de la participation de ce commentateur à cette émission devient dorénavant absolument intolérable.

1364. — 9 juin 1959. — **M. Paquet** expose à **M. le Premier ministre** que les règlements d'administration publique afférents à l'ordonnance du 29 octobre 1958 définissant les garanties d'avenir des anciens cadres administratifs d'outre-mer ne sont pas encore intervenus. Cette situation, si elle devait se prolonger, entraînerait une pénurie grave de personnel qualifié au moment où les Etats de la Communauté ont un besoin pressant de conseillers et de techniciens. Il lui demande s'il pense faire mettre en application sans plus attendre l'ordonnance du 29 octobre 1958.

1365. — 9 juin 1959. — **M. Henault** demande à **M. le ministre du travail** quelle est la position de l'administration (hospices et hôpitaux) au regard des aumôniers détachés par les évêchés, en ce qui concerne les avantages maladie et retraite.

1366. — 9 juin 1959. — **M. Mainguy** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que les trois jeunes gens interrogés à la télévision française le 5 juin 1959 au cours de l'émission « cinq colonnes à la une » ont fait preuve d'une ignorance remarquable. Les questions posées portaient sur les principaux événements de la dernière guerre mondiale, la liste des vainqueurs et l'existence de personnages aussi connus que Hitler ou Mussolini. Il demande s'il ne serait pas possible de donner à la jeunesse française quelques rudiments d'information sur cette époque qui, pour être récente, n'en a pas moins une importance historique considérable et conditionne encore toute notre existence actuelle.

1367. — 9 juin 1959. — **M. Profichet** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** le danger que présente la manipulation, par les enfants, d'explosifs de guerre qui ont échappé à la prospection. Il lui demande s'il n'envisage pas, à la veille des grandes vacances, de demander aux professeurs des divers enseignements de faire à leurs élèves une causerie les mettant en garde contre ces dangers.

1372. — 9 juin 1959. — **M. Thorailler** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que le décret n° 58-1455 du 29 décembre 1958 vient d'entériner l'avis favorable du Conseil supérieur de la fonction publique portant création de nouvelles catégories dans le corps des agents techniques des eaux et forêts. Préalablement à la parution du décret susvisé, le comité technique de l'administration, réuni le 19 décembre 1958, avait approuvé à l'unanimité le texte des nouveaux statuts de ces personnels. Or, pour des raisons qui semblent tenir surtout au financement de ce reclassement, la direction du budget élève constamment des objections de détail qui ne font que retarder la parution de ces statuts. Il lui demande ce qu'il compte faire pour que les crédits nécessaires soient dégagés au plus tôt.

1373. — 9 juin 1959. — **M. Robert Ballanger** expose à **M. le ministre de la construction** qu'un certain nombre de sociétés « conventionnées » ont entrepris des démarches en vue de construire des logements dans le département de Seine-et-Oise. Il lui demande: 1° le nom de ces sociétés, les banques et sociétés diverses qui les ont fondées ou qui y participent; 2° au cas où des capitaux étrangers participeraient à ces opérations: leur nationalité, la forme et le pourcentage de leur participation dans chaque opération; 3° les avantages fiscaux et autres avantages dont bénéficient les capitaux français et étrangers pour participer à ces opérations; 4° l'importance de ces programmes et leur lieu d'implantation dans le département; 5° le pourcentage de logements locatifs ainsi construits ainsi que le montant des loyers qui seront demandés.

1374. — 9 juin 1959. — **M. Wagner** expose à **M. le ministre d'Etat** la situation des jardiniers des domaines nationaux dépendant des beaux-arts, qui groupent quinze services, entretiennent 513 hectares de jardins, 423 hectares de parcs et fournissent par an: 1.153.000 plantes pour la garniture et 151.000 plantes de collection, faisant bénéficier l'Etat par leur travail et leur production d'une économie de 327.250.000 francs. Cependant, ce personnel n'a jamais eu satisfaction dans ses demandes de revalorisation indiciaire. Il lui demande s'il n'envisage pas, dans un proche avenir, de les mettre à égalité d'échelon avec les jardiniers de la ville de Paris, évitant ainsi le risque du départ de ces jardiniers, qui entraînerait pour l'Etat une dépense considérable et plus élevée que le coût de leur revalorisation indiciaire.

1375. — 9 juin 1959. — **M. Bignon** expose à **M. le ministre des armées** qu'un jeune soldat incorporé dans les troupes d'occupation en Allemagne le 6 mars 1957, envoyé ensuite en A. F. N. le 28 juillet 1957, n'a jamais obtenu de permission pour la métropole. Il lui demande si ce régime est normal et, dans la négative, s'il n'entend pas y remédier.

1376. — 9 juin 1959. — **M. Bignon** demande à **M. le ministre des armées** dans quelles conditions les sous-officiers mariés qui ne trouvent pas à loger leur famille dans leur lieu d'affectation peuvent être logés dans une chambre de sous-officier célibataire.

1377. — 9 juin 1959. — **M. Ernest Denis** expose à **M. le ministre de la justice** les difficultés éprouvées par les souscripteurs d'un contrat de crédit différé dont les sociétés sont en cours de liquidation pour gestion défectueuse. Les souscripteurs, pour la plupart aux revenus modestes, ont d'énormes difficultés à retrouver la totalité ou partie des sommes avancées depuis plusieurs années, se heurtant à la mauvaise foi des administrateurs de ces organismes, qui usent de tous les « artifices » de la loi pour échapper au remboursement de leurs dettes. Il lui demande s'il n'envisage pas, dans le cadre de la réforme judiciaire, de faire activer de tels procès et de prendre des sanctions extrêmement rigoureuses contre de tels trafics, qui tournent la loi.

1378. — 9 juin 1959. — **M. Bernasconi** demande à **M. le ministre de la construction** s'il compte apporter, par un décret d'application, des précisions concernant les conditions et la date à partir de laquelle entrera en vigueur le décret n° 58-1349 du 27 décembre 1958, modifiant le décret n° 48-1766 du 22 novembre 1948 fixant les conditions de détermination de la surface corrigée des locaux d'habitation ou à usage professionnel.

1379. — 9 juin 1959. — **M. Bernasconi** demande à **M. le ministre de la construction** s'il compte étendre la loi du 30 avril 1959, « tendant à favoriser l'accession à la propriété », aux bénéficiaires de prêts pour Logécos, accordés avant la promulgation de cette loi, et dont les constructions ne sont pas encore terminées.

1380. — 9 juin 1959. — **M. Dellaune**, se référant au livre Ier, chapitre 2, article L. 23 du code des pensions civiles et militaires de retraites, demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** les raisons pour lesquelles, en vue de la liquidation d'une pension d'ancienneté ou proportionnelle, certains services sont comptés pour leur durée effective alors que d'autres ne le sont que pour les cinq sixièmes, et s'il n'y aurait pas lieu d'envisager la suppression d'une telle discrimination.

1381. — 9 juin 1959. — **M. Bourriquet** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** le cas suivant: une société à responsabilité limitée est constituée, au capital de 1 million de francs, divisé en 100 parts de 10.000 F l'une; le gérant possédant 75 parts est majoritaire. Cette société, au cours de l'exercice s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 1955, a réalisé un bénéfice net de 428.290 F. Les associés, réunis le 24 mars 1956, ont décidé, à l'unanimité, de répartir les bénéfices de l'exercice 1955 de la façon suivante: 1° au gérant, à titre de complément de salaire (celui-ci n'ayant perçu au cours de cet exercice que 750.000 F d'appointements) la somme de 390.000 F; 2° à la réserve légale, 10.000 F; 3° au report à nouveau, 28.290 F. Il lui demande si la société peut valablement déduire de ses bénéfices de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 1955, soumis à l'impôt sur les sociétés, la somme de 390.000 F attribuée à son gérant à titre de complément de salaires de 1955, par un procès-verbal de délibération des sociétés en date du 24 mars 1956.

1382. — 9 juin 1959. — **M. Weinman** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** le cas suivant: deux époux se sont mariés sous le régime de la communauté légale en 1935. L'épouse acquiert, par acte notarié, en 1945, un fonds de commerce d'agent d'affaires et recouvrements litigieux. En 1957, le mari prend une patente de conseil juridique et consacre une activité réelle et constante au profit de la clientèle et de l'entreprise de son épouse qui occupe plus de 10 employés. En cette qualité, il reçoit une note d'honoraires qui lui est régulièrement payée par chèque; ces honoraires sont déclarés chaque année par l'épouse sur l'état 1024 au même titre que pour les autres conseils dudit cabinet d'affaires. L'époux souscrit sa déclaration au titre des professions non commerciales sur la déclaration modèle B. Il lui demande si l'administration des contributions directes peut invoquer un texte légal interdisant ce genre de rémunération dans ce cas particulier et, dans l'affirmative, lequel. Il est cependant précisé qu'il ne s'agit pas, bien entendu, d'un salaire dont la réglementation est prévue par l'article 4 de la loi 48-809 du 13 mai 1948 qui limite à 150.000 F par an le montant des salaires admis entre époux lorsque l'un d'entre eux exerce la profession de commerçant.

1383. — 9 juin 1959. — **M. Poudevigne** demande à **M. le ministre des armées** quelles sont les directives du service de l'intendance au regard des quantités journalières et de la nature des boissons servies aux soldats des troupes françaises stationnées en métropole, en Allemagne et outre-mer, et s'il est exact que certains chefs de corps auraient pris l'initiative de supprimer le vin de l'ordinaire des recrues pour le remplacer par d'autres boissons.

1384. — 9 juin 1959. — **M. Liquard** rappelle à **M. le ministre des affaires étrangères** le nombre considérable de recommandations adoptées par le Conseil de l'Europe, depuis 1949, et indique qu'il n'a pas été possible de connaître les suites données à beaucoup de ces recommandations par le comité des ministres. Il demande si le ministre représentant la République française peut faire savoir la position qu'il a adoptée personnellement.

1385. — 9 juin 1959. — **M. Jacques Fourcade** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population** si une auxiliaire sociale peut remplir à titre permanent et définitif — sans en posséder les titres — les fonctions d'assistante sociale.

1386. — 9 juin 1959. — **M. Japiot**, demande à **M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones** s'il pense pouvoir faire droit à la requête des receveurs-distributeurs des P. T. T., en vue: 1° de rattacher directement leurs établissements à la recette principale de leurs départements respectifs; 2° de voir remplacer officiellement leur appellation actuelle par celle de receveurs-adjoints; 3° d'obtenir que leur reclassement indiciaire soit examiné et satisfait lors de l'amélioration des traitements des agents d'exploitation des P. T. T.

1387. — 9 juin 1959. — **M. Thomazo** demande à **M. le ministre de l'agriculture** s'il est exact que des importateurs des Basses-Pyrénées se sont vu refuser l'autorisation d'importer d'Espagne de petites quantités de gibier mort (perdrix, lièvres, etc...), alors qu'il est possible d'importer à concurrence de 30 tonnes du gibier mort en provenance de Yougoslavie et de Tchécoslovaquie, et dans l'affirmative quelles sont les dispositions qu'il compte prendre pour ouvrir à très bref délai des autorisations d'importation de gibier mort en provenance d'Espagne. Il serait, en effet, anormal que la porte restât fermée du côté de l'Espagne pour cette branche d'importation, alors qu'elle est ouverte du côté de certaines républiques populaires d'Europe Centrale. Le commerce français d'importation serait ainsi privé d'une intéressante possibilité.

1388. — 9 juin 1959. — **M. Burlot** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le cas de 7 élèves de la faculté de Dijon, où ils sont régulièrement inscrits. Ces derniers, après avoir suivi durant toute l'année 1959 les cours de certificat de licence de psycho-physiologie, se sont inscrits en avril dernier pour se présenter à l'examen. A ce moment-là, aucune objection n'a été soulevée, mais le 8 mai les intéressés ont été informés que la faculté de Dijon n'était pas habilitée à faire passer le certificat de psycho-physiologie. La seule solution offerte aux étudiants est de se présenter devant la faculté de Marseille; or, outre les inconvénients d'un déplacement onéreux, les candidats vont à un échec quasi certain, car ils devront subir à Marseille une épreuve de travaux pratiques, dont la préparation n'existe pas à Dijon. Si la décision n'était pas reconsidérée, les étudiants en cause se trouveraient frustrés de leurs efforts d'une année d'études et retardés d'autant dans le cycle de leurs examens. Il lui demande s'il compte prendre des mesures d'urgence permettant aux intéressés de se présenter à Dijon aux épreuves en vue desquelles ils ont travaillé pendant de longs mois.

1389. — 9 juin 1959. — **M. Dutheil** rappelle à **M. le ministre des anciens combattants** qu'en vertu du décret du 1er juillet 1930 portant règlement d'administration publique et fixant les conditions d'attribution de la carte du combattant 1914-1918 un certain nombre d'anciens combattants n'ont pas droit à l'attribution de ladite carte, soit parce qu'ils ne réunissent pas tout à fait les trois mois de présence dans une unité combattante prescrits par ledit arrêté, soit parce qu'ils ont servi dans des formations militaires qui, tout en exerçant parfois leur activité dans une zone soumise aux bombardements, n'ont pas été considérées comme des unités combattantes (service de santé, service auto, train des équipages, intendance, etc.). Il lui fait observer que cette réglementation aboutit à priver injustement de la carte beaucoup d'anciens combattants, dont les services rendus à la patrie sont cependant comparables à ceux des titulaires de la carte. Il lui demande s'il n'entre pas dans ses intentions d'élargir le champ d'application du décret du 1er juillet 1930 susvisé, en décidant notamment: 1° de considérer comme combattants, pour l'application de l'article 101 de la loi de finances du 19 décembre 1926, les militaires des armées de terre, de mer ou de l'air ayant servi pendant trois mois consécutifs ou non et à quelque formation qu'ils aient appartenu, dans la zone s'étendant sur une profondeur de 15 km à l'arrière des premières lignes; 2° d'accorder certaines réductions du temps de présence pouvant aller jusqu'à 50 p. 100 aux militaires qui appartenaient à l'une des dix classes les plus anciennes se trouvant sous les drapeaux.

1390. — 9 juin 1959. — **M. Dutheil** demande à **M. le ministre de la justice**: 1° quel est le classement des détenus du camp de Larzac (Aveyron); s'il s'agit d'anciens détenus ayant purgé leur peine ou de simples citoyens nord-africains internés pour divers motifs (appartenance au F. L. N., collecteurs de fonds pour le F. L. N., citoyens n'ayant pas leurs papiers en règle, etc.); quelle est la proportion de chacune de ces catégories parmi l'ensemble des détenus du camp; 2° de quels moyens de vivre disposent ces hommes; si les fonctionnaires continuent à être payés par l'administration dont ils dépendent, si les ouvriers d'entreprise continuent à percevoir leur salaire et les avantages sociaux auxquels ils ont droit; 3° dans quelle situation se trouvent les femmes et les enfants de ces internés; 4° quels sont les organismes habilités à visiter ce camp et si la Croix Rouge française peut y déléguer des représentants. En cas de réponse négative, pour quelles raisons des visites ne peuvent avoir lieu.

1391. — 9 juin 1959. — **M. Dolez** expose à **M. le Premier ministre** qu'en vertu de l'article 11 de l'ordonnance n° 58-1036 du 29 octobre 1958, des règlements d'administration publique intervenant dans un délai de six mois devaient déterminer les conditions d'application de ladite ordonnance; que le retard apporté à la publication de ces règlements d'administration publique entraîne de graves conséquences en raison du sentiment d'insécurité dans lequel se trouvent maintenus les fonctionnaires en service outre-mer et par suite des nombreux départs qui se produisent et qui aboutiront à une pénurie grave de personnel qualifié. Il lui demande s'il n'entend pas prendre toutes mesures utiles afin que ces textes d'application soient publiés dans le plus bref délai.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

PREMIER MINISTRE

592. — **M. Laffont** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur la situation actuelle des aveugles civils domiciliés en Algérie. En effet, alors que les aveugles civils domiciliés en métropole perçoivent mensuellement: s'ils sont non-travailleurs, une pension de 18.640 F, et s'ils sont travailleurs, une pension de 20.970 F (à Paris: 26.000 F), les mêmes infirmes ne touchent en Algérie que: s'ils sont non-travailleurs, 3.655 F, et s'ils sont travailleurs, 6.397 F par mois. La modicité de ces pensions ne permet pas aux intéressés de vivre et la plupart des aveugles sont réduits à la mendicité, à moins qu'ils ne préfèrent quitter l'Algérie pour s'établir en métropole où leur pension est aussitôt majorée pour être réglée au taux métropolitain. Il lui demande comment il entend mettre fin à une inégalité d'autant plus choquante qu'elle lèse les plus deshérités des citoyens. (*Question du 21 avril 1959.*)

Réponse. — La situation des 21.000 aveugles civils d'Algérie pose, sur le plan médical comme sur le plan social, des problèmes d'une importance toute particulière qui n'ont pas échappé à l'attention du Gouvernement, et auxquels celui-ci s'efforce d'apporter les solutions les plus efficaces, compte tenu des disponibilités financières qu'il lui est possible d'y consacrer. Le renforcement des moyens de lutte contre le trachome, la création de nouveaux établissements de rééducation et de formation professionnelle et l'agrandissement des établissements déjà existants ont été inscrits au plan d'équipement sanitaire et social de l'Algérie. En ce qui concerne l'aide pécuniaire dispensée aux aveugles, le relèvement des allocations perçues fait également partie des préoccupations de l'administration. En vertu des dispositions du décret n° 58-1333 du 20 décembre 1958, les aveugles dont les ressources sont insuffisantes vont bénéficier, avec

effet à compter du 1er janvier 1959, sans qu'il soit nécessaire qu'ils aient atteint l'âge de soixante-cinq ans exigé pour les autres catégories de bénéficiaires, de l'allocation spéciale d'aide aux personnes âgées (24.000 F par an), qui s'ajoutera aux allocations d'assistance qu'ils perçoivent actuellement. Toutes instructions utiles ont été données en vue du payement immédiat des rappels afférents à ces nouvelles allocations.

---

750. — M. Meck demande à **M. le Premier ministre:** A) si, et en vertu de quels textes législatifs ou réglementaires, les fonctionnaires subalternes de la sûreté nationale, non O. P. J., en position de détachement auprès des Etats d'outre-mer (ancienne fédération de l'Afrique équatoriale française) membres de la Communauté: 1° acquièrent automatiquement, sans concours ni examen, le titre d'officier de police judiciaire (normalement conféré par arrêté du ministre de la justice aux fonctionnaires de police ayant satisfait aux épreuves d'un examen professionnel); 2° peuvent être chargés de fonction d'autorité ou de commandement (commissaire de police, officier de paix) ou nommés à ces emplois en vertu d'une décision du haut commissaire de la République auprès de laquelle ils sont affectés; B) dans l'affirmative, en ce qui concerne les fonctionnaires visés: *a*) au paragraphe 1er, dans quelles conditions et sous quelles réserves; *b*) au paragraphe 2, si ceux qui sont chargés des fonctions de commissaires de police ou nommés à cet emploi possèdent, dans ce cas, les droits et prérogatives qui y sont attachés et s'ils sont notamment qualifiés — bien que n'étant, en droit strict, pas O. P. J. pour procéder aux sommations réglementaires d'usage en vue de disperser les attroupements; *c*) aux paragraphes 1er et 2, la valeur juridique des procès-verbaux établis par les intéressés et les raisons qui s'opposent à ce qu'en règle générale, ils bénéficient comme il est d'usage dans d'autres corps de fonctionnaires de l'indice fonctionnel correspondant à la fonction qu'ils assument effectivement e qui est normalement dévolue à des commissaires de police ou à des officiers de paix en titre. (Il existe le cas de brigadiers de police détachés outre-mer, chargés des fonctions d'officier de paix, ayant obtenu une majoration indiciaire de 30 points); C) s'il ne lui semble pas souhaitable, dans l'intérêt même de l'administration, — et pour éviter aussi bien les confusions que peuvent entrainer dans l'esprit des justiciables les indications inexactes en ce qui concerne, soit la qualité d'O P. J., soit le titre de commissaire de police, que les inconvénients qui peuvent en résulter du point de vue judiciaire et administratif, — que soient précisées aux autorités supérieures compétentes dont relèvent ces fonctionnaires comme aux intéressés eux-mêmes, les attributions qui peuvent leur être confiées dans le cadre des lois et règlements en vigueur, par l'autorité investie du pouvoir réglementaire, ainsi que la limite de leur compétence aussi bien dans le domaine administratif que dans le domaine judiciaire. (*Question du 28 avril* 1959.)

Réponse. — Depuis l'intervention de la loi constitutionnelle du 4 octobre 1958 et en application des dispositions du titre XII de ce texte, les questions posées ci-dessus relèvent des pouvoirs publics des quatre Républiques qui ont succédé aux anciens territoires de l'Afrique équatoriale française.

AFFAIRES ETRANGERES

677. — M. Philippe Vayron demande à **M. le ministre des affaires étrangères** pour quels motifs, si les renseignements donnés par la presse sont exacts, la collection Matsukata, estimée à plusieurs milliards, remise à la France au titre d'indemnité de guerre, serait rendue au Japon; et si cette restitution est assortie de la promesse faite par le Gouvernement japonais de payer ses dettes, tant envers les Français d'Indochine dépouillés qu'envers les épargnants français qui ont prêté à ce pays plusieurs centaines de milliers de francs-or et qui se trouvent jusqu'à ce jour pratiquement spoliés. (*Question du 21 avril* 1959.)

Réponse. — En vertu de l'ordonnance n° 58-1246 du 17 décembre 1958, parue au *Journal officiel* du 19 décembre 1958, prise par le Gouvernement français, le Japon est entré en possession d'une partie de la collection Matsukata dont la liste est jointe à ladite ordonnance. Cette affaire a fait pendant plusieurs années l'objet de longues négociations. L'Etat japonais ne possédant en effet aucune œuvre d'art français contemporain avait exprimé le vif désir de voir cette collection non pas rendue mais offerte par le Gouvernement français à l'Etat japonais. Il est apparu que la donation permettrait à la culture et à l'art français de s'affirmer d'une manière permanente dans un pays où il ne cesse de se développer. Un effort considérable a été accompli dans ce sens depuis la guerre par le Gouvernement français et des résultats éclatants ont été obtenus comme le prouve l'immense succès des expositions françaises (plus d'un million de visiteurs pour l'exposition « Dix siècles d'art français » en 1954-1955), le nombre des traductions de livres français, les échanges techniques, les cours de français par radio, et une foule d'autres manifestations La France depuis la guerre a acquis au Japon une influence intellectuelle indiscutable. Il a paru que l'installation d'un musée consacré à des grandes œuvres de quelques-uns de nos plus grands peintres y contribuerait puissamment. C'est pourquoi le Gouvernement français a demandé et obtenu l'édification dans le parc d'Ueno à Tokio d'un nouveau musée national japonais destiné à accueillir l'ancienne collection Matsukata. Ce musée portera le titre suivant: « Musée national d'art occidental, collection Matsukata d'art français ». L'inauguration du musée et la présentation des œuvres de la collection Matsukata aura lieu le 10 juin prochain. Ainsi qu'il a été dit, seule une partie de la collection est partie pour le Japon. Sa valeur, selon les conservateurs des musées nationaux, est très loin d'atteindre celle qui a été mentionnée. Nos musées nationaux ont, d'autre part, conservé d'importantes œuvres qui sont venues enrichir le patrimoine français (voir liste ci-jointe). Il convient de rappeler que: 1° par un décret du 27 septembre 1947, le bénéfice de la législation française sur les dommages de guerre a été étendu aux Français qui ont souffert des dommages en Indochine; 2° les emprunts de l'Etat japonais émis sur le marché français (1907-1910) ont fait l'objet de règlements qui ont été acceptés par la quasi-unanimité des porteurs; 3° en ce qui concerne l'emprunt émis par la ville de Tokio, le litige entre les porteurs et la municipalité est actuellement soumis à l'avis du président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Dans ces conditions, il ne paraissait ni utile ni opportun de lier à ces questions la remise au Japon d'une partie de la collection Matsukata.

Liste des œuvres de la collection Matsukata conservées par les musées nationaux pour leurs collections.

Van Gogh................	« La Chambre à Arles ».
Toulouse-Lautrec........	« Portrait de femme ».
Manet...................	« La Serveuse de bocks ».
Gauguin.................	« Vaïrumati ».
Gauguin.................	« Paysage au Moulin ».
Gauguin.................	« Nature morte ».
Gauguin.................	« La famille Schuffenecker ».
Courbet.................	« Les Paysans de Flagey revenant de la Foire ».
Bonvin..................	« Trois natures mortes décoratives ».
Cézanne.................	« Le Concert champêtre ».
Cézanne.................	« Montagne Sainte-Victoire ».
Cézanne.................	« Nature morte aux verres ».
Gustave Moreau..........	« Dessin » ou Giotto.
Picasso.................	« Femme lisant ».
Soutine.................	« Le Groom ».
Soutine.................	« Volailles ».
Marquet.................	« Le Pont Saint-Michel ».
Rodin...................	« Les Bourgeois de Calais ».

ARMEES

715. — M. Rombeaut expose à **M. le ministre des armées** le cas de huit ouvriers employés au service de l'intendance militaire pour le compte des forces alliées en France, lesquels doivent, en vertu du contrat qui les lie à l'intendance, fournir 240 heures de travail par mois. Cependant, à compter du 16 août 1955, la durée du travail a été portée à 360 heures pour les mois de 30 jours et à 384 heures pour les mois de 31 jours, sans qu'aucun payement des heures supplémentaires n'ait été effectué par l'employeur. Un jugement du tribunal civil de Saint-Nazaire en date du 29 septembre 1958 a condamné l'intendance militaire à verser une provision de 60.000 à 200.000 F pour chacun des intéressés et le total des sommes versées à ce titre atteint 965.000 F en attendant qu'un apurement des comptes permette de fixer la somme exacte due à chacun de ces employés. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour que les intéressés soient dédommagés dans les délais les plus rapides du préjudice qui leur est causé. (*Question du 28 avril* 1959.)

Réponse. — L'application du statut du personnel recruté pour le compte des armées alliées a donné lieu, en ce qui concerne les dispositions relatives à la durée du travail des personnels d'incendie, à des différences d'interprétation entre l'administration et les intéressés. Ces divergences ont parfois abouti à des litiges. Dans le cas évoqué par l'honorable parlementaire, le jugement du 29 septembre 1958 n'a pas encore été notifié, à ce jour, à l'intendance militaire de Nantes qui, de ce fait, surseoit à tout payement.

---

781. — M. Peyret rappelle à **M. le ministre des armées** que, pour des raisons matérielles, certains jeunes gens du même contingent sont libérés à des dates échelonnées sur deux mois, prolongeant d'autant leur temps d'incorporation. Pendant ce temps, leurs camarades bénéficient des salaires de la vie civile et soulagent leurs parents du soutien financier que ces derniers leur apportent à l'armée. Il lui demande s'il n'estimerait pas normal de prévoir, en faveur des derniers libérés, un pécule spécial, pour tenir compte de leur situation défavorisée. (*Question du 29 avril* 1959.)

Réponse. — Il est exact que pour faire face à une situation particulière, une fraction du contingent a vu sa libération s'échelonner sur deux mois, mais il n'est pas question de libérer les prochains contingents dans les mêmes conditions. Leur libération s'effectuera normalement. Il ne paraît pas, dans ces conditions, nécessaire d'envisager la création d'un pécule.

1050. — M. Quinson expose à **M. le ministre des armées** que les salaires des ouvriers des arsenaux et établissements de la défense nationale sont régis par le décret du 22 mai 1951, qui aligne leurs rémunérations sur les salaires pratiqués dans la métallurgie parisienne (secteur privé). Il lui demande les raisons qui font que ce décret n'a jamais été correctement appliqué et les mesures qu'il compte prendre pour faire disparaître le décalage qui serait à l'heure actuelle de l'ordre de 10 p. 100. (*Question du 15 mai* 1959.)

Réponse. — Le décret du 22 mai 1951 a été normalement appliqué depuis sa publication: c'est ainsi que les salaires des ouvriers des arsenaux et établissements des armées ont été majorés depuis cette

date de 85 p. 100. L'écart constaté entre les rémunérations « Armées » et celles pratiquées dans l'industrie, d'après la méthode jusqu'alors employée, n'atteint pas 4 p. 100. Il convient donc d'attendre un décalage plus important pour établir un nouveau barème et le soumettre à l'accord du département des finances.

1060. — **M. Quinson** expose à **M. le ministre des armées** qu'il a été déclaré, au début de l'année, que tous les fonctionnaires et ouvriers de l'Etat percevraient une augmentation de 4 p. 100 à compter du 1er février 1959; que le personnel à traitement mensuel a effectivement reçu ce rajustement, mais que le personnel ouvrier qui relève de son ministère n'a bénéficié d'aucune augmentation depuis le 1er mai 1958. Il lui demande les mesures prévues pour que le personnel ouvrier bénéficie des promesses faites par le Gouvernement. (*Question du 15 mai 1959.*)

Réponse. — Les personnels ouvriers dépendant du ministre des armées ne sont pas rémunérés selon les normes « fonction publique » mais conformément au décret du 22 mai 1951, d'après les salaires pratiqués dans l'industrie métallurgique parisienne. C'est la raison pour laquelle ils n'ont pas bénéficié de l'augmentation de 4 p. 100 décidée en faveur des agents du secteur public à compter du 1er février dernier.

CONSTRUCTION

619. — **M. Fanton** expose à **M. le ministre de la construction** que, dans la région parisienne, les candidats au logement pensent souvent multiplier leurs chances de réussir dans leurs démarches en constituant simultanément des dossiers aux services du logement de la préfecture de la Seine, aux offices d'H. L. M. de Paris et à ceux de la Seine. Cette façon de procéder complique le travail de ces services, multiplie les archives et interdit une évaluation sûre du volume des demandes à satisfaire. Il lui demande s'il ne serait pas opportun, en vue d'une meilleure administration et afin de satisfaire l'opinion publique, d'unifier ces divers organismes ou du moins de regrouper dans un seul service qui pourrait être créé à l'échelon du district de la région de Paris, toutes les demandes des candidats au logement. (*Question du 21 avril 1959.*)

Réponse. — Un fichier central des mal-logés a été institué à la préfecture de la Seine par décret n° 55-1516 du 24 novembre 1955. Le premier objectif était, grâce au recensement de toutes les inscriptions présentées aux services et aux organismes publics les plus divers, de connaître très exactement les besoins. Ce but a été atteint. Ce fichier constamment tenu à jour, permet d'établir une statistique exacte des demandes. L'idée de rendre plus faciles les démarches des mal-logés et de simplifier par la même occasion la tâche des services mérite une attention particulière. Dans cet esprit, il a déjà été procédé à des réformes utiles: unification des modèles d'imprimés de demandes, liaison entre les organismes d'H. L. M. et le fichier central pour éviter des enquêtes sociales multiples sur un même cas, communication systématique à tous les maires des communes suburbaines et présidents des offices communaux, du nom des personnes de la commune inscrites dans les divers organismes. Dans le cadre d'une meilleure coordination des activités des organismes qui concourent dans la région parisienne à l'exécution des programmes de construction, des améliorations peuvent être encore recherchées; les services du ministère de la construction s'y emploient en liaison avec ceux de la préfecture de la Seine et du commissariat à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne. Il va sans dire que toute réforme ne devrait pas porter atteinte au principe du libre choix des locataires, dans le cadre de la réglementation fixant les conditions générales d'attribution des logements à loyer modéré.

EDUCATION NATIONALE

687. — **M. Habib-Deloncle** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale**: 1° quel critère explique la différence de rémunération entre les membres des jurys de concours (350 à 80 F de l'heure, temps morts et impôts non déduits) et les interrogateurs en lettres supérieures (2.303 F de l'heure); 2° quels motifs justifient que le retard apporté au règlement des sommes dues atteigne dix et même quatorze mois; 3° pour quelles raisons le tarif de ces rémunérations doit faire l'objet, chaque année, de laborieuses négociations entre hauts fonctionnaires des finances et de l'éducation nationale, au lieu d'être fixé une fois pour toutes et indexé. (*Question du 28 avil 1959.*)

Réponse. — 1° Afin de lui permettre de répondre à sa question avec toute la précision désirable, le ministre de l'éducation nationale demande à l'honorable parlementaire de préciser la nature des concours qui motivent son intervention. En effet, si la référence aux interrogations dans les classes de lettres supérieures laisse supposer qu'il s'agit de concours de recrutement (agrégation et C. A. P. E. S.), les taux cités — 350 à 80 F de l'heure — conduisent à écarter cette hypothèse, aucun des tarifs actuellement appliqués aux membres des jurys d'agrégation ou de C. A. P. E. S. ne correspondent à ces chiffres; 2° il est exact que les indemnités dues aux membres de certains jurys d'examens et concours n'ont pas pu être payées dans les délais normaux au cours des années 1957 et 1958. Ces retards provenaient d'une insuffisance de crédits budgétaires et de certaines difficultés dans le fonctionnement de la régie d'avances chargée d'effectuer les payements. Grâce à une nouvelle organisation — mise en place à compter du 1er janvier 1959 — tous les payements en suspens ont pu être effectués à la date du 24 avril 1959. Il est probable que pareils retards ne se reproduiront plus à l'avenir; 3° les textes portant fixation des indemnités pour participation aux jurys des examens et concours ne font pas l'objet chaque année de négociations avec le ministère des finances. Les indemnités en question sont, en effet, fixées d'une façon définitive par un arrêté interministériel; le texte actuellement en vigueur porte la date du 12 juin 1956. Si les dispositions de ce texte devaient être modifiées, il est certain qu'elles ne pourraient l'être qu'après étude et mise au point avec les services du ministère des finances en raison des incidences budgétaires inévitables. Il est difficile d'envisager à ce sujet une indexation des taux, aucune rémunération de l'Etat (traitements, indemnités, frais accessoires, etc.) n'y étant soumise jusqu'à ce jour.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

702. — **M. Davoust** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques** que, depuis le mois de décembre 1957, les professionnels de la boulangerie ont vu augmenter leurs frais d'exploitation d'environ 400 F par quintal de farine panifiée, alors que, en compensation, il leur a été accordé seulement, le 1er février dernier, une somme de 120 F environ par quintal, cette augmentation ayant d'ailleurs entraîné des difficultés d'application qui ne sont pas encore surmontées, notamment dans les départements où le cours moyen des issues apparaît minoré. Il lui demande si, pour permettre à la boulangerie de vivre et de rémunérer équitablement ses salariés, le Gouvernement n'envisage pas, dans un avenir plus ou moins prochain de lui accorder une revalorisation de la marge de panification. (*Question du 28 avril 1959.*)

Réponse. — Les marges départementales de panification ont été majorées de 11 p. 100 en janvier 1958 et de 4 p. 100 en février 1959. Ces augmentations couvrent l'ensemble des hausses du prix de revient de la fabrication du pain qui ont été constatées depuis décembre 1957, et, dans la conjoncture actuelle, doivent permettre d'assurer une rentabilité convenable aux entreprises travaillant dans des conditions de productivité satisfaisantes.

INTERIEUR

747. — **M. Palmero** demande à **M. le ministre de l'intérieur**, à la suite des agressions de la Napoule et de Villeneuve-sur-Lot où des chauffeurs de taxi ont trouvé la mort, quelles mesures il compte prendre pour permettre à ces travailleurs d'assurer leur légitime défense. (*Question du 28 avril 1959.*)

Réponse. — La délivrance d'autorisation de port d'arme peut apparaître comme la mesure la plus propre à assurer la sécurité des chauffeurs de taxi, mais la législation en vigueur fixe d'étroites limites à l'attribution de telles autorisations. Elle ne reconnaît en effet le droit au port d'arme qu'aux militaires d'une part, et aux fonctionnaires et agents des administrations publiques exposés à des risques d'agressions ainsi qu'à certains personnels auxquels est confiée une mission de gardiennage d'autre part. Il n'est donc pas possible à l'administration, eu égard à ces dispositions, d'accorder des autorisations de port d'arme aux chauffeurs de taxi qui en font la demande, ceux-ci n'entrant dans aucune des catégories de personnes expressément prévues par les textes.

---

780. — **M. René Lecocq** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que les entreprises privées ne sont pas tenues au payement des cotisations de sécurité sociale, de l'impôt de 5 p. 100 sur les salaires et des cotisations d'allocations familiales, sur les prestations versées à leur personnel pendant les arrêts de travail provoqués par la maladie. Il lui demande s'il n'envisage pas de faire bénéficier les collectivités locales d'exonérations équivalentes, dans les cas de congés de maladie des agents et, dans la négative, la raison de cette différence de régime. (*Question du 28 avril 1959.*)

Réponse. — L'article 119 du code de la sécurité sociale asseoit les cotisations des assurances sociales, des allocations familiales et des accidents du travail sur les rémunérations perçues par les bénéficiaires de ces législations. L'article 231 du code général des impôts précise que tout versement de traitements, salaires, indemnités et émoluments donne lieu à un prélèvement forfaitaire de 5 p. 100 au profit du Trésor. Or, d'une façon générale, quand un salarié d'une entreprise privée quitte son emploi pour cause de maladie, il cesse de recevoir un salaire de son employeur. Il bénéficie, par contre, d'un revenu de remplacement sous la forme des prestations en espèces de l'assurance maladie du régime général de la sécurité sociale. Il est donc normal que l'employeur n'ait plus à verser de son chef de cotisations de sécurité sociale et ne soit plus soumis au prélèvement forfaitaire de 5 p. 100. Tout autre est la situation des agents titulaires des collectivités locales qui, dans le même cas, bénéficient, selon les conditions fixées par leur statut ou le règlement qui les régit, des congés de maladie à plein et à demi traitement et éventuellement d'une mise en disponibilité avec demi-traitement. Pendant tout le temps où les agents malades reçoivent en tout ou en partie leurs émoluments, il ne peut qu'être fait application aux collectivités locales qui les emploient des dispositions rappelées ci-dessus. Elles sont également tenues d'acquitter les cotisations de sécurité sociale et le prélèvement forfaitaire qui s'y rapportent. Il ne peut être question d'envisager une modification de ce régime et de remettre, par là même, en cause les fondements des rapports actuellement existant pour la couverture du risque maladie, entre le secteur public et le secteur privé.

---

898. — **M. René Pleven**, se référant aux articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 58-1065 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à la composition et à la durée des pouvoirs de l'Assemblée nationale, demande à **M. le ministre de l'intérieur** s'il est procédé à une élection partielle dans le cas où le siège d'un député étant devenu vacant dans les conditions fixées par l'article 5 précité, la personne élue comme remplaçant éventuel est devenue membre du Sénat ou du Conseil économique et social, ou si cette personne peut alors opter en faveur du siège devenu vacant à l'Assemblée nationale. (*Question du 5 mai 1959.*)

Réponse. — 1° L'article 10 de l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 dispose que toute personne ayant la qualité de remplaçant d'un député ou d'un sénateur perd cette qualité si elle est élue député ou sénateur. Dans cette hypothèse, le parlementaire que la personne considérée était appelée à suppléer n'a plus de remplaçant; dès lors une élection partielle est nécessaire dans tous les cas de vacance du siège; 2° Par contre, si l'article 11 de l'ordonnance précitée du 24 octobre 1958 édicte une incompatibilité entre le mandat de député ou de sénateur et la qualité de membre du conseil économique et social, il ne semble pas, en l'absence de tout autre disposition législative, qu'il y ait incompatibilité entre la qualité de remplaçant d'un député ou d'un sénateur et la qualité de membre du Conseil économique et social. Rien ne paraît donc s'opposer à ce que le remplaçant d'un parlementaire, qui aurait en même temps la qualité de membre du Conseil économique et social, renonce à cette dernière qualité pour occuper le siège de député ou de sénateur devenu vacant dans les conditions fixées par l'article 5 de l'ordonnance précitée du 7 novembre 1958. Il est bien entendu que toute contestation à ce sujet ne pourrait être tranchée que par le conseil constitutionnel en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article 59 de la Constitution.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

792. — **M. Cachat** expose à **M. le ministre de la santé publique et de la population** le cas suivant: un manipulateur radiographe de la 1re classe, ayant rempli sa fonction à l'hôpital d'Oran de 1947 à 1956, dut quitter l'Algérie pour raison de santé de sa petite fille. Il reprit son emploi dès son arrivée en France à l'hôpital de Corbeil-Essonnes dans la même catégorie, suivant les dispositions de l'article 20 (deuxième alinéa) du 20 mai 1955. Or, après quatre mois de fonctions, il fut remis à la 6e classe sous prétexte que les cadres hospitaliers de l'Algérie et ceux de la métropole étaient soumis à des statuts différents, les agents titulaires ayant obtenu leur nomination dans les hôpitaux publics de la métropole n'étant pas susceptibles de bénéficier des mesures prévues par l'article 20 du décret n° 55-683 du 20 mai 1955. Il lui demande: 1° ces textes sont-ils toujours en vigueur; 2° les départements d'Algérie ne doivent-ils pas être considérés comme départements français; 3° pourquoi les agents titulaires ayant servi dans les hôpitaux d'Algérie ne peuvent-ils bénéficier de l'article précité, alors que les ressortissants de l'Union française (sauf ceux du Laos, du Cambodge et du Viet-Nam), ceux du Cameroun et les citoyens marocains et tunisiens peuvent accéder aux emplois du personnel hospitalier dans les mêmes conditions que les Français d'origine; 4° est-il légal de faire accomplir un stage d'une année à ces agents, alors qu'ils ont accompli un emploi identique dans un hôpital d'Algérie; 5° est-il prévu des dispositions pour que cette injustice soit corrigée. (*Question du 29 avril 1959.*)

Réponse. — La disparité des statuts applicables aux personnels hospitaliers d'Algérie et de la métropole s'opposait jusqu'ici à la prise en compte pour l'avancement dans les hôpitaux métropolitains des services accomplis dans les hôpitaux de l'Algérie. Il convient d'observer à cet égard que les personnels hospitaliers des territoires de la Communauté ne se trouvaient placés en aucune façon dans une situation différente de celle des personnels algériens et que l'intervention de textes législatifs a été nécessaire pour permettre l'intégration dans les cadres hospitaliers métropolitains des fonctionnaires remis à la disposition du Gouvernement français par les Etats ayant recouvré leur autonomie. En tout état de cause, le statut général du personnel hospitalier métropolitain ayant été rendu applicable en Algérie par décret n° 59-510 du 8 avril 1959, les agents titulaires des hôpitaux d'Algérie nommés dans les hôpitaux métropolitains peuvent désormais, être dispensés du stage réglementaire et bénéficier de la prise en compte des services accomplis en Algérie dans la mesure où se trouvent remplies les mêmes conditions que celles exigées pour l'application des dispositions des articles L 811 (2e alinéa) et L 819 (3e alinéa) du code de la santé publique aux personnels hospitaliers de la métropole ayant fait l'objet d'un changement d'affectation. Ces conditions sont les suivantes: 1° la nomination doit avoir été effectuée dans un emploi identique à l'emploi précédemment occupé, c'est-à-dire dans un emploi comportant la même dénomination et le même classement indiciaire; 2° la démission doit avoir été régulièrement acceptée par l'autorité investie du pouvoir de nomination dans l'établissement d'origine; 3° la carrière de l'agent ne doit présenter aucune solution de continuité entre les anciennes et les nouvelles fonctions.

1084. — **M. René Pleven** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population** si l'arrêté ministériel du 6 mai 1958, portant de 30 à 37 F l'indemnité prévue pour le personnel affecté au service des malades agités gâteux et aux travaux insalubres peut être appliqué au personnel de buanderies qui journellement, manipule du linge souillé ou ayant été porté par des malades contagieux et tuberculeux. (*Question du 26 mai 1959.*)

Réponse. — Les agents des buanderies dans la mesure où ils sont couramment appelés à manipuler du linge souillé, peuvent recevoir l'indemnité journalière de 37 F prévue à l'article 1er (paragraphe 3) de l'arrêté interministériel du 6 mai 1958.

TRAVAIL

255. — **M. Muller** expose à **M. le ministre du travail** que, depuis de nombreuses années déjà, les caisses de secours miniers règlent avec un grand retard les frais d'hospitalisation de leurs ressortissants; que ces retards ont une influence néfaste sur le fonctionnement des hôpitaux car ceux-ci sont obligés de faire appel à des avances de trésorerie au taux d'intérêt de 2 p. 100 pour compenser les sommes dues par les caisses minières, qui ne leur ont pas été réglées; que cette situation est particulièrement alarmante dans certains hôpitaux du Nord et de l'Est où le pourcentage des hospitalisés relevant du régime minier est important. Il lui demande quelles sont les mesures envisagées pour mettre fin à cette situation et pour assurer un règlement rapide par les caisses minières de leurs dettes à l'égard des établissements hospitaliers. (*Question du 3 mars 1959.*)

Réponse. — Le département du travail, auquel la présente question écrite a été transmise pour attributions par M. le ministre de la santé publique et de la population, est intervenu à plusieurs reprises auprès de M. le ministre des finances et des affaires économiques, afin d'obtenir une avance du Trésor pour le règlement des dettes arriérées des sociétés de secours minières. Un premier versement de 500 millions de francs a été opéré par le Trésor fin mai. Cette somme étant insuffisante pour apurer la situation, le département du travail saisit de nouveau de la question le ministère des finances.

982. — **M. Vanier** demande à **M. le ministre du travail** s'il est exact, selon une information récente, que plusieurs centaines d'agents contractuels de son département vont être titularisés. Dans l'affirmative, quel en est le nombre, quel est le rapport entre les indices dans lesquels ils doivent être titularisés et ceux des postes qu'ils occupent actuellement, quel est le processus de leur titularisation. (*Question du 14 mai 1959.*)

Réponse. — La situation des agents contractuels du ministère du travail a été examinée à plusieurs reprises au cours de ces dernières années et, à l'heure actuelle, un projet est en cours d'élaboration en vue de transformer une certaine proportion des emplois d'agents contractuels de l'administration centrale et des services extérieurs en emplois de titulaires des catégories B et C. L'état actuel du projet qui a été soumis à l'avis des comités techniques compétents ne permet encore d'indiquer ni le nombre des emplois qui seront transformés, ni les modalités de titularisation qui seront en définitive adoptées après examen du projet par les services de la direction du budget et de la direction générale de l'administration et de la fonction publique.

1952. — **M. Halbout** expose à **M. le ministre du travail** le cas d'une personne âgée de 75 ans qui ne bénéficie pas des prestations de l'assurance maladie étant donné qu'elle ne perçoit qu'une pension de réversion n'ouvrant pas droit à ces prestations. L'intéressée s'est fait inscrire à l'assurance volontaire dont les cotisations ont été augmentées en application d'un arrêté du 31 décembre 1958. Il lui demande si cette personne assurée volontairement est susceptible, malgré son grand âge, de subir la franchise de 3.000 F par semestre civil pour le remboursement des frais pharmaceutiques, analyses et examens de laboratoire. (*Question du 15 mai 1959.*)

Réponse. — L'ordonnance du 4 février 1959 a complété l'article L. 267.1 du code de la sécurité sociale, qui établit la franchise de 3.000 F sur les produits pharmaceutiques et analyses en prévoyant qu'un décret déterminerait les catégories d'assurés et d'ayants droit qui, par dérogation audit article, en seraient exemptés. En application de ces dispositions, les décrets des 5 février 1959 et 15 mai 1959, ont fixé ces catégories. Le décret du 5 février 1959 a exclu en particulier, du champ d'application de la franchise, les assurés dont le salaire mensuel ne dépasse pas 1/18e du plafond annuel soumis à cotisation. Le salaire des intéressés est apprécié sur le vu des bulletins de paye. Compte tenu du plafond actuellement en vigueur, soit 660.000 F par an, le chiffre limite que ne doit pas dépasser le salaire, se trouve fixé à 36.670 F par mois. Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux assurés volontaires en raison du caractère fictif du gain correspondant à la catégorie d'assurance qu'ils ont choisie. La personne dont la situation fait l'objet de la présente question écrite ne peut donc éventuellement être exonérée de la franchise que si elle remplissait une autre des conditions requises par le décret susvisé, notamment si elle était hospitalisée. Quant au décret du 15 mai 1959, il vise les assurés immatriculés en qualité de victimes de guerre et ne peut donc recevoir application à l'égard des assurés volontaires.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

472. — **M. Szigeti** attire l'attention de **M. le ministre des travaux publics et des transports** sur le fait que la loi du 14 avril 1924, modifiée par celle du 20 septembre 1948, a institué en faveur des fonctionnaires anciens combattants, des bonifications de campagne qui ont été étendues par la suite à leurs collègues des départements et des communes ainsi qu'aux agents de la plupart des administra-

tions publiques du secteur nationalisé, parmi lesquelles l'Electricité et le Gaz de France, la R. A. T. P. et la marine marchande, mais que ces bonifications n'ont jamais été accordées aux agents de la S. N. C. F. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire cesser cette inégalité dont sont victimes les agents de la S. N. C. F., seule entreprise publique ayant reçu la Légion d'honneur pour son action pendant l'occupation. (*Question du 8 avril 1959.*)

Réponse. — Il y a lieu d'observer que le problème de l'attribution aux cheminots anciens combattants, pour le calcul de leur retraite, de bonifications pour campagnes simple ou double déjà accordées, d'une part aux fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales, d'autre part aux personnels relevant d'autres régimes spéciaux, a fait l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale le 15 mai 1956. Diverses propositions de loi déposées ne purent être adoptées, en raison des incidences financières de la mesure, dont le coût à l'époque était voisin de 7,5 milliards. Par la suite, la demande des intéressés a été étudiée avec le plus grand soin et il a été reconnu que le personnel de la S. N. C. F. bénéficie, sur le plan de la prise en compte des services militaires effectués en temps de guerre, d'avantages moindres que celui d'autres entreprises publiques, sans parler des fonctionnaires. Mais l'examen objectif des nombreux statuts particuliers des entreprises révèle que le statut du personnel de la S. N. C. F., considéré dans son ensemble, n'est pas, en ce qui concerne le régime des retraites, parmi les plus avantageux. En tout état de cause, il s'agit d'une mesure dont le coût serait, en définitive, intégralement à la charge des finances publiques. Néanmoins la question n'est pas perdue de vue.

---

478. — M. Charié expose à **M. le ministre des travaux publics et des transports** que la loi du 14 avril 1924, modifiée par celle du 20 septembre 1948, a institué en faveur des fonctionnaires, anciens combattants de l'Etat, des bonifications de campagne qui ont été étendues par la suite à leurs collègues des départements et des communes, ainsi qu'aux agents de la plupart des administrations publiques du secteur nationalisé (Electricité et Gaz de France, R. A. T. P., marine marchande, etc.) Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire bénéficier les cheminots, anciens combattants, des mêmes avantages, estimant que ceux qui ont accompli le même devoir et accepté le même sacrifice doivent avoir une égalité de traitement absolue quel que soit leur régime ou leur administration. (*Question du 8 avril 1959.*)

Réponse. — La question posée par l'honorable parlementaire ayant le même objet que celle visée par la question écrite n° 472 posée le 23 mars 1959 par M. Szigeti, il y a lieu de se reporter au texte de la réponse à cette dernière question.

770. — M. Palmero demande à **M. le ministre des travaux publics et des transports** au sujet du régime tarifaire spécial accordé aux pensionnés ou retraités par la loi n° 50-891 du 1er août 1950, qui prévoit la délivrance d'un billet annuel à prix réduit aux conditions du tarif des billets de congé annuel, d'une validité maximum de trois mois: 1° s'il lui est possible d'envisager de porter cette validité à plus de trois mois pour permettre aux pensionnés et retraités de prolonger leur séjour d'hiver dans les régions plus chaudes, ce qui améliorera leurs conditions de vie et aidera la petite hôtellerie des stations touristiques; 2° si une telle amélioration comporte des dépenses nouvelles et, dans ce cas, de quel ordre. (*Question du 28 avril 1959.*)

Réponse. — 1° La loi n° 50-891 du 1er août 1950 prévoit la délivrance de billets à tarifs réduits aux conditions du tarif des billets populaires de congé annuel qui fixent notamment à trois mois la durée de validité desdits billets. La Société nationale des chemins de fer français qui dispose de l'initiative en matière tarifaire n'a pas reconnu possible d'aménager les dispositions en cause. Une modification du texte même de la loi du 1er août 1950 serait donc nécessaire pour imposer au chemin de fer une extension de la durée de validité; 2° la réduction du tarif ainsi accordée donne lieu au versement à la S. N. C. F. d'une indemnité en compensation de la perte de recette qui en résulte. L'application de la mesure demandée provoquerait une augmentation du nombre des billets délivrés et entraînerait en conséquence un supplément de dépense à la charge du budget de l'Etat, supplément dont le montant peut être évalué à près de 200 millions.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 2 juin 1959.

Réponses des ministres aux questions écrites.

Page 723, 1re colonne, question écrite n° 865, de M. J.-P. Palewski à M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones, réponse, paragraphe 2, 12e ligne, au lieu de: « L'organisation actuelle des télécommunications en France est en effet dérivée de la structure départementale, base de la vie administrative française, ce qui est une sérieuse amélioration », lire: « L'organisation actuelle des télécommunications en France est en effet dérivée de la structure départementale, base de la vie administrative française, mais, par sa structure régionale, elle lui apporte le correctif du groupage de départements liés sur le plan économique, ce qui est une sérieuse amélioration. »

Ce numéro comporte le compte rendu des deux séances du mardi 9 juin 1959.

1re séance: page **807**. — 2e séance: page **827**.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.